

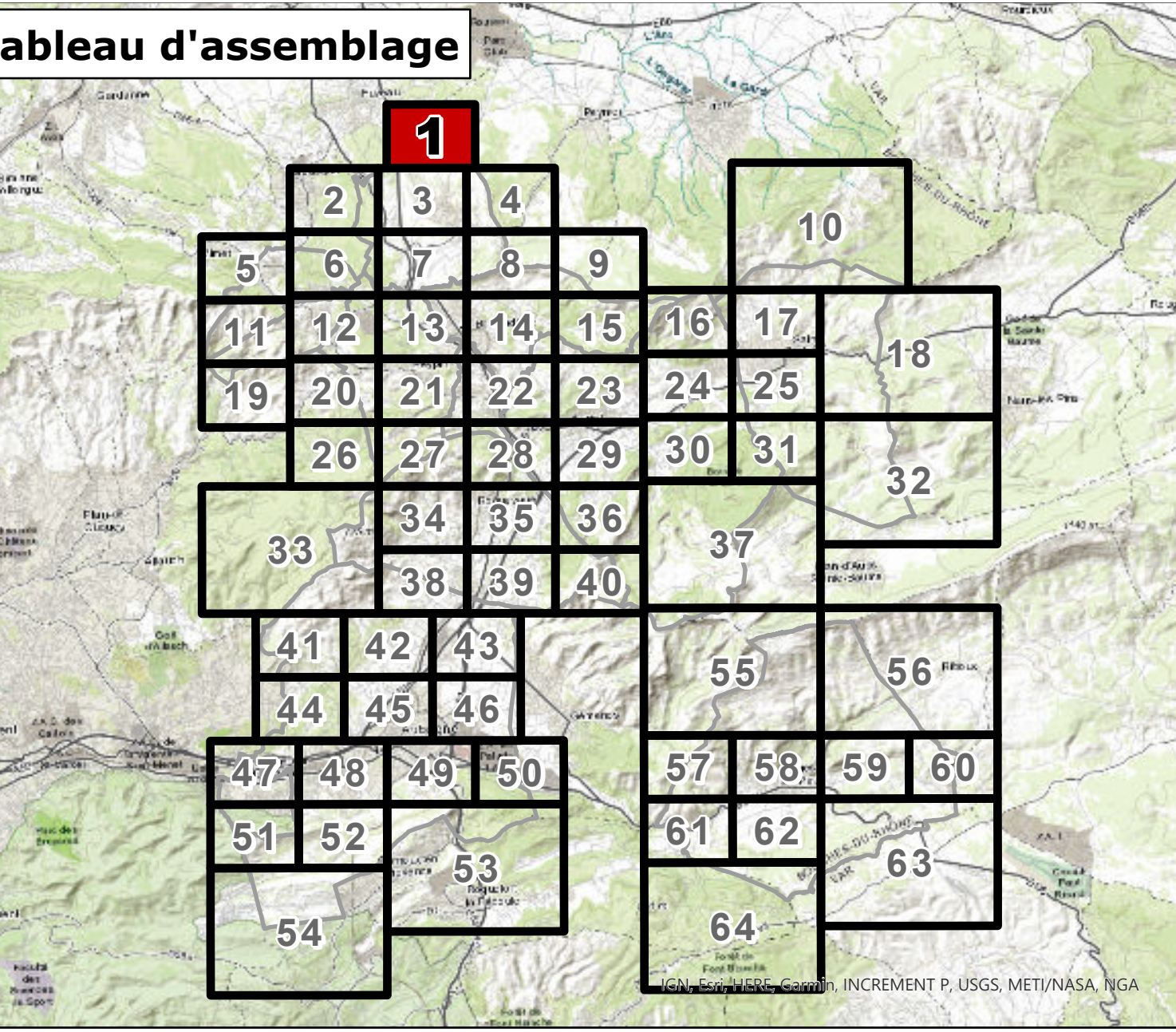
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
1

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traie fort (axe écoulement)
- Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interférer / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

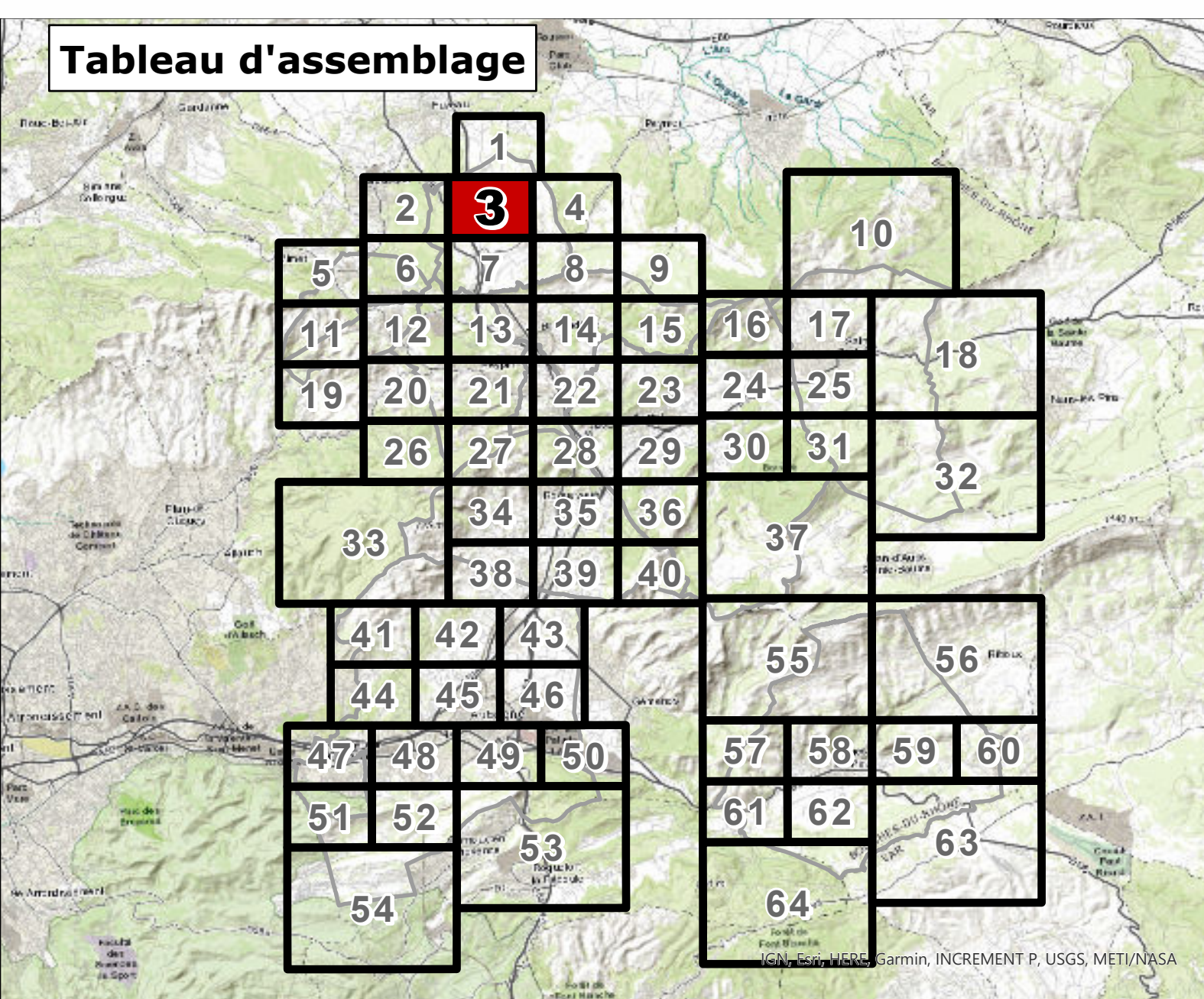
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
3

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSSES D'EAU SOUTERRAINES

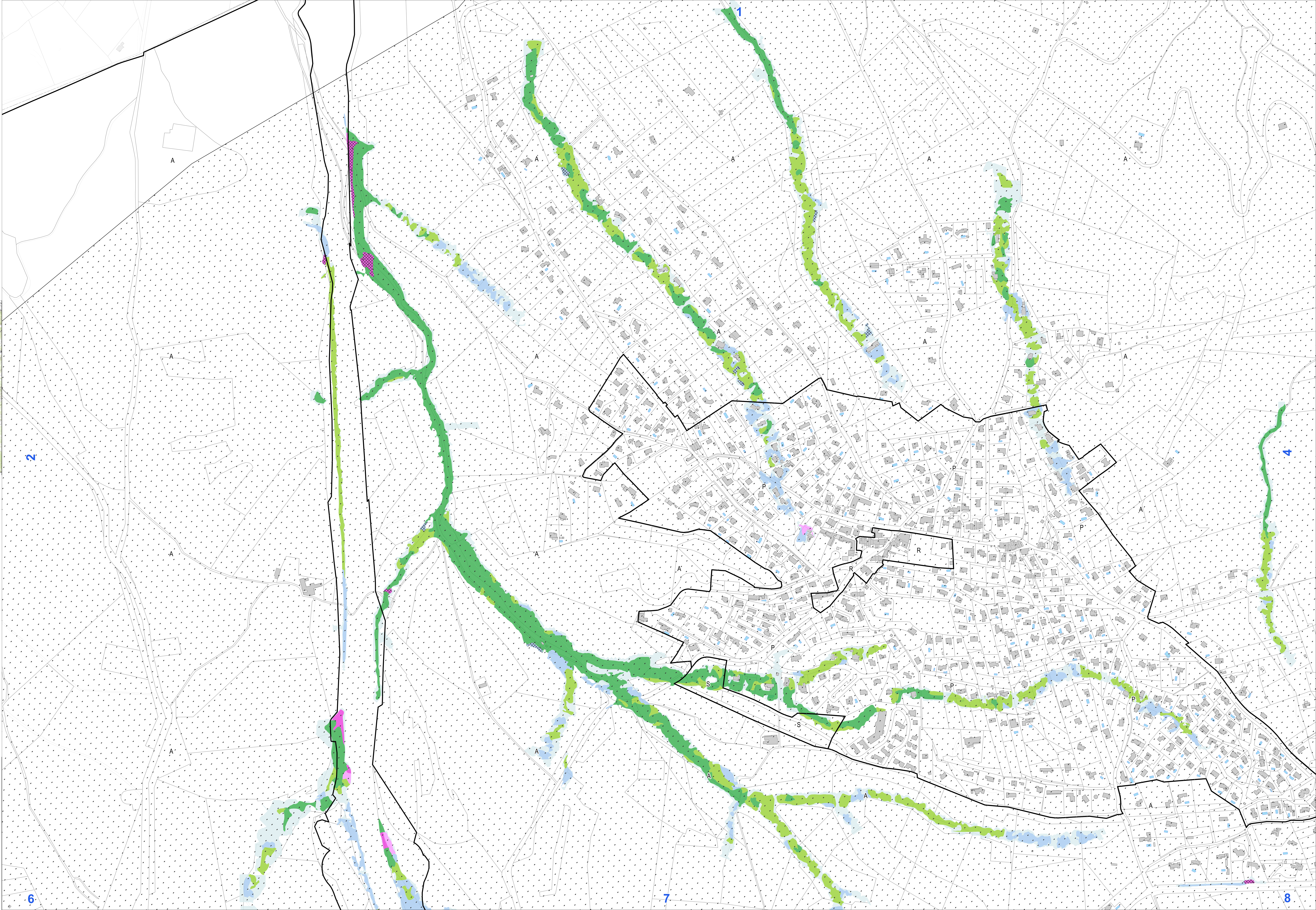
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



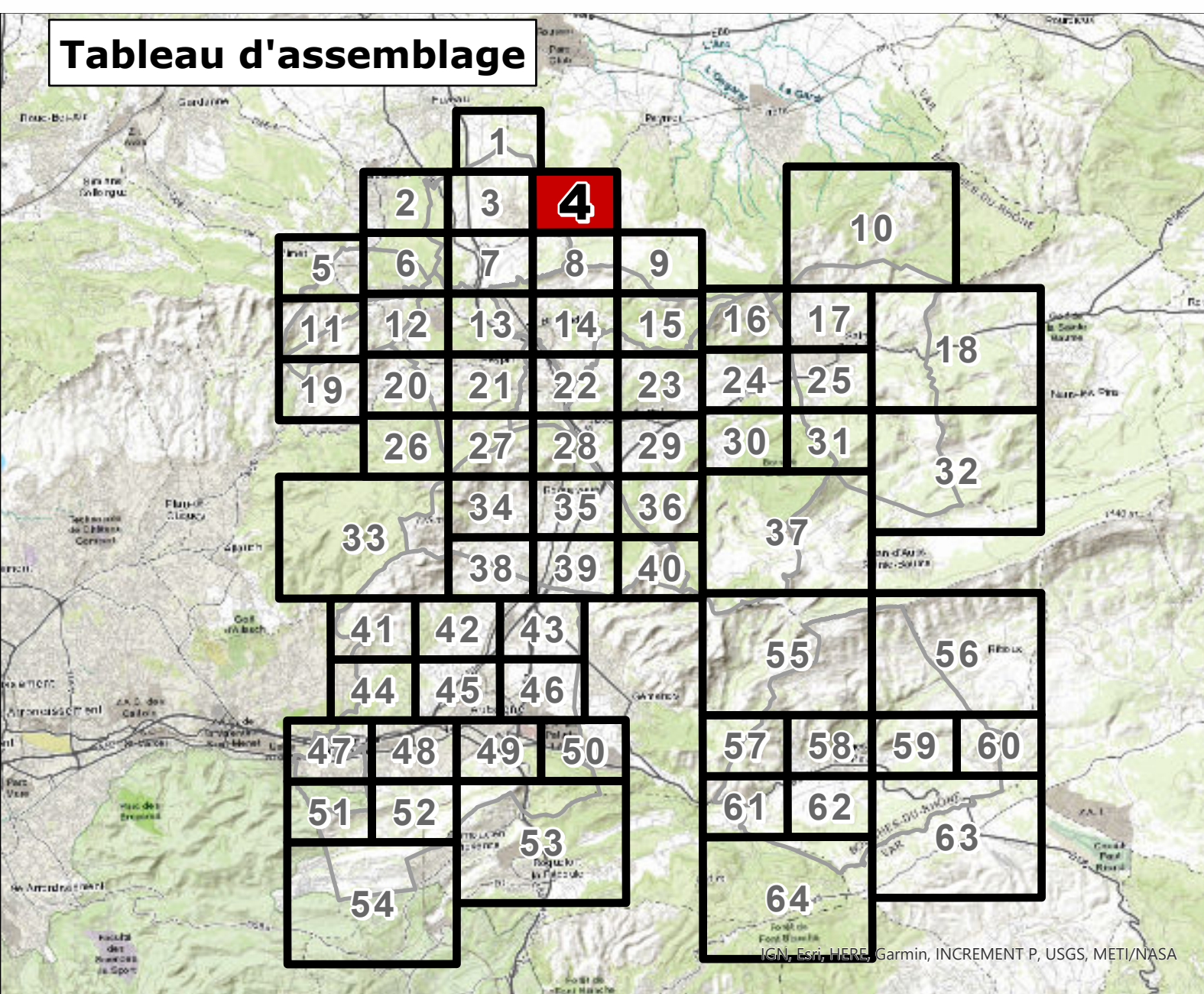
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
4

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traite fort (axe d'écoulement)
- Traite fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet

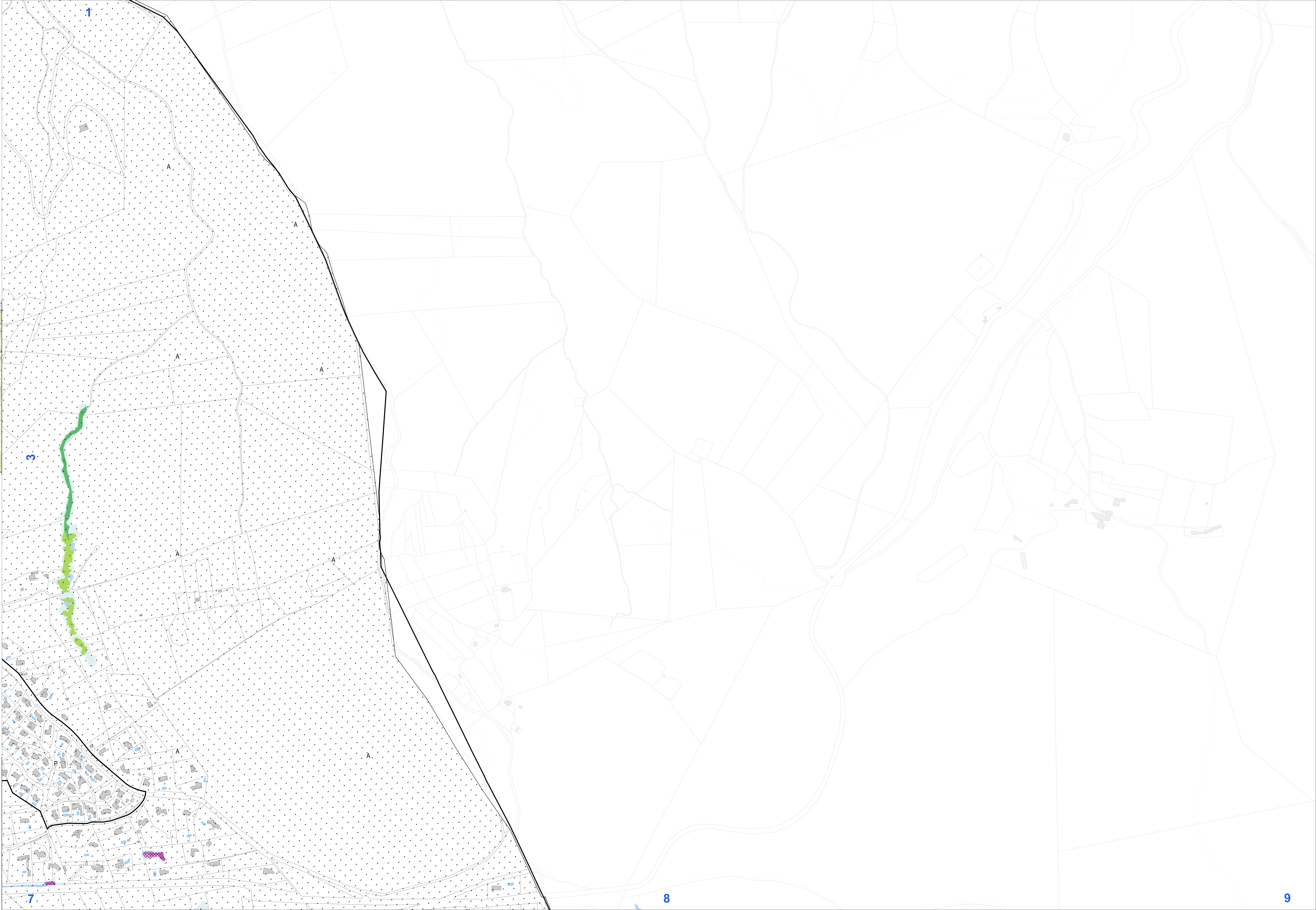
Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



11

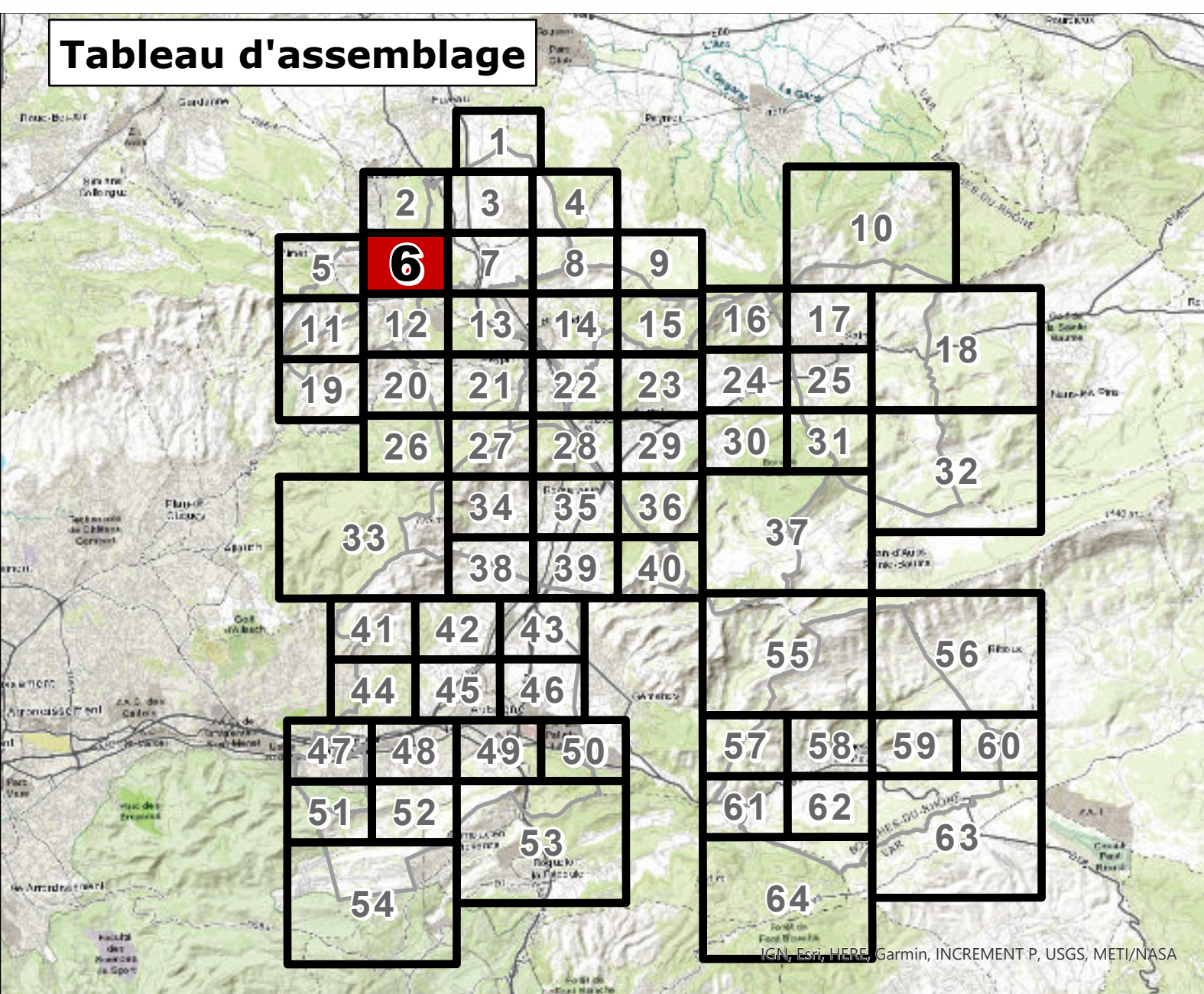
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
6

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulément)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

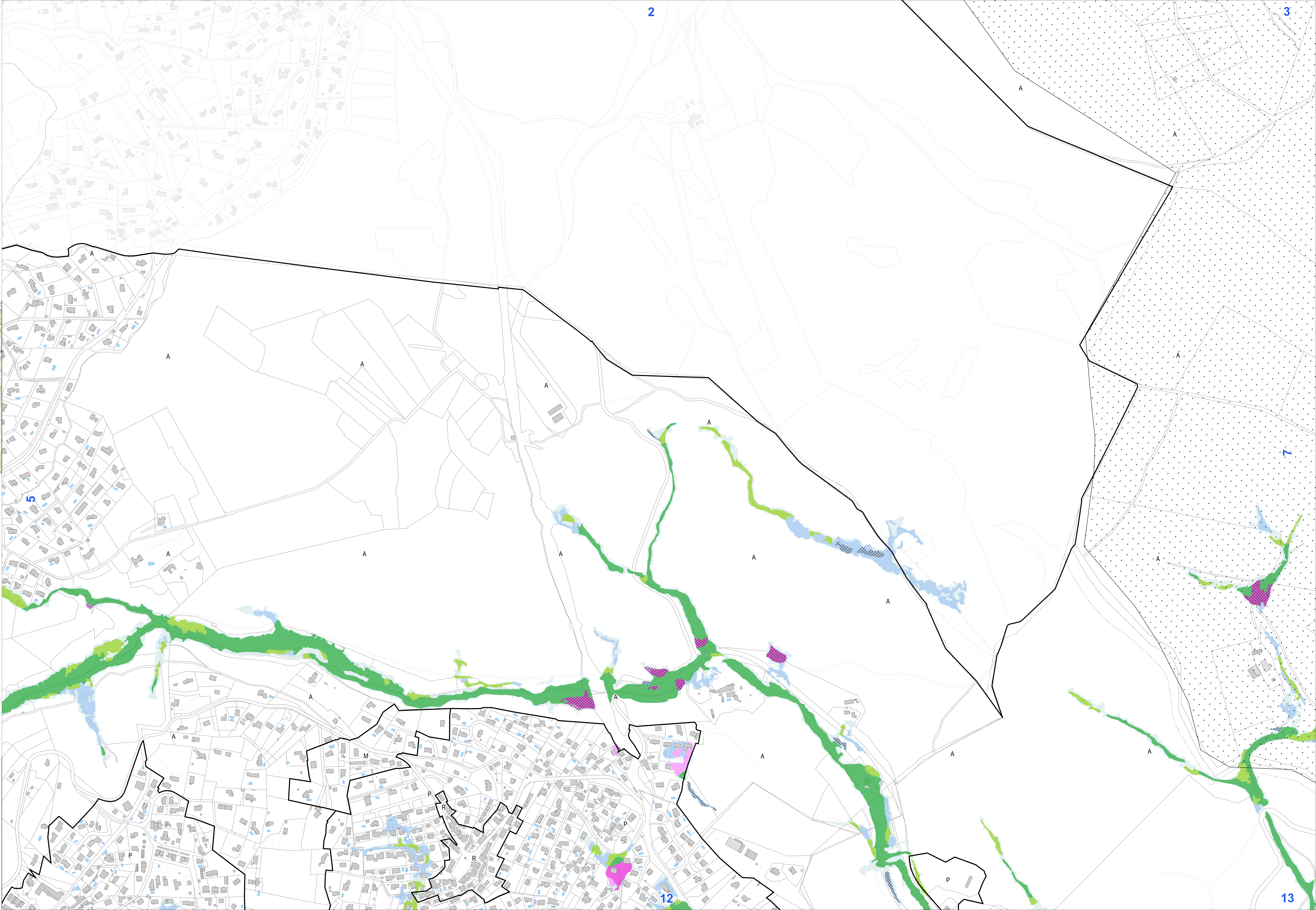
Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



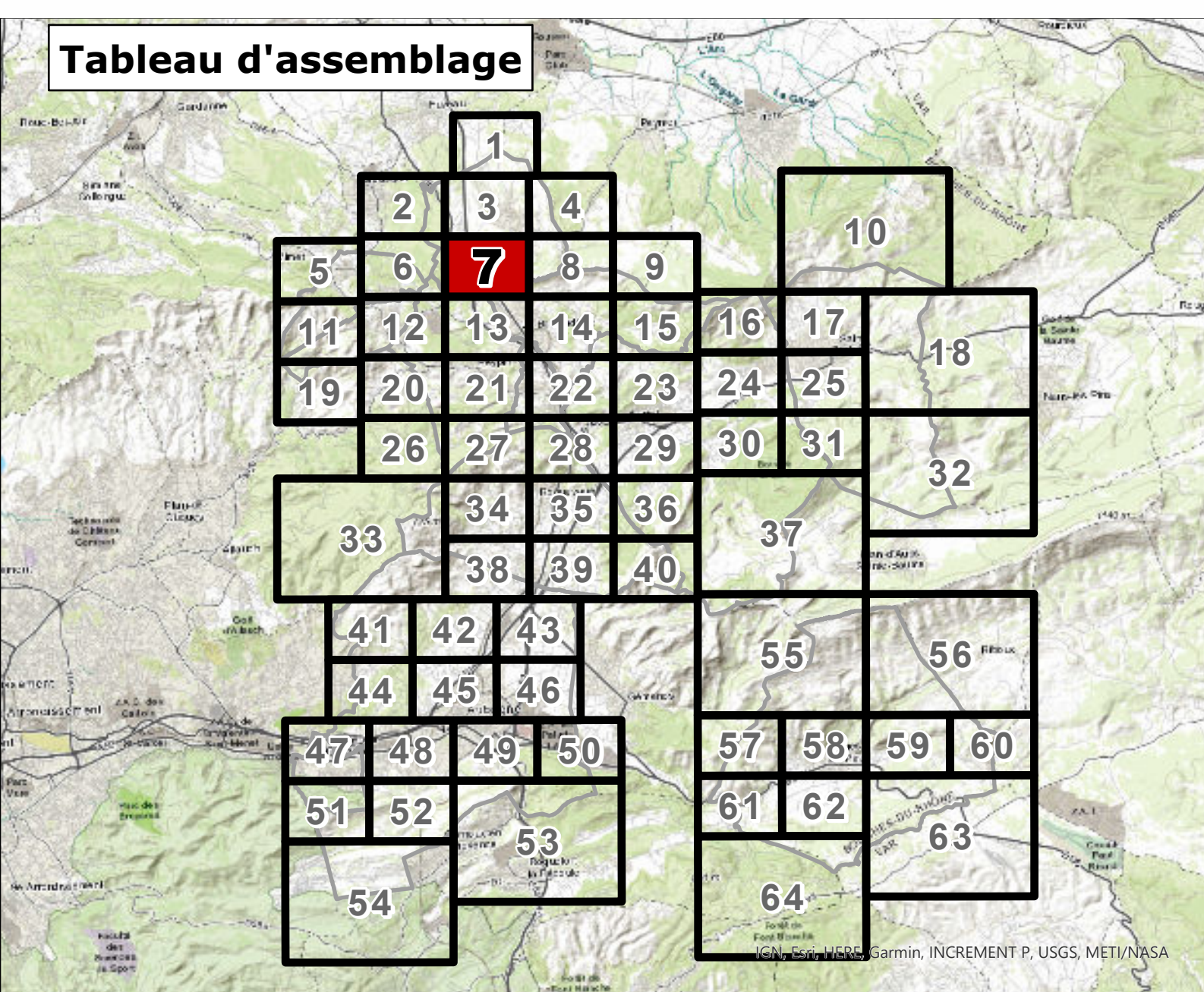
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
7

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulément)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

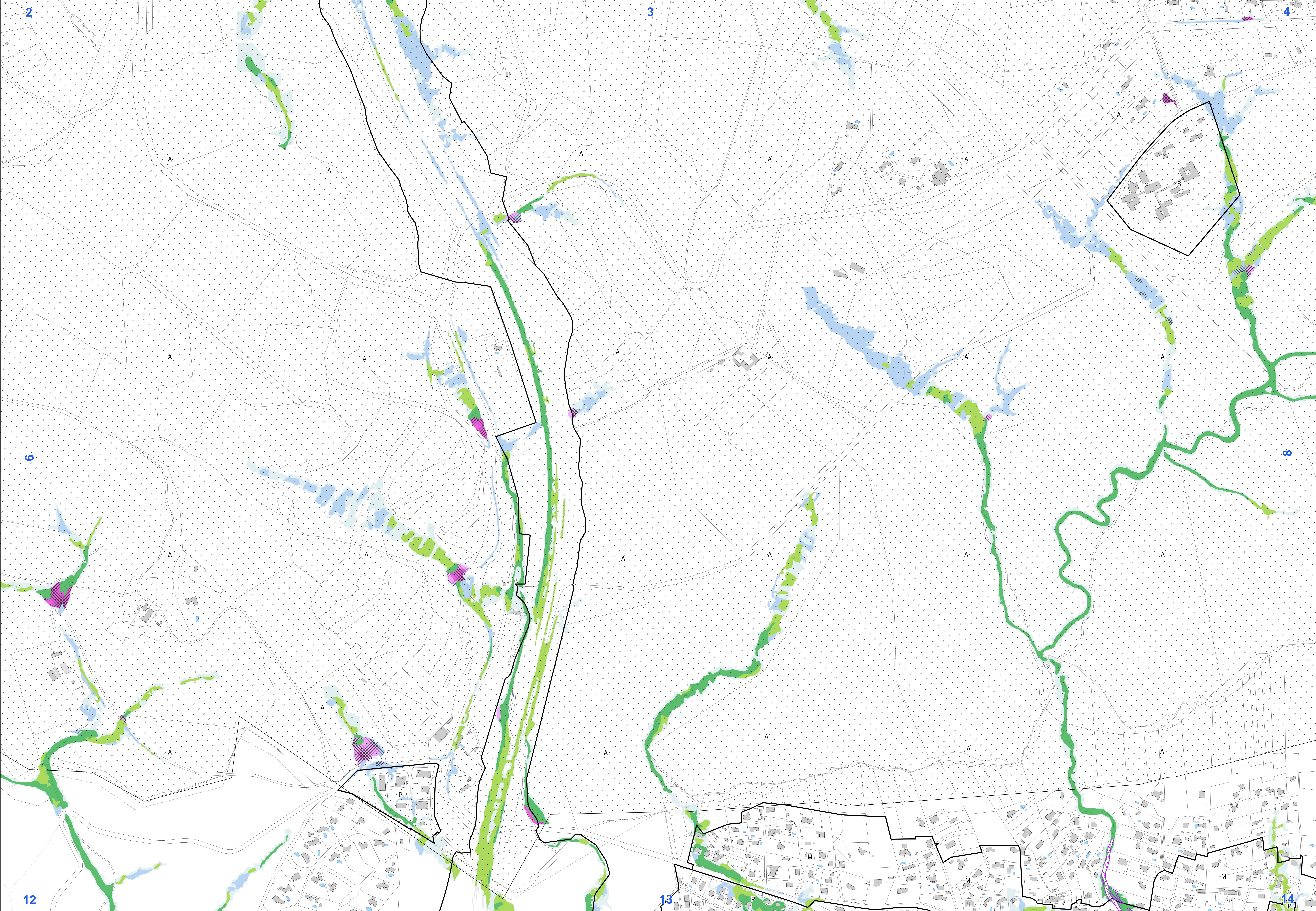
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



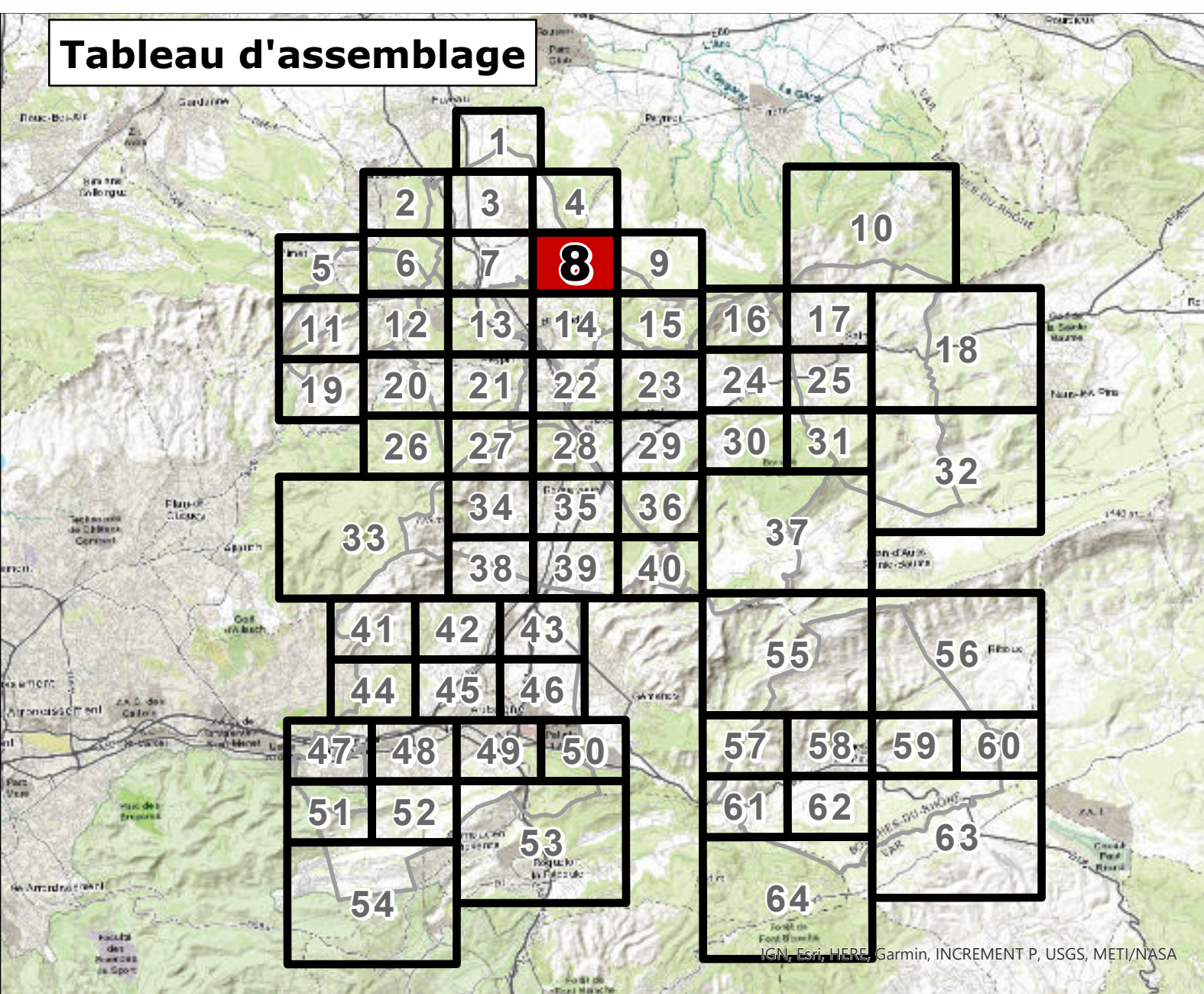
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
8

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tres fort (axe écoulement)
- Tres fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

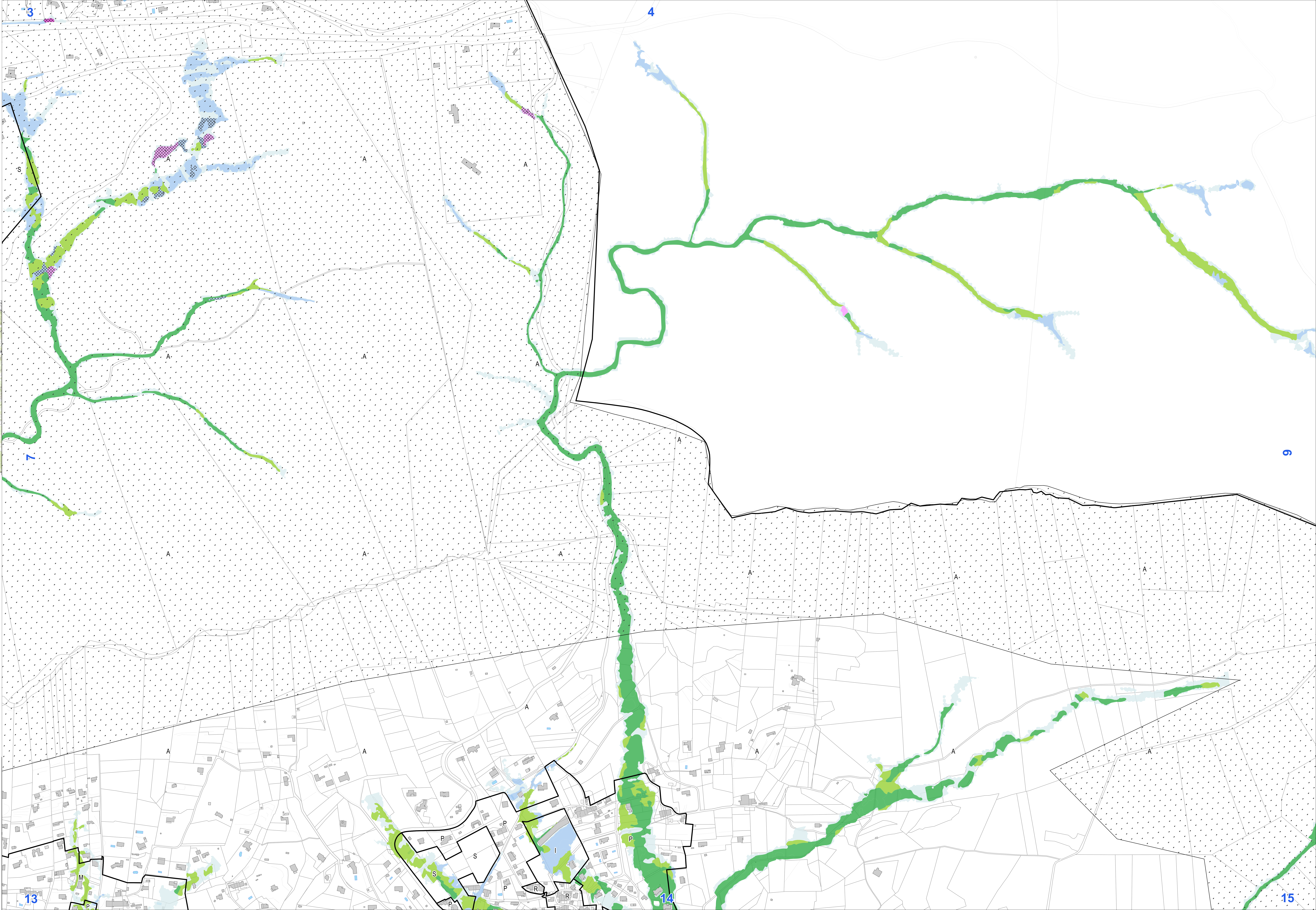
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



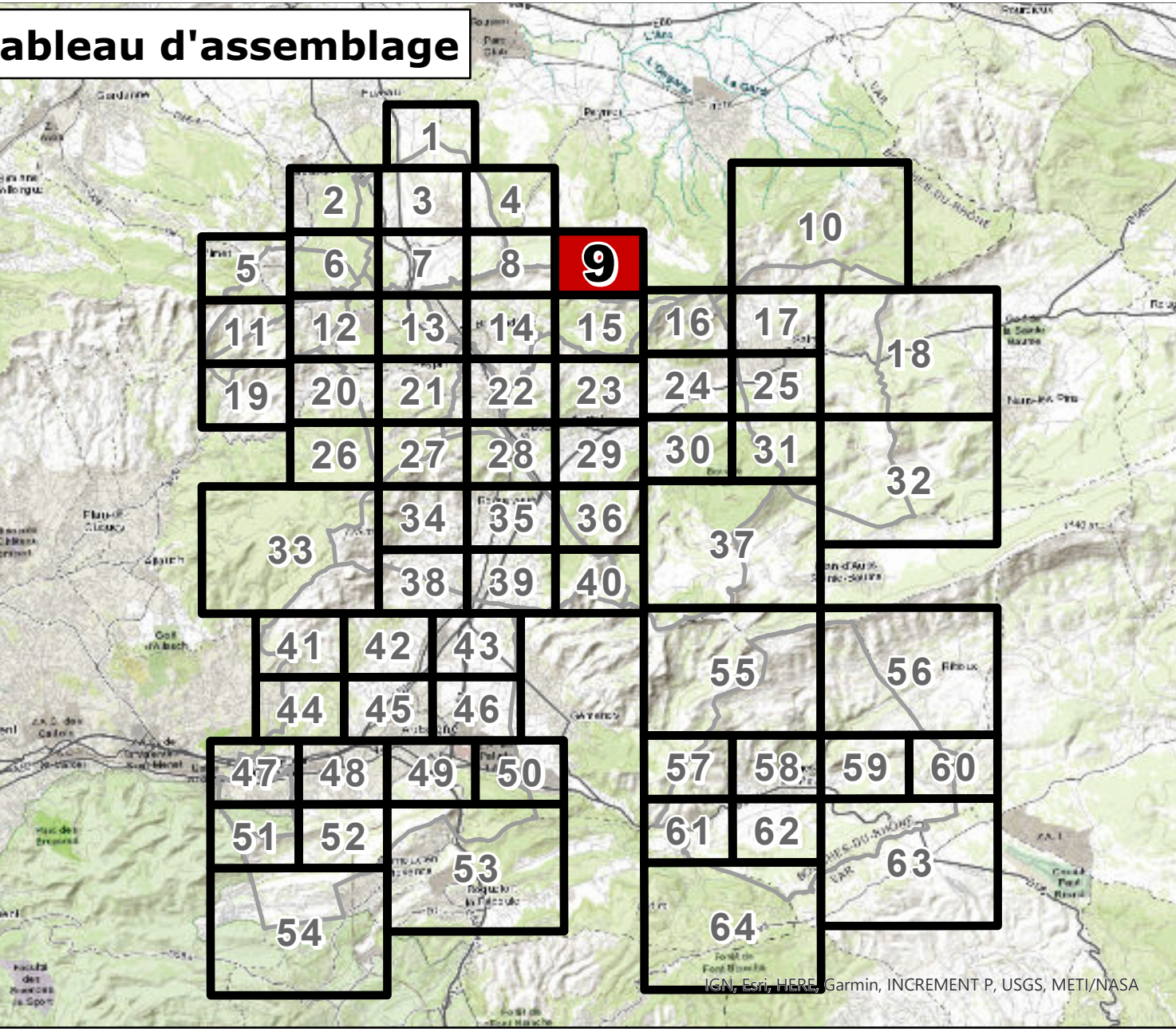
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
9

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traie fort (axe d'écoulement)
- Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

**ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU**

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



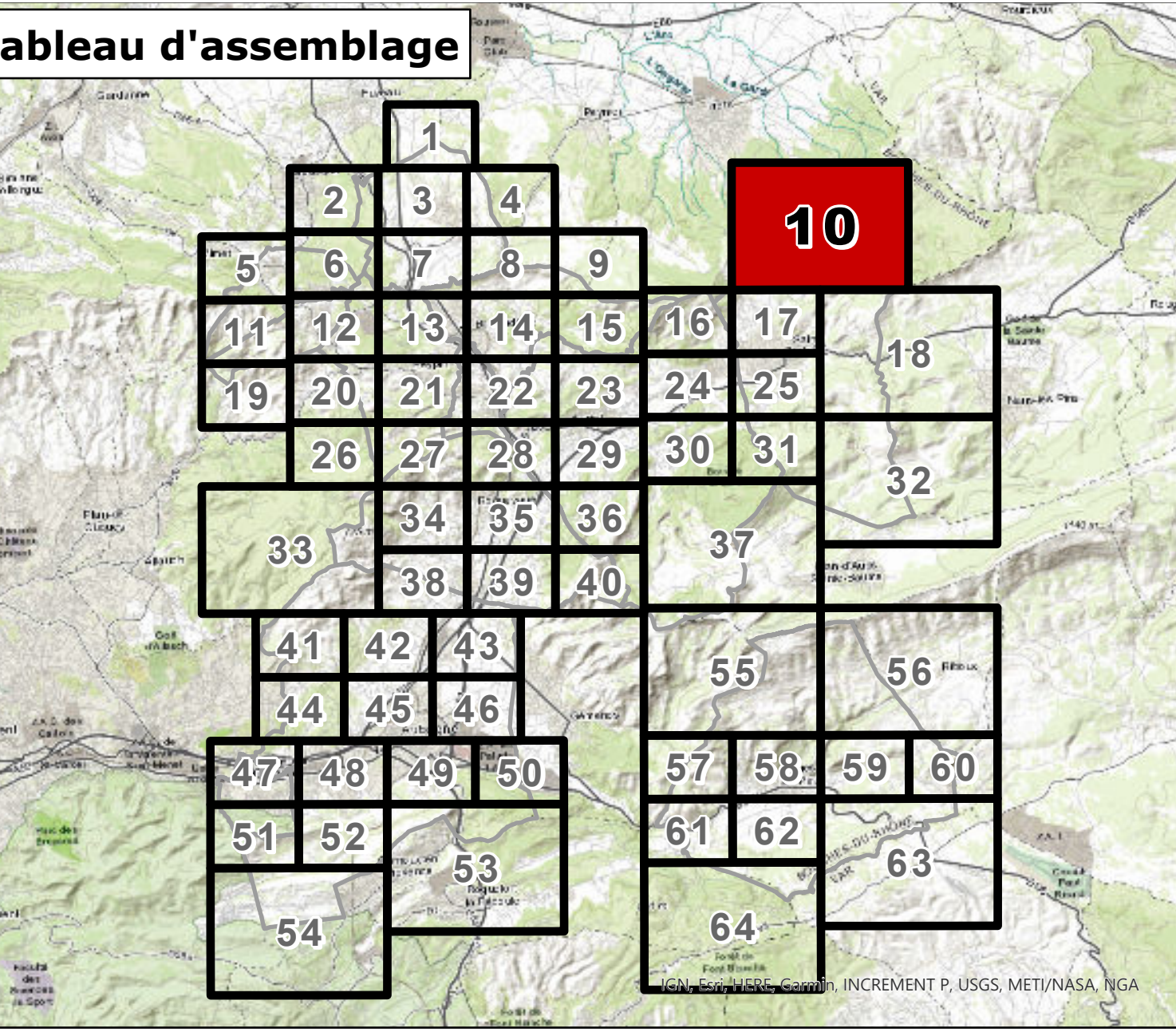
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
10

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

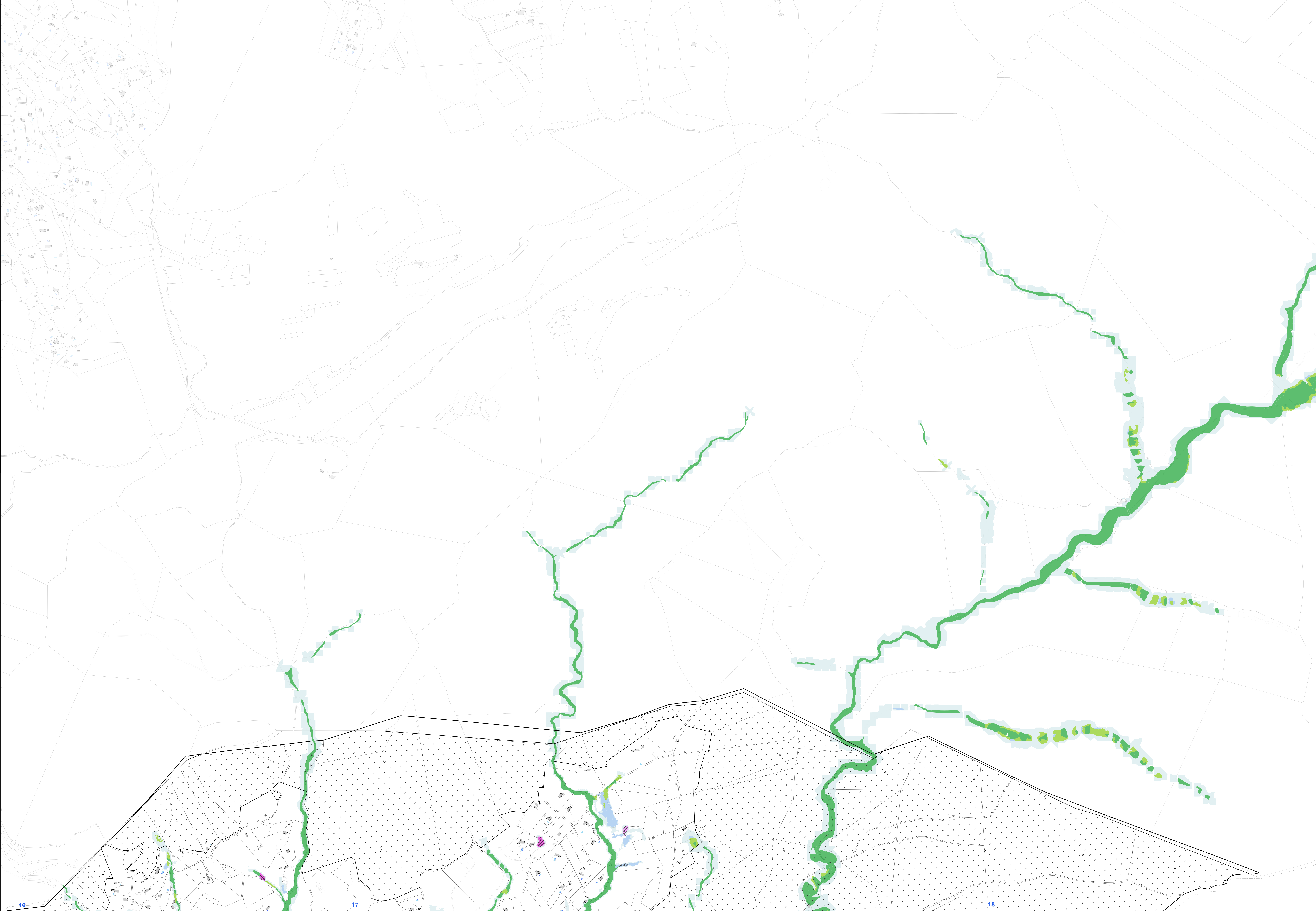
- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



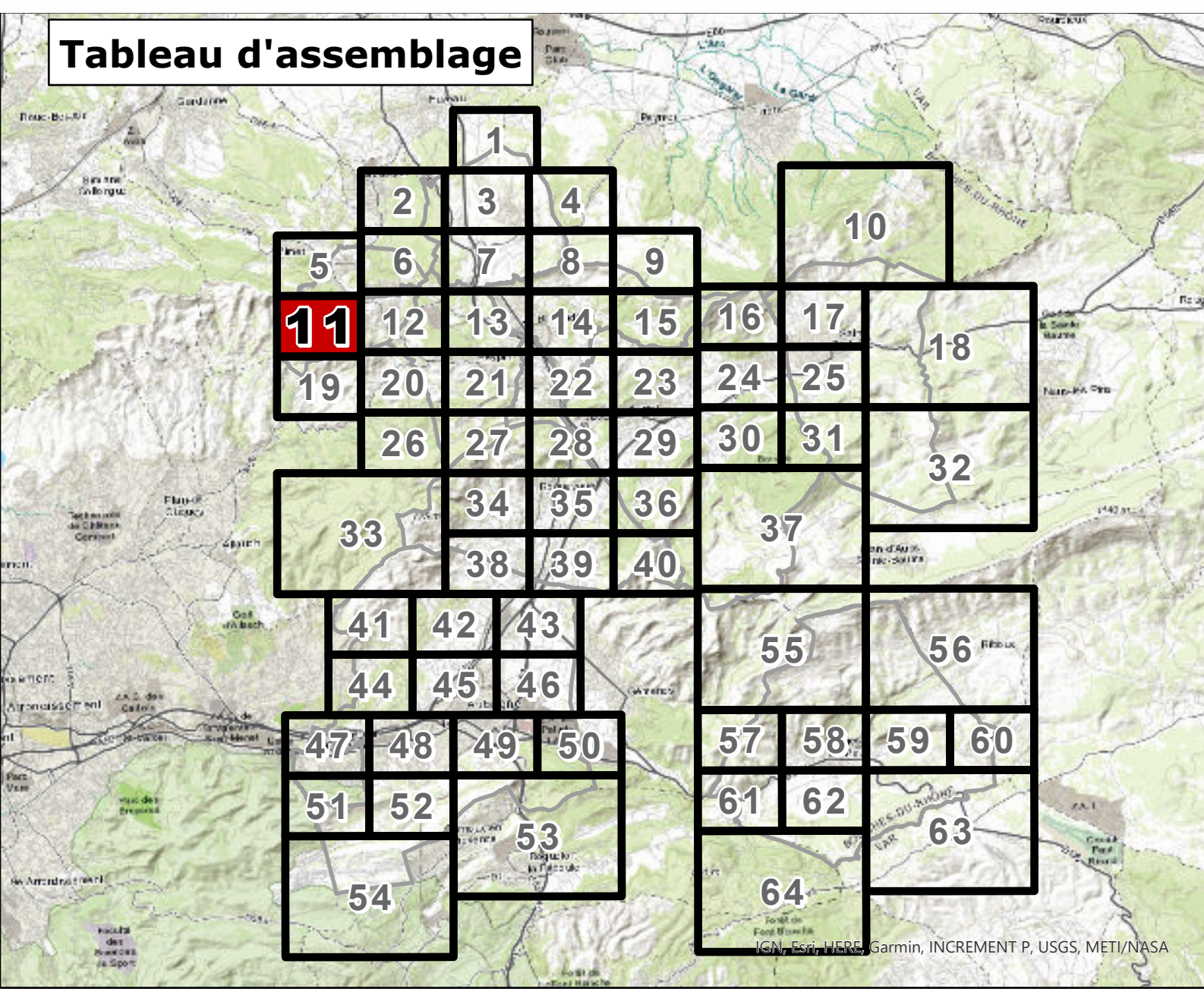
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
11

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maîtriser / A = Autre / S = Secteur de projet

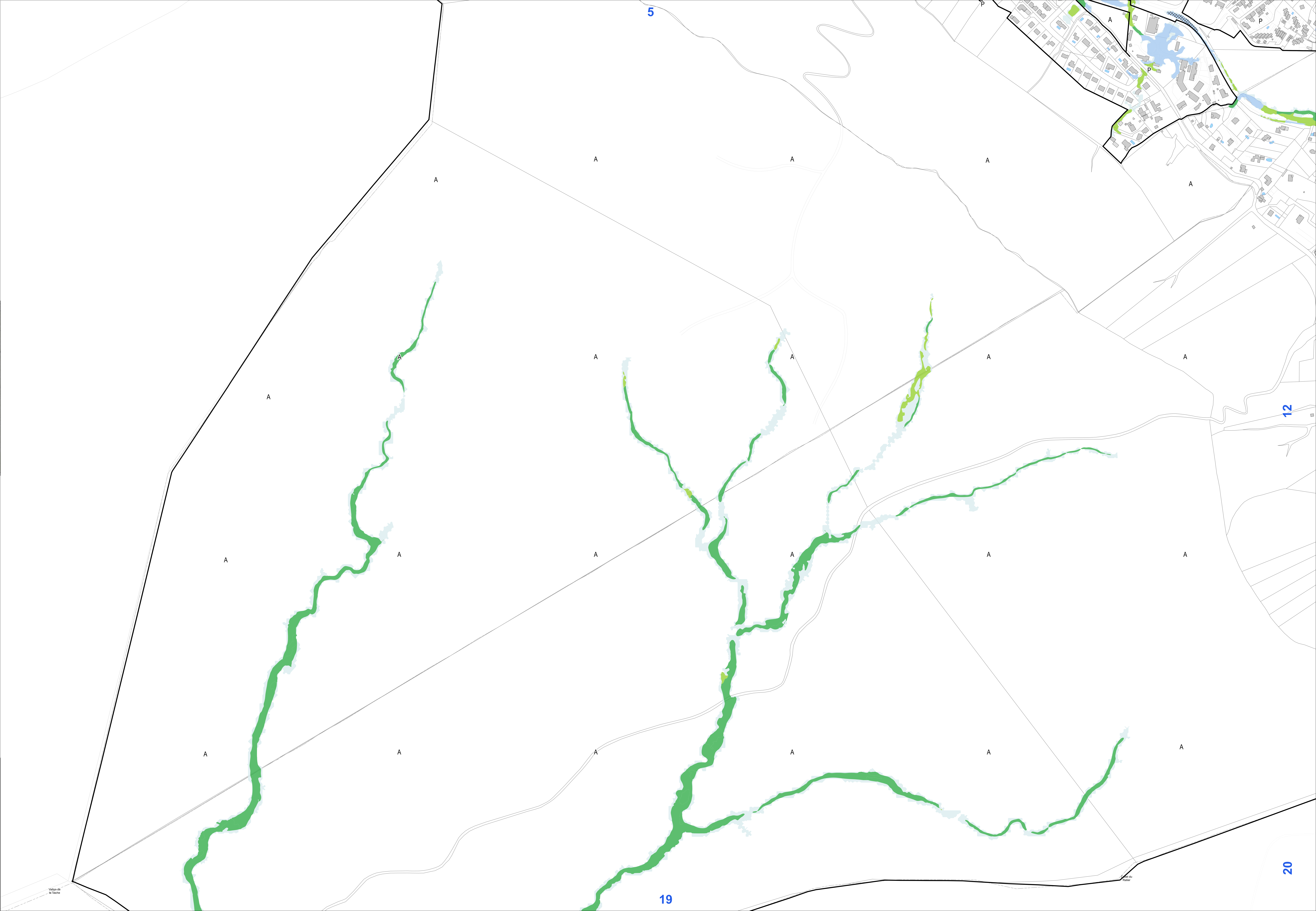
Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Placine ou Plan d'eau
- Cimetières



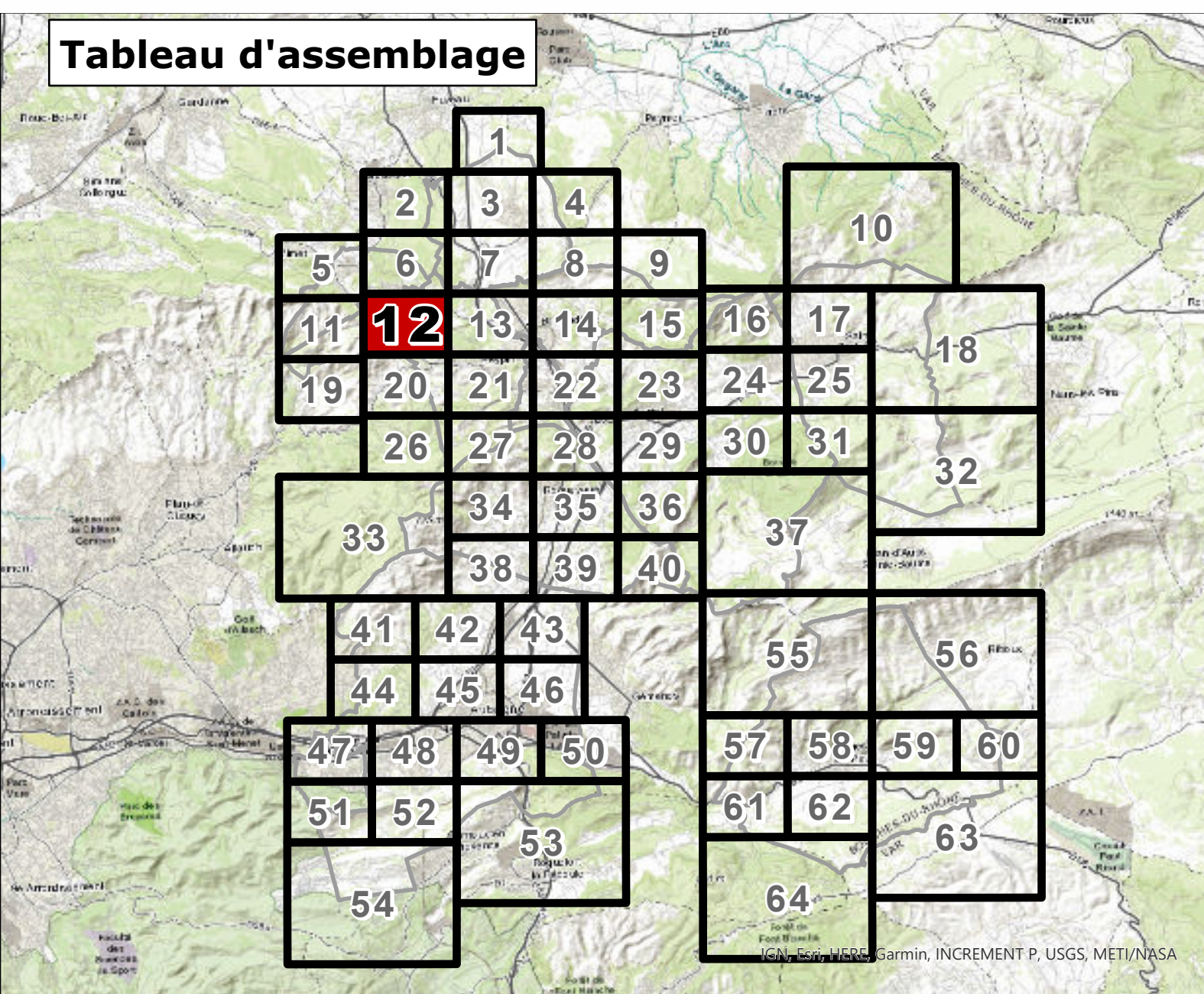
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
12

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tres fort (axe écoulement)
- Tres fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

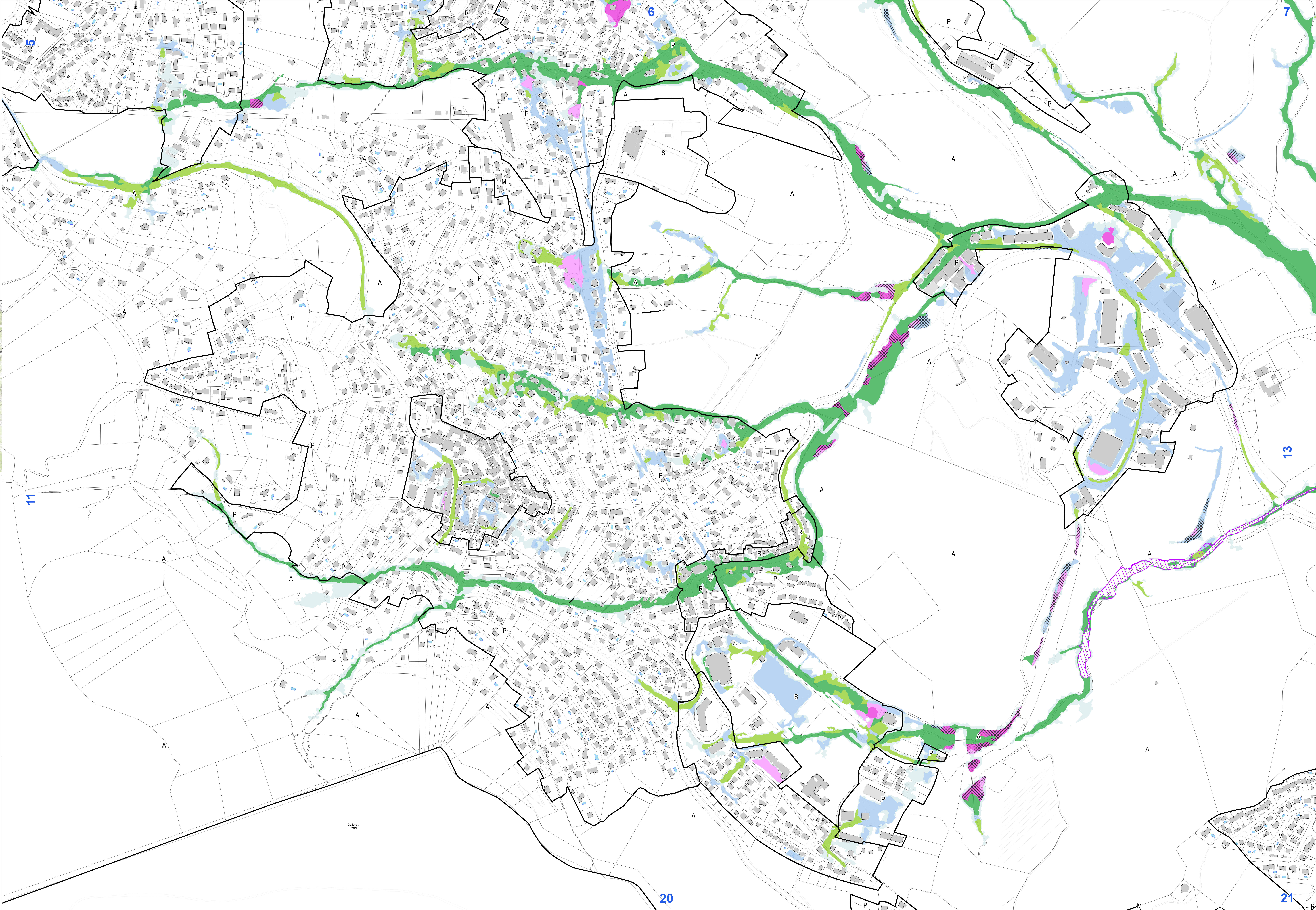
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



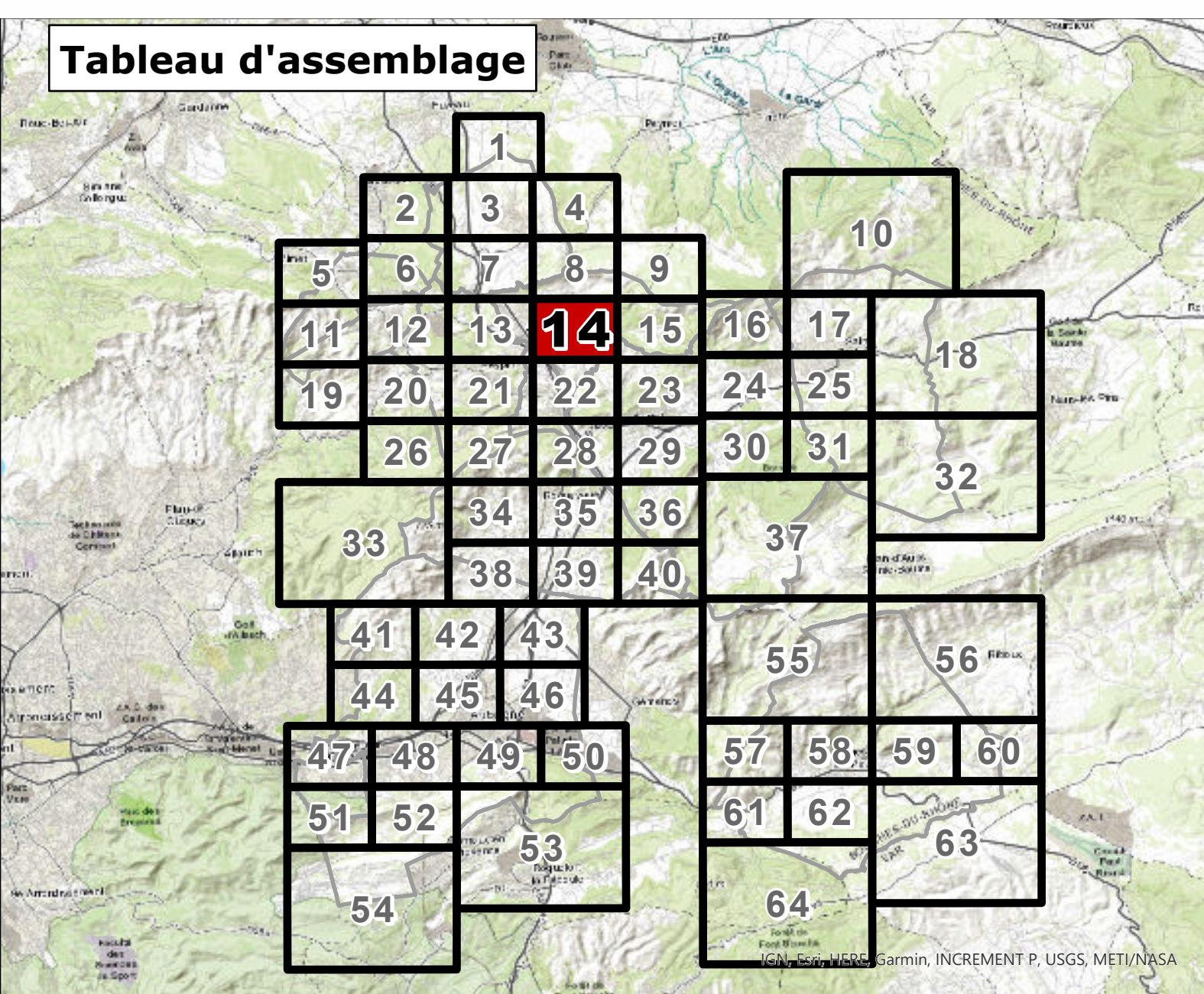
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
14

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tres fort (axe d'écoulement)
- Tres fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

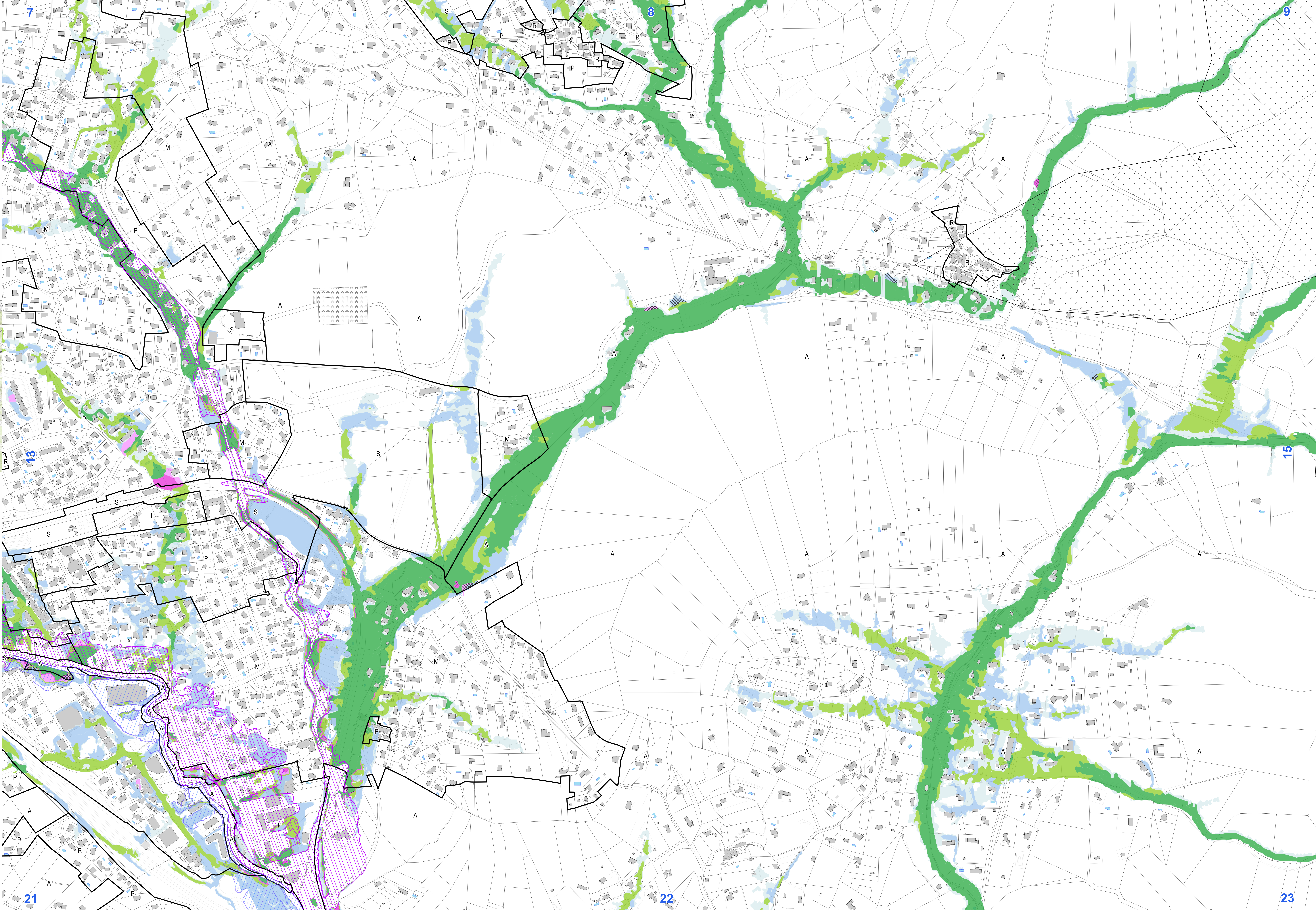
Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



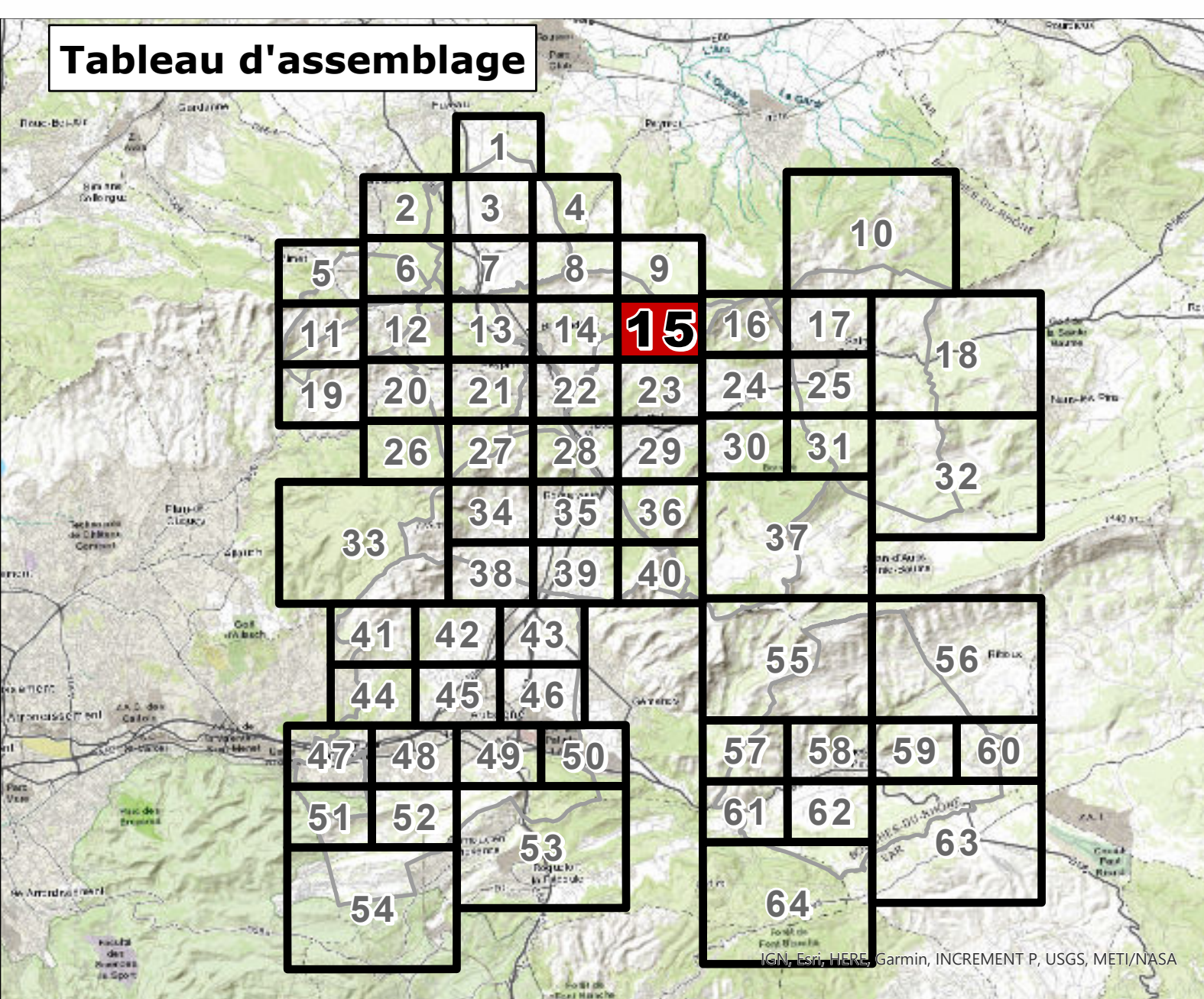
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
15

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traite fort (axe d'écoulement)
- Traite fort (zone d'accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSSES D'EAU SOUTERRAINES

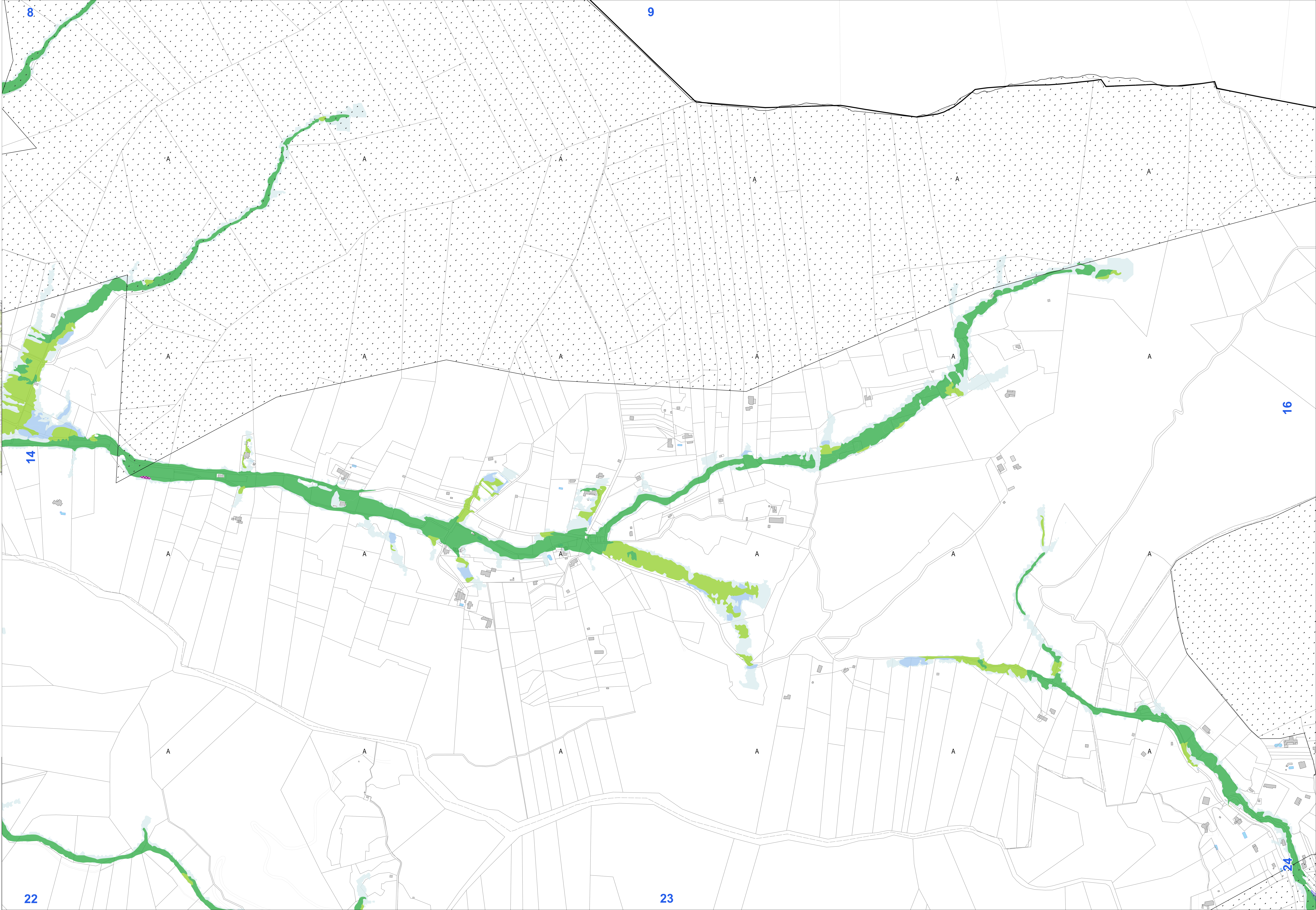
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



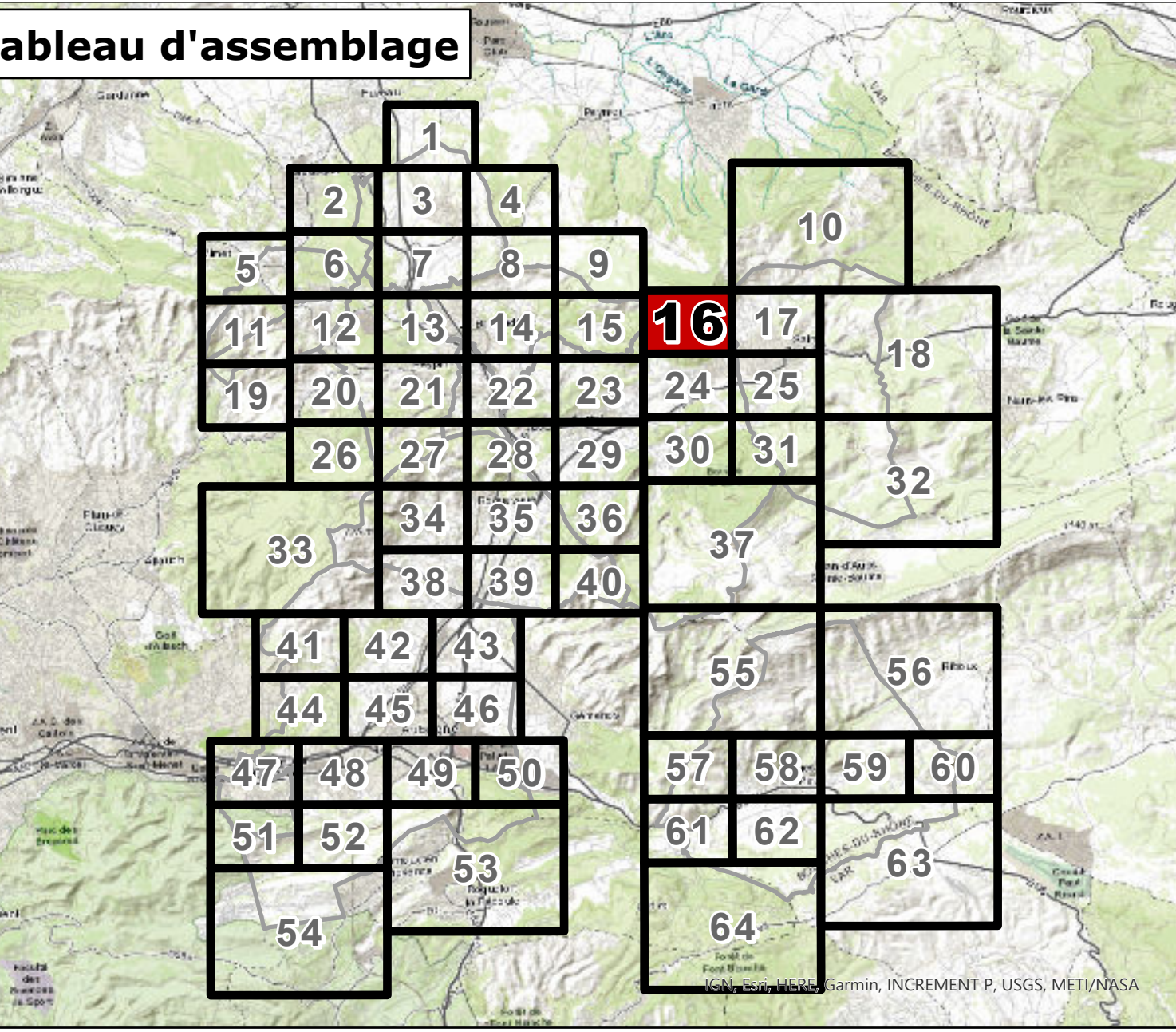
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
16

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe d'écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Plaque ou Plan d'eau
- Cimetière



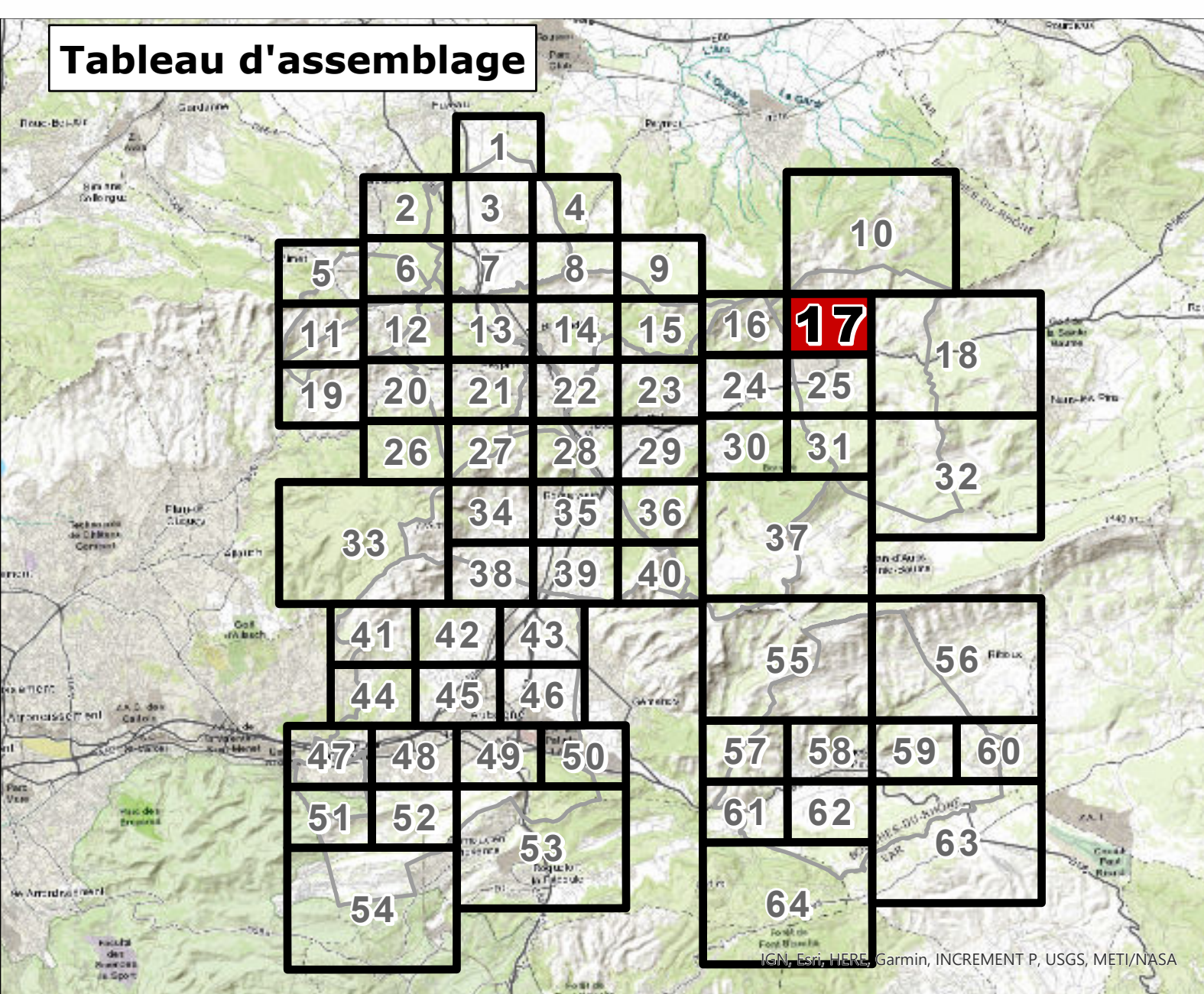
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
17

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traite fort (axe d'écoulement)
- Traite fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

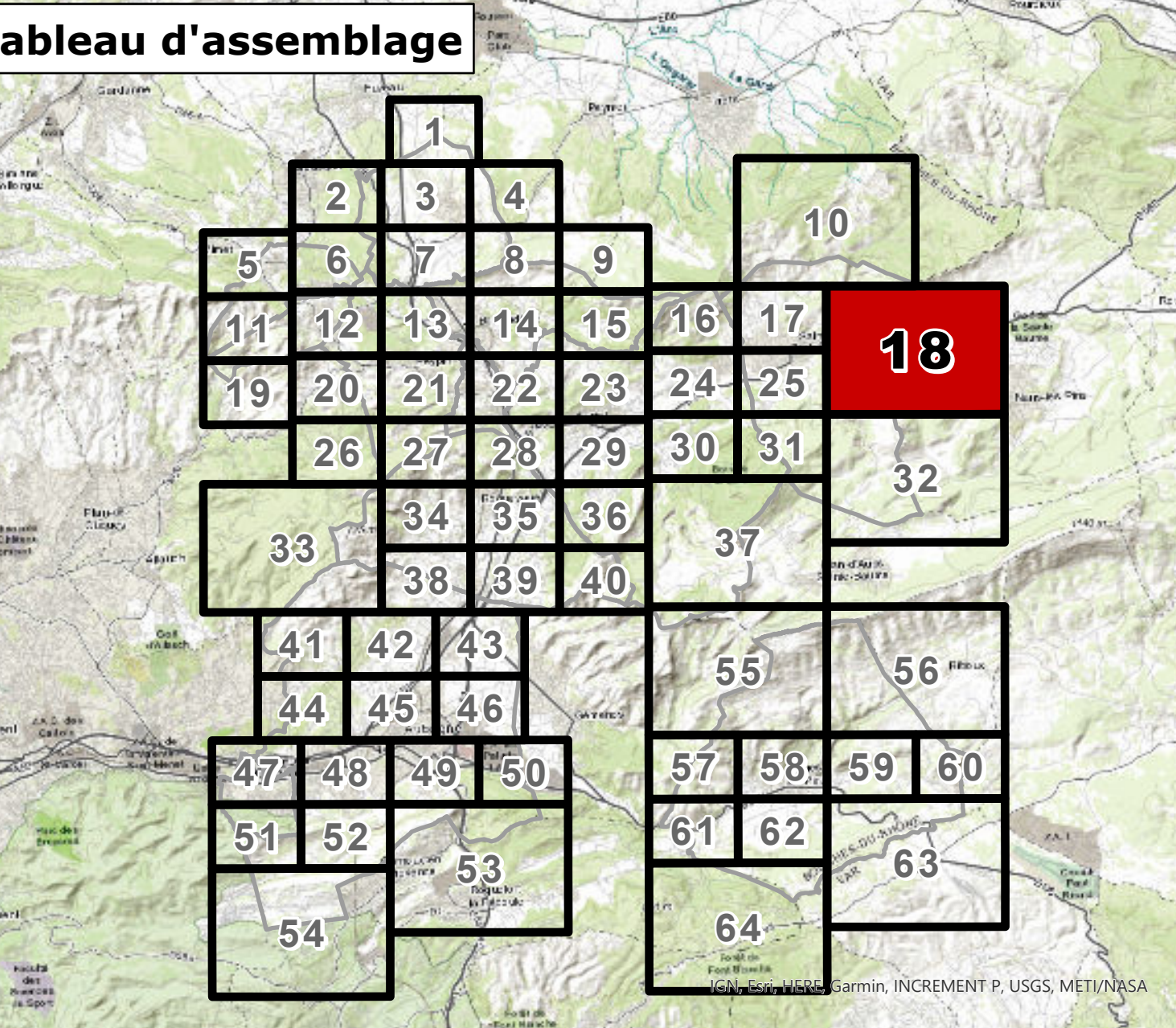
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
18

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traie fort (axe écoulement)
- Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

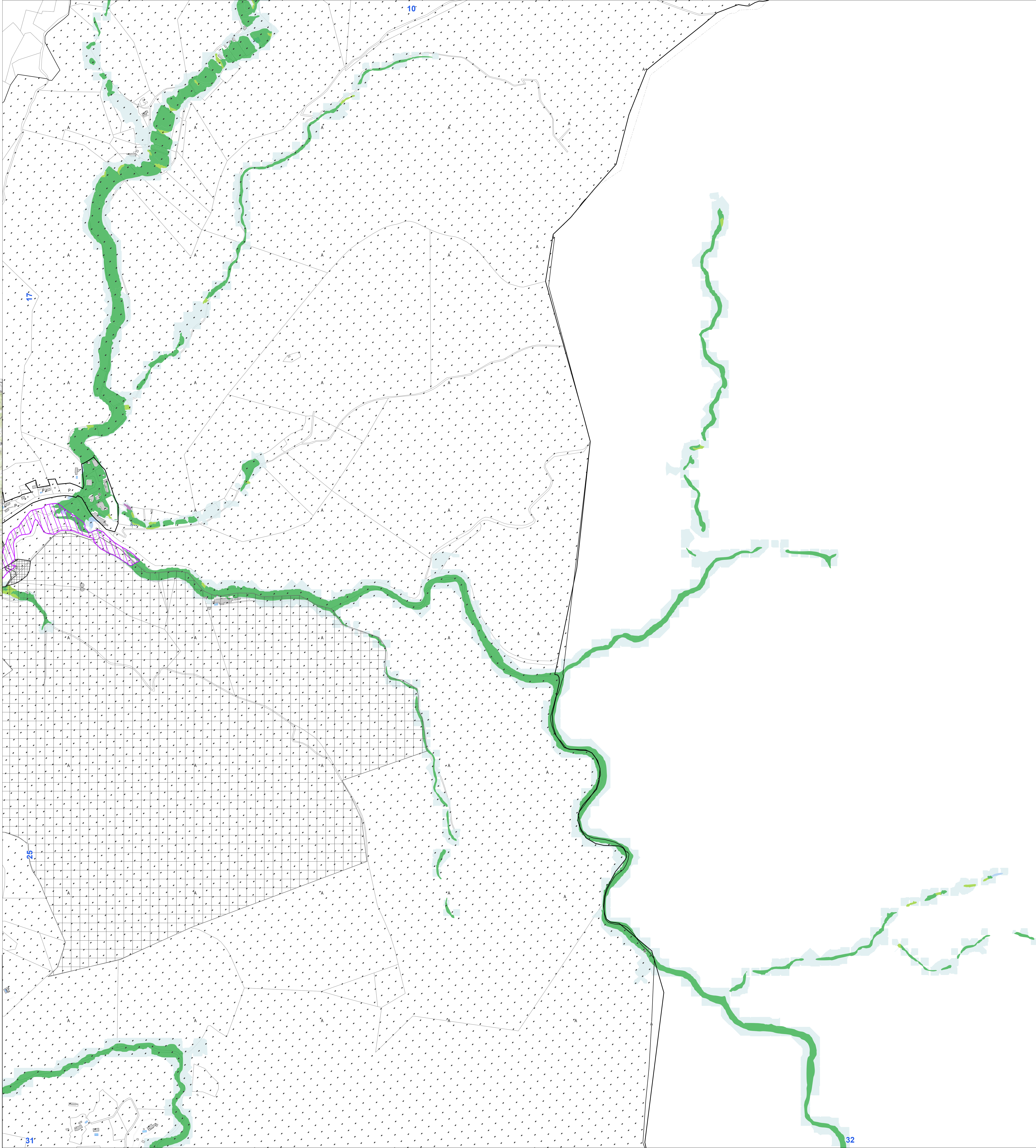
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



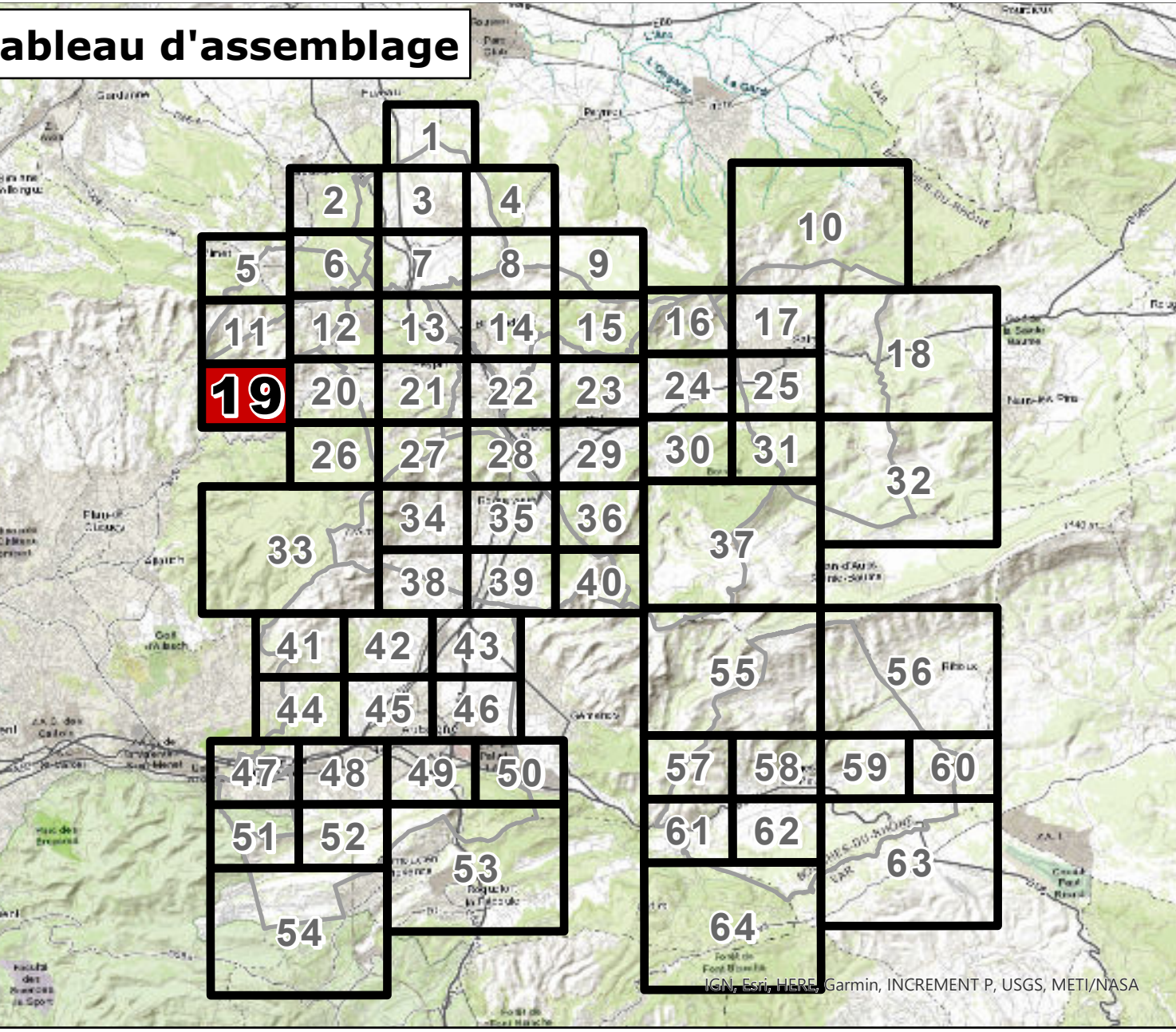
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
19

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)
Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traie fort (axe écoulement)
- Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance – PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe

R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet

Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

**ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU**

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelaire

Élément de repère

Bât dur

Piscine ou Plan d'eau

Bât léger

Cimetière



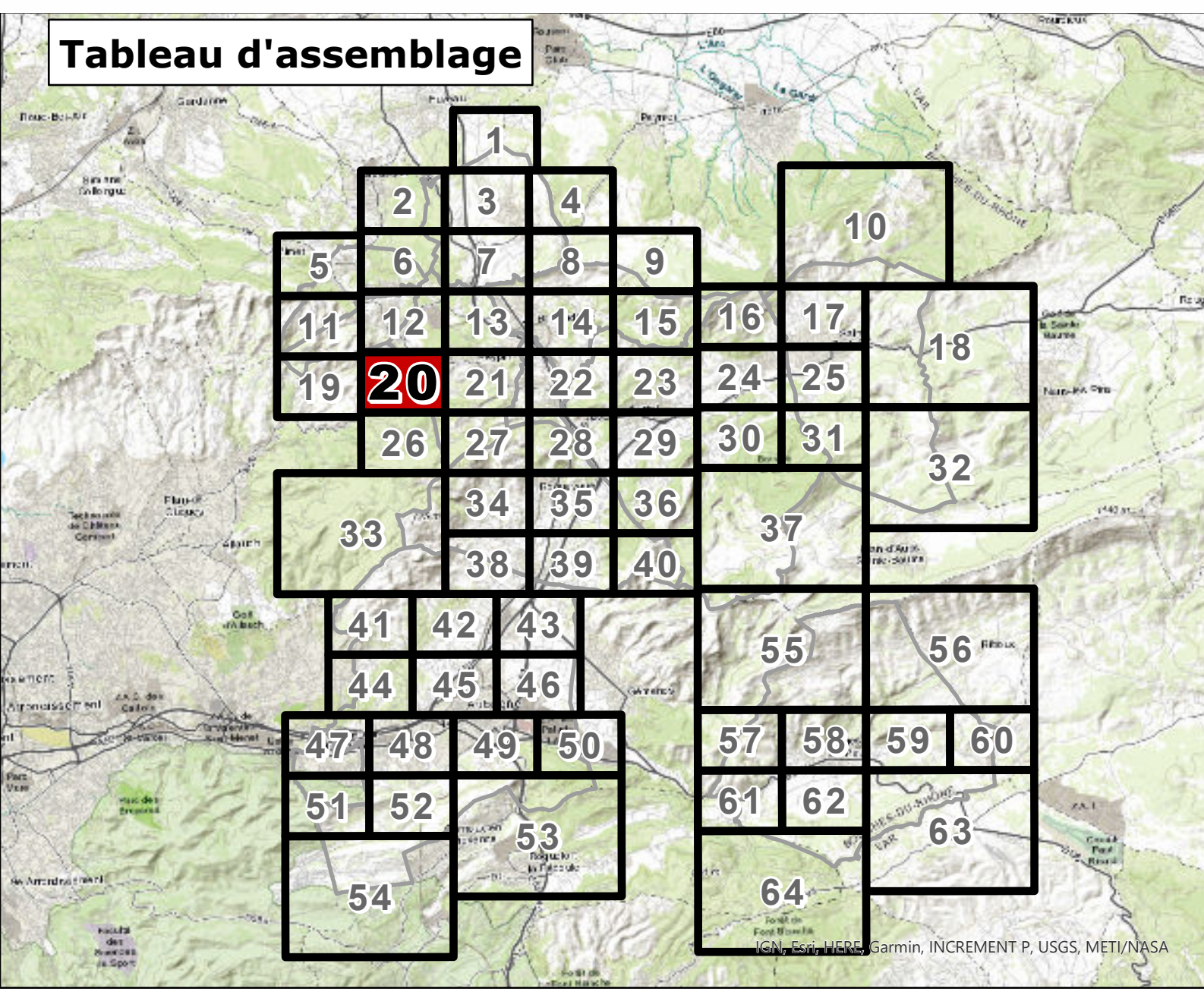
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
20

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tres fort (axe écoulement)
- Tres fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

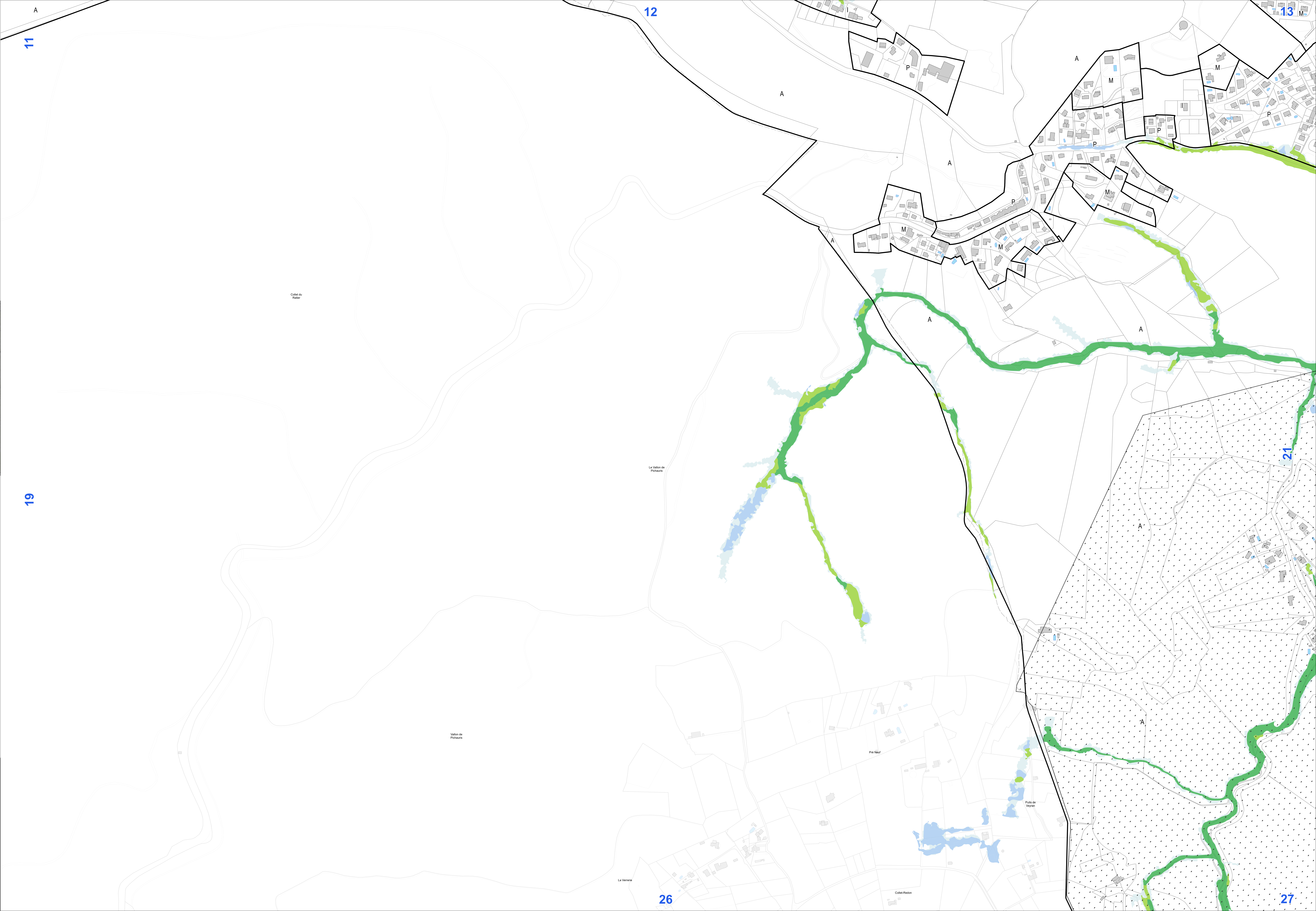
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interférer / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



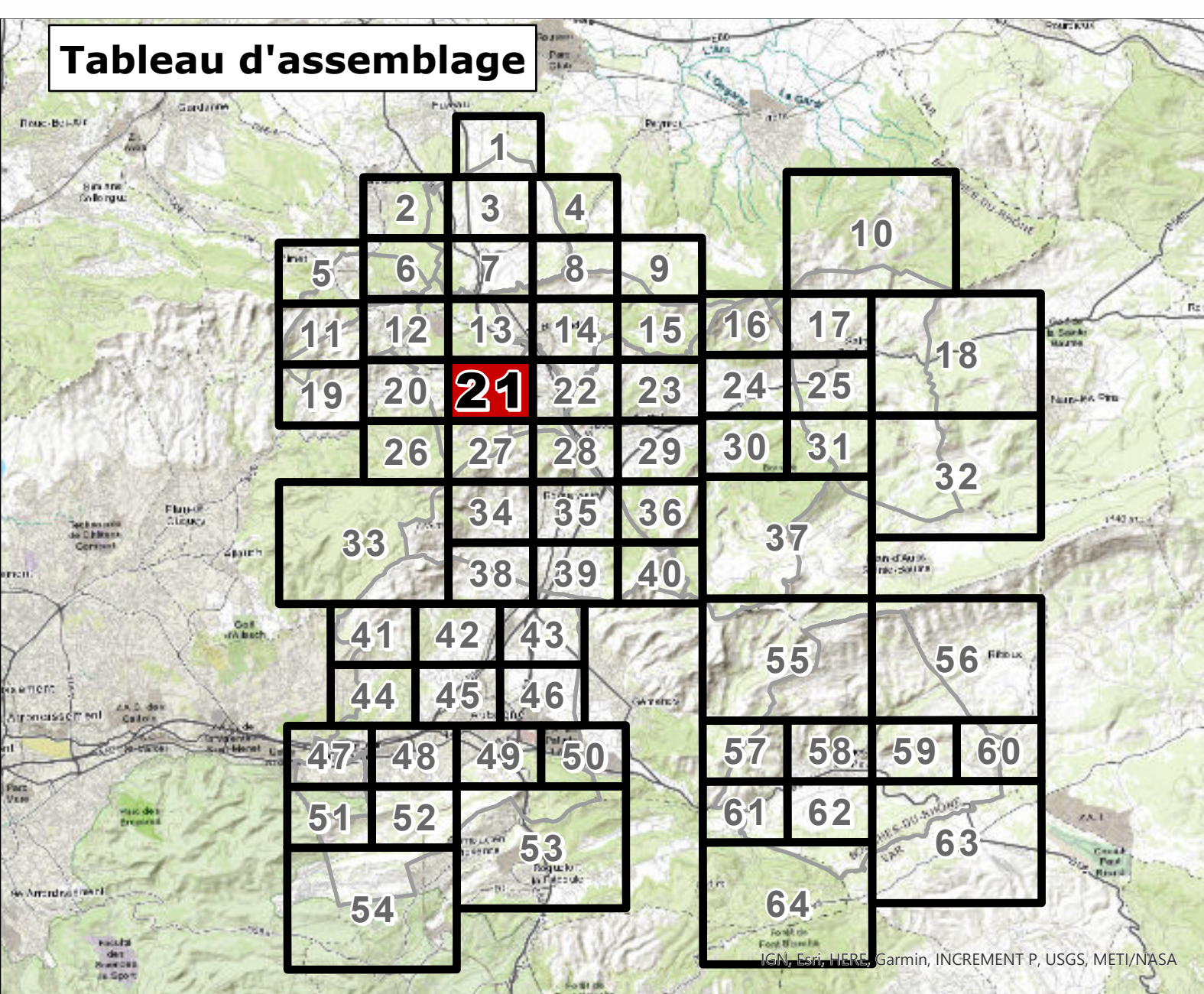
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
21

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Très fort (axe écoulement)
Très fort (zone accumulation
à faible vitesse)
Moyen à forte hauteur
Moyen
Faible
Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Interférer / P = Prolonger
M = Matriser / A = Autre / S = Secteur de projet
Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

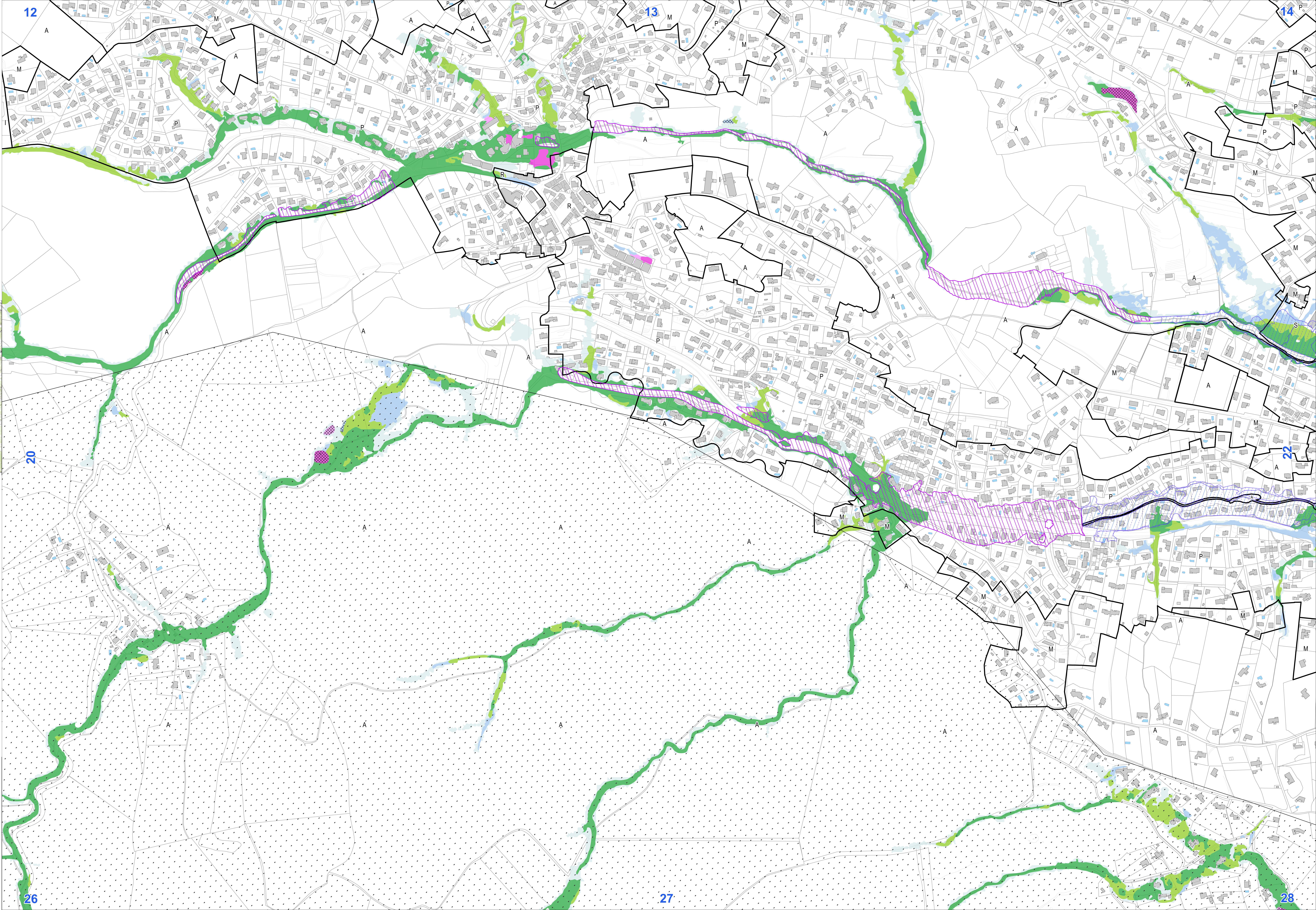
ZS de priorité 1 (P1)
ZS de priorité 2 (P2)
ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

Périètre de protection immédiate
Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelle
Bât dur
Bât léger
Élément de repère
Piscine ou Plan d'eau
Cimetière



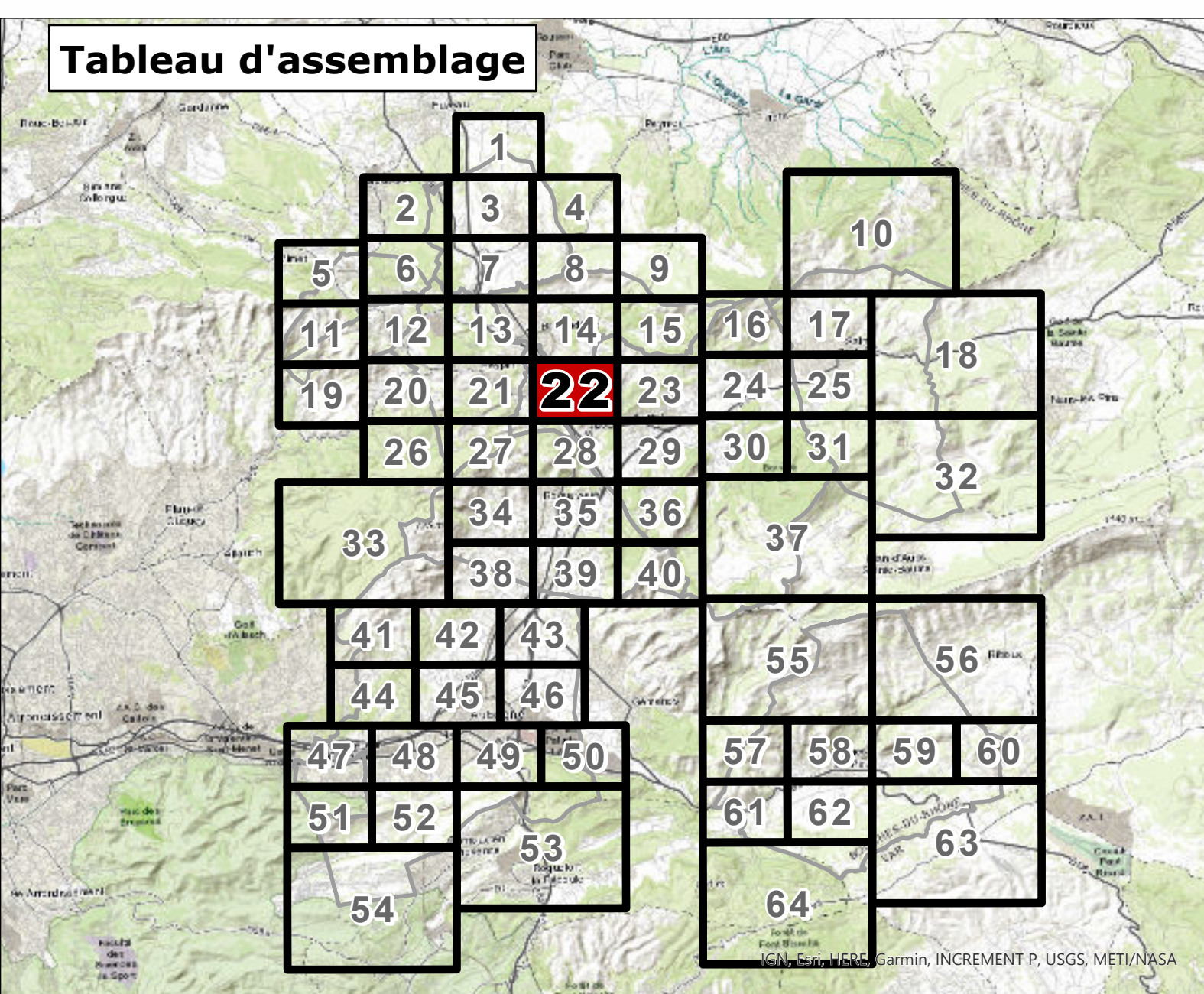
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
22

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

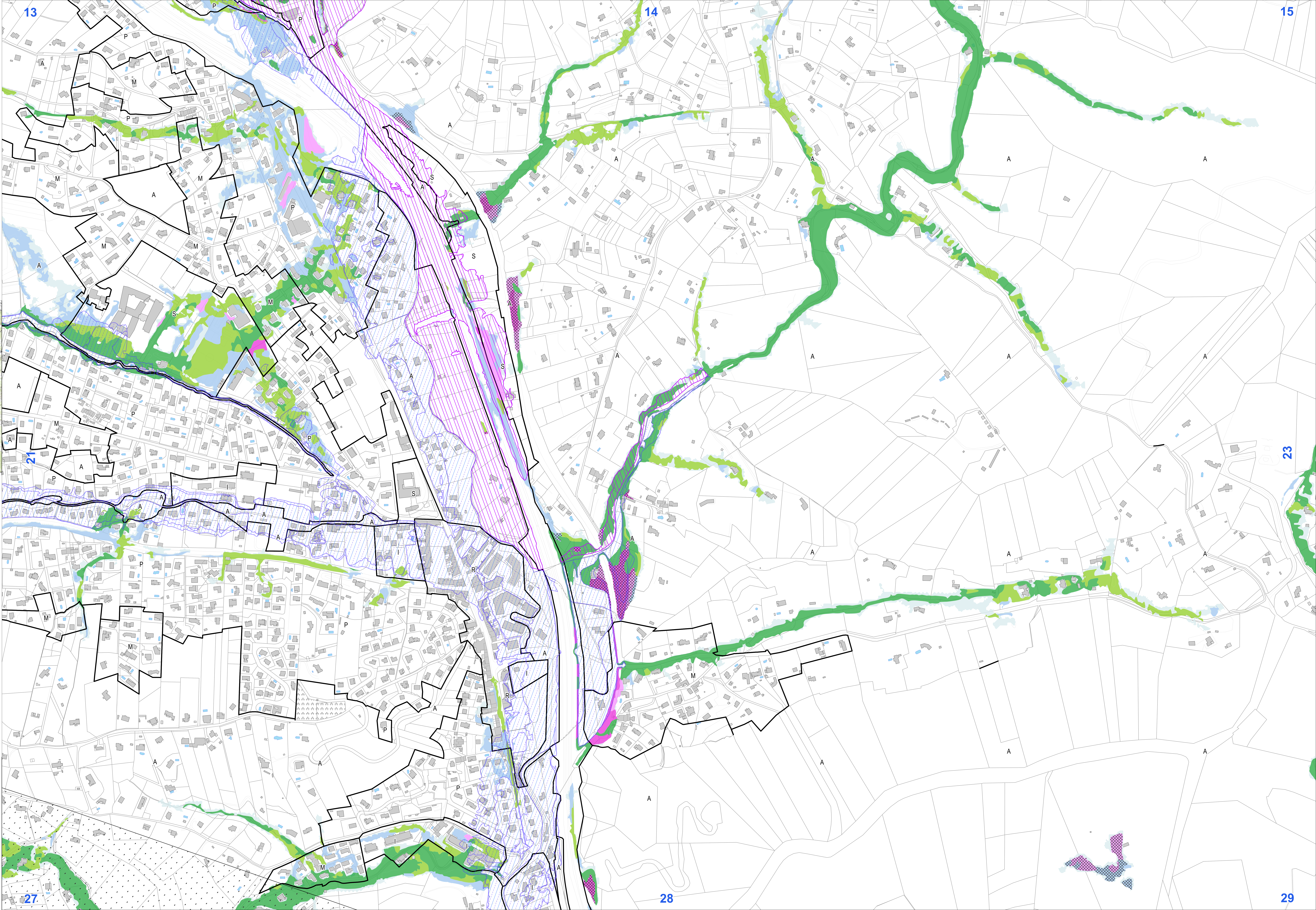
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



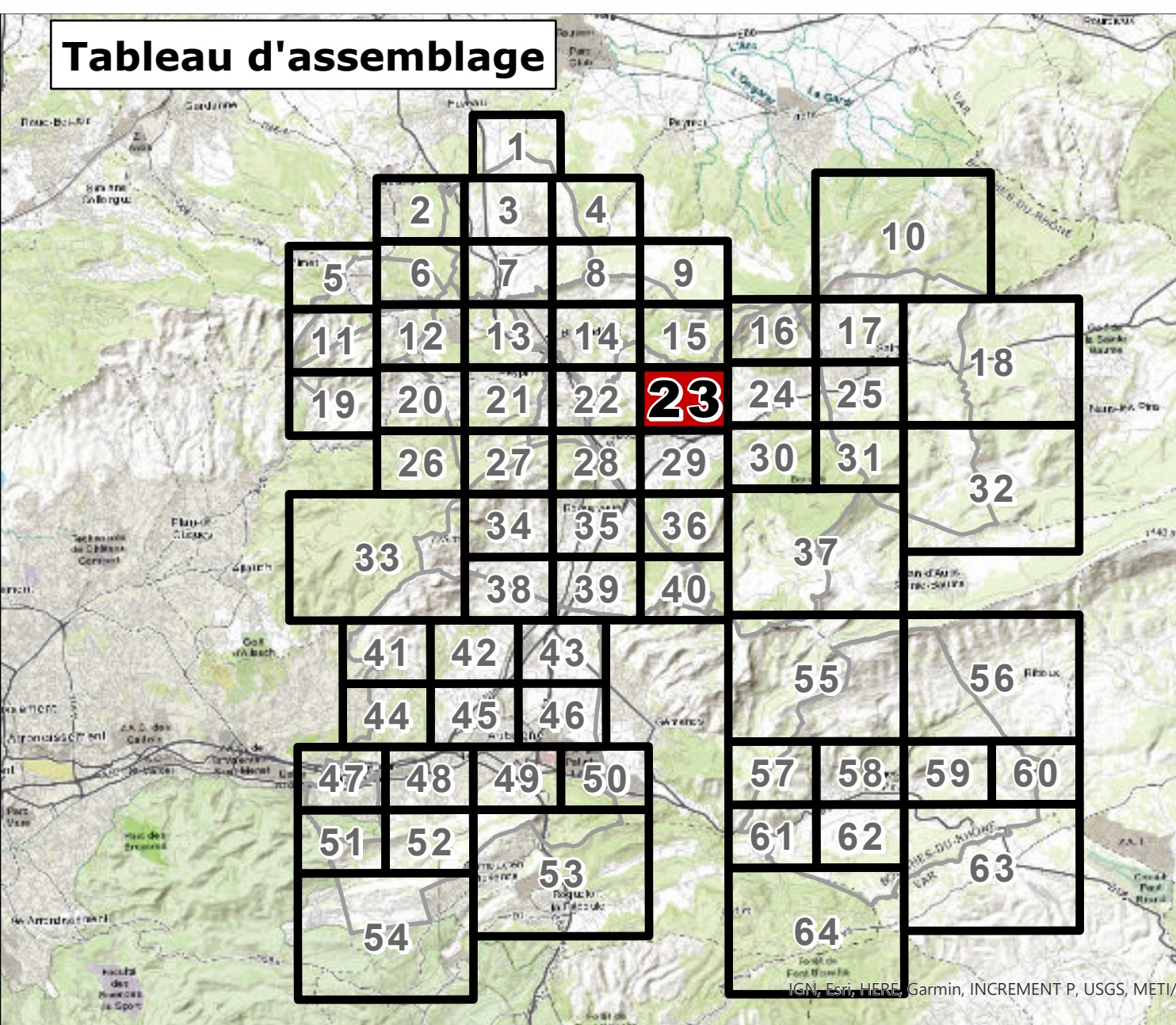
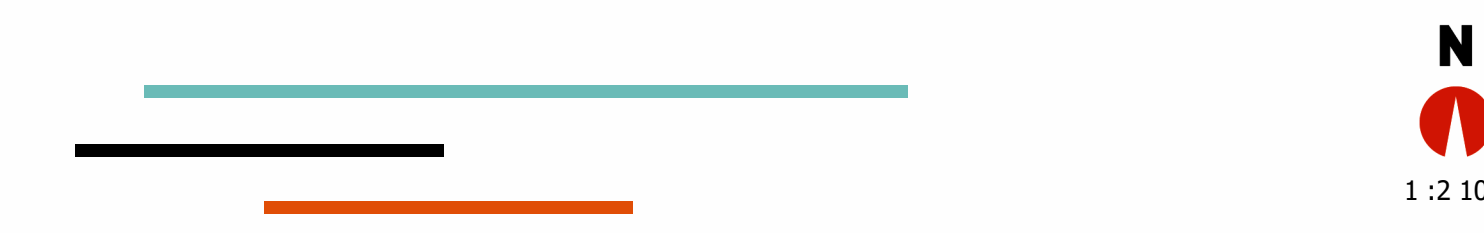
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
23

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

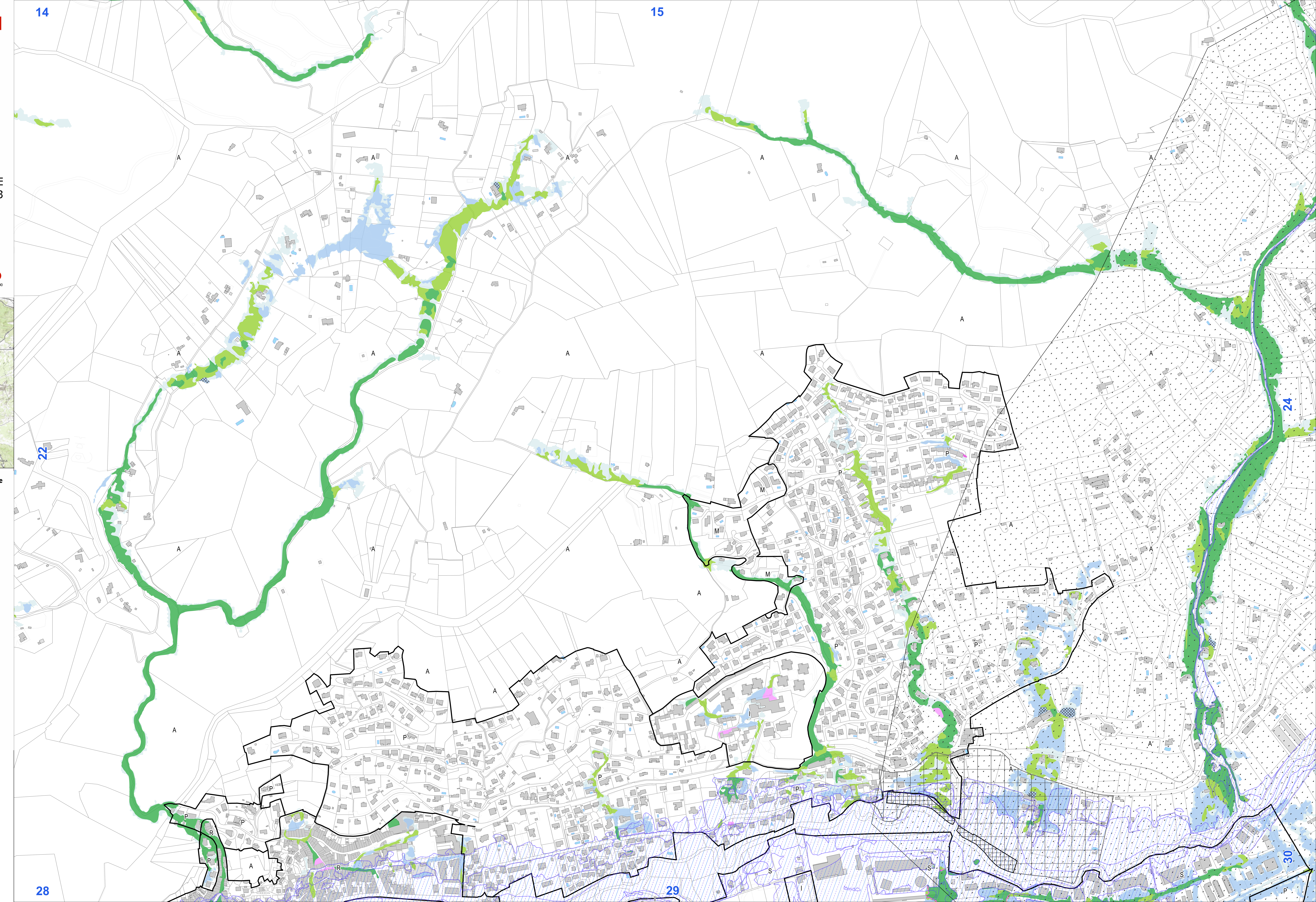
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



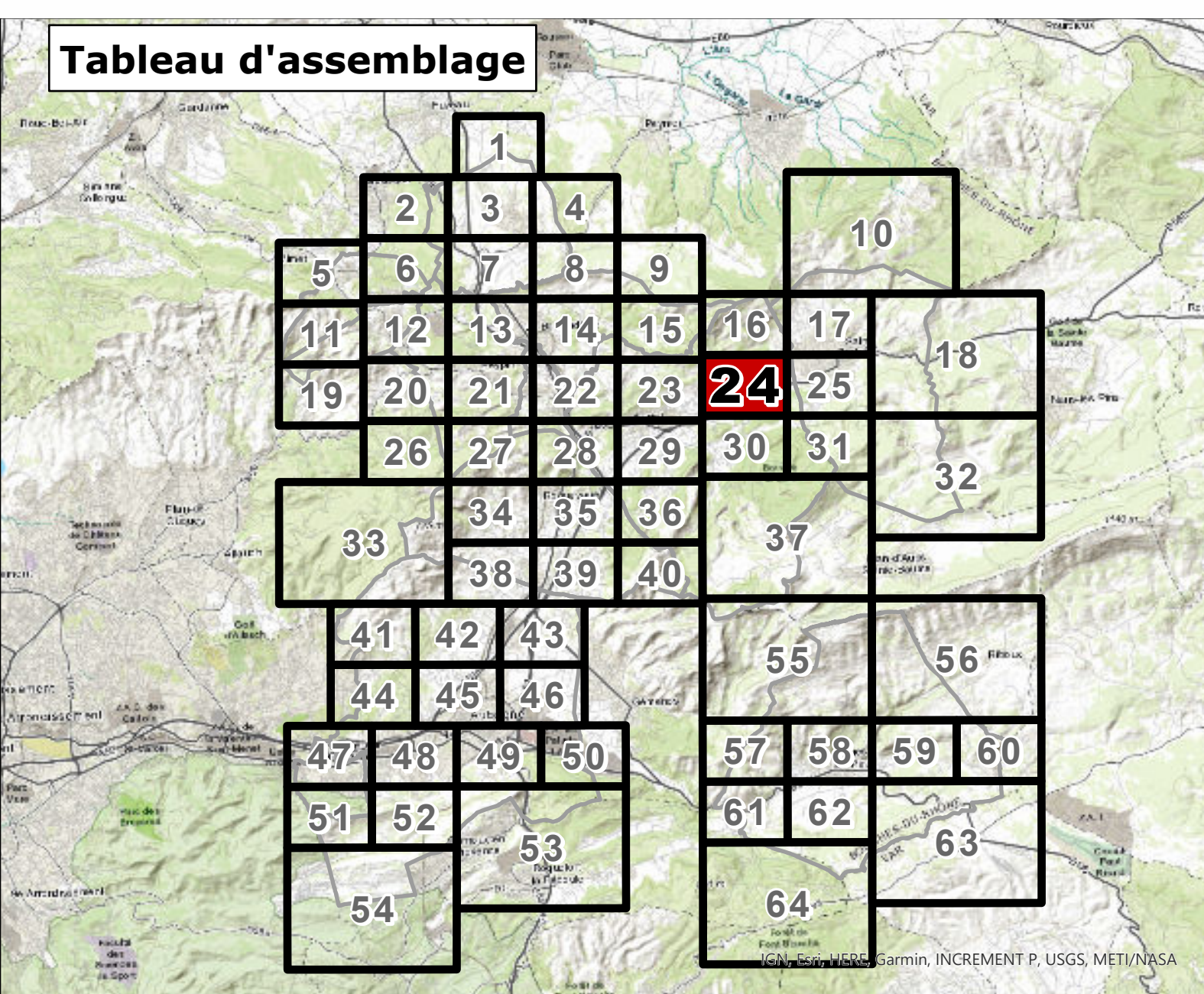
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
24

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)
Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

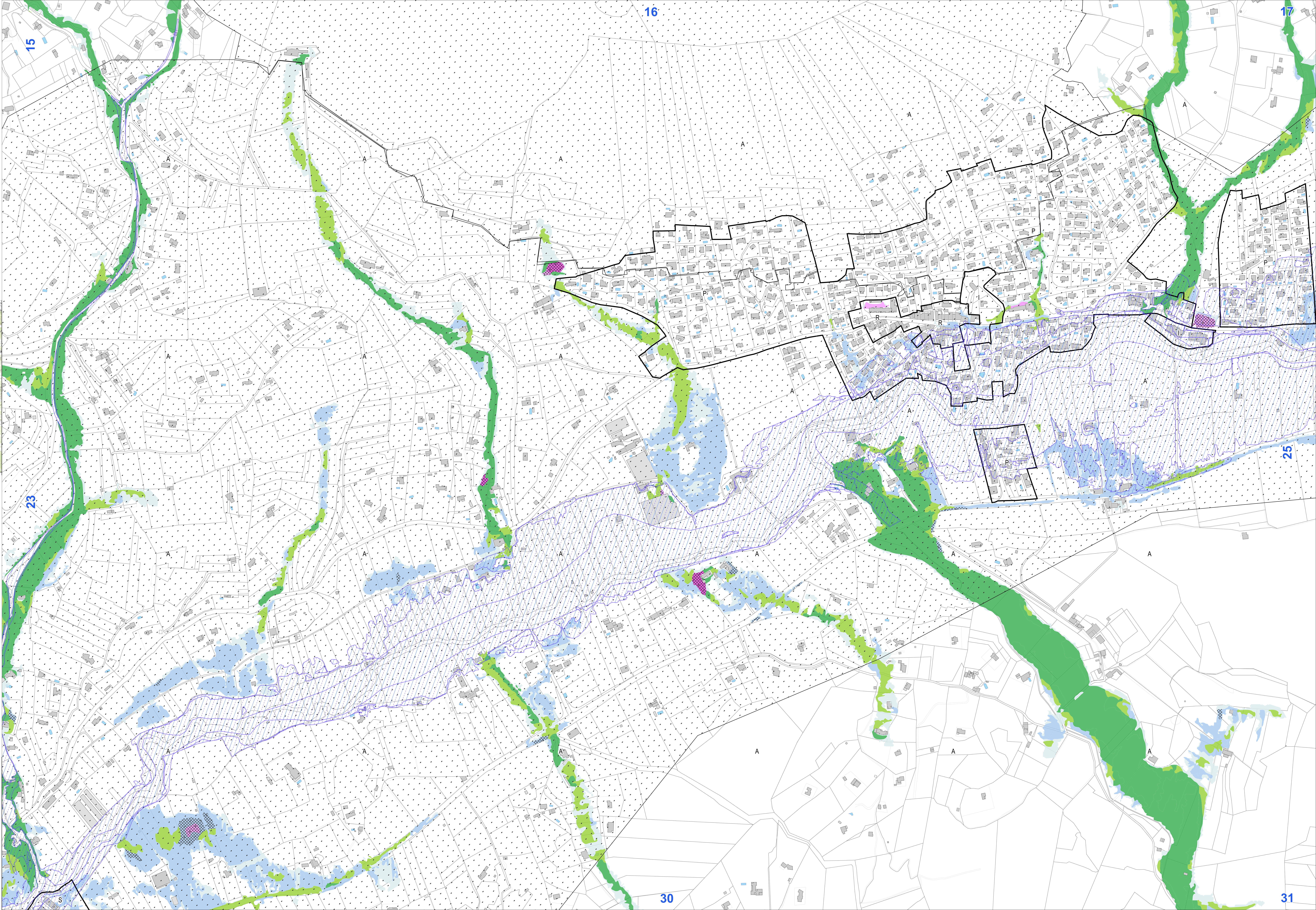
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

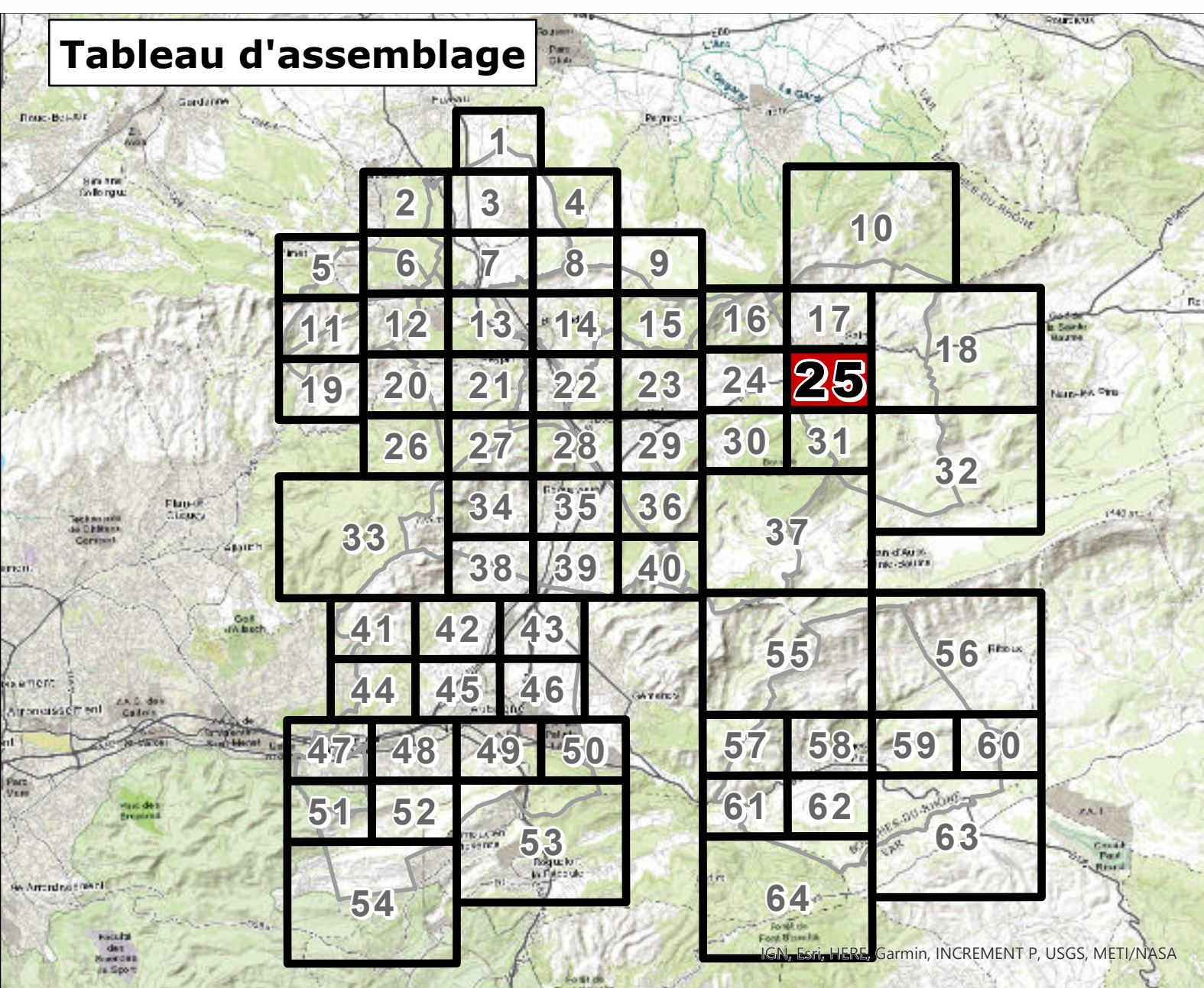
PLANCHE 25

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

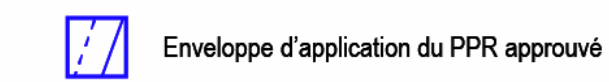


Tableau d'assemblage



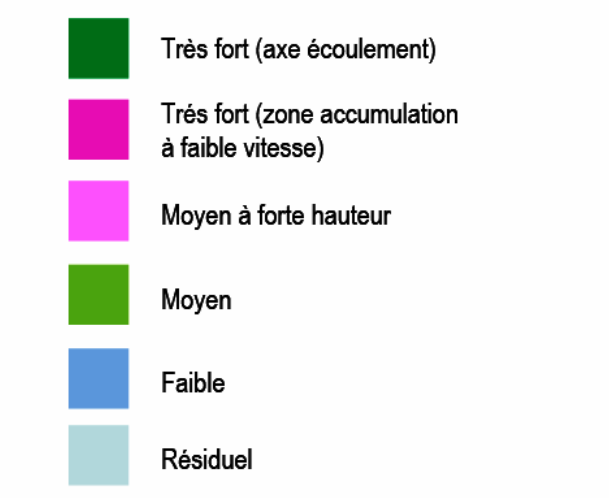
Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)



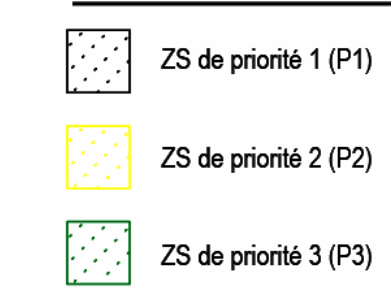
Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

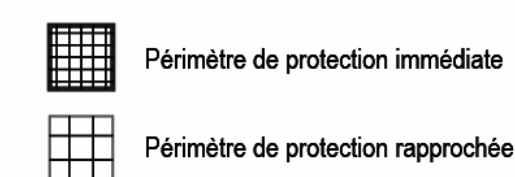


Prescriptions complémentaires

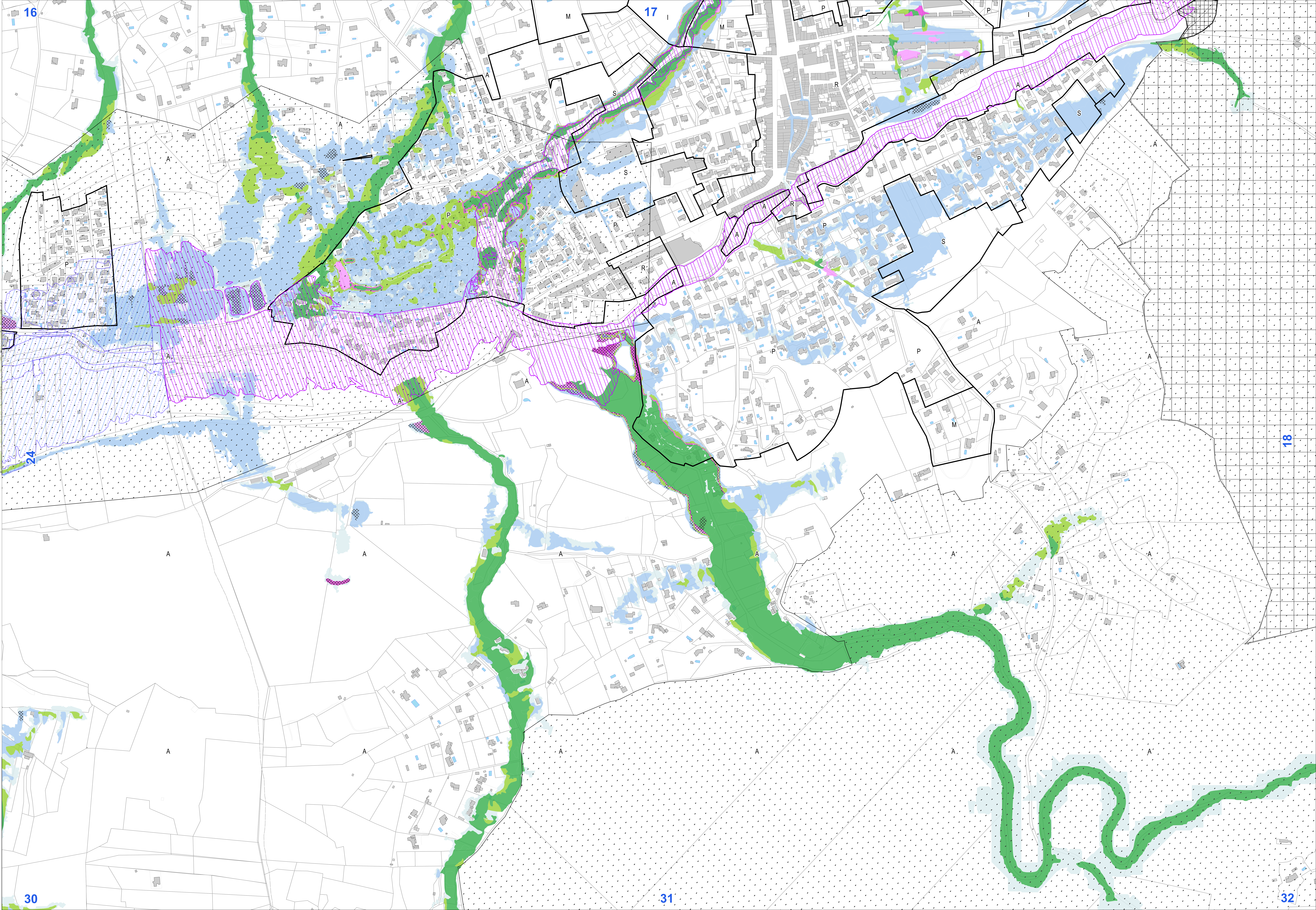
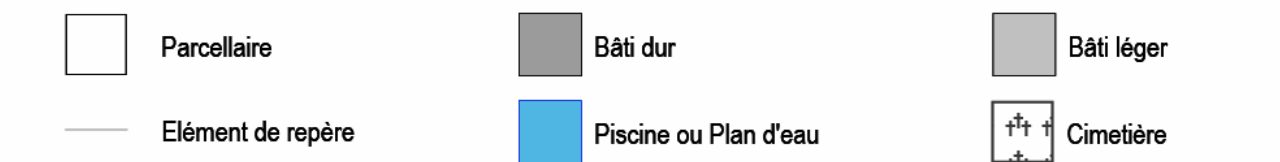
ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES



PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CARTAGE D'EAU



Fond de Plan



Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

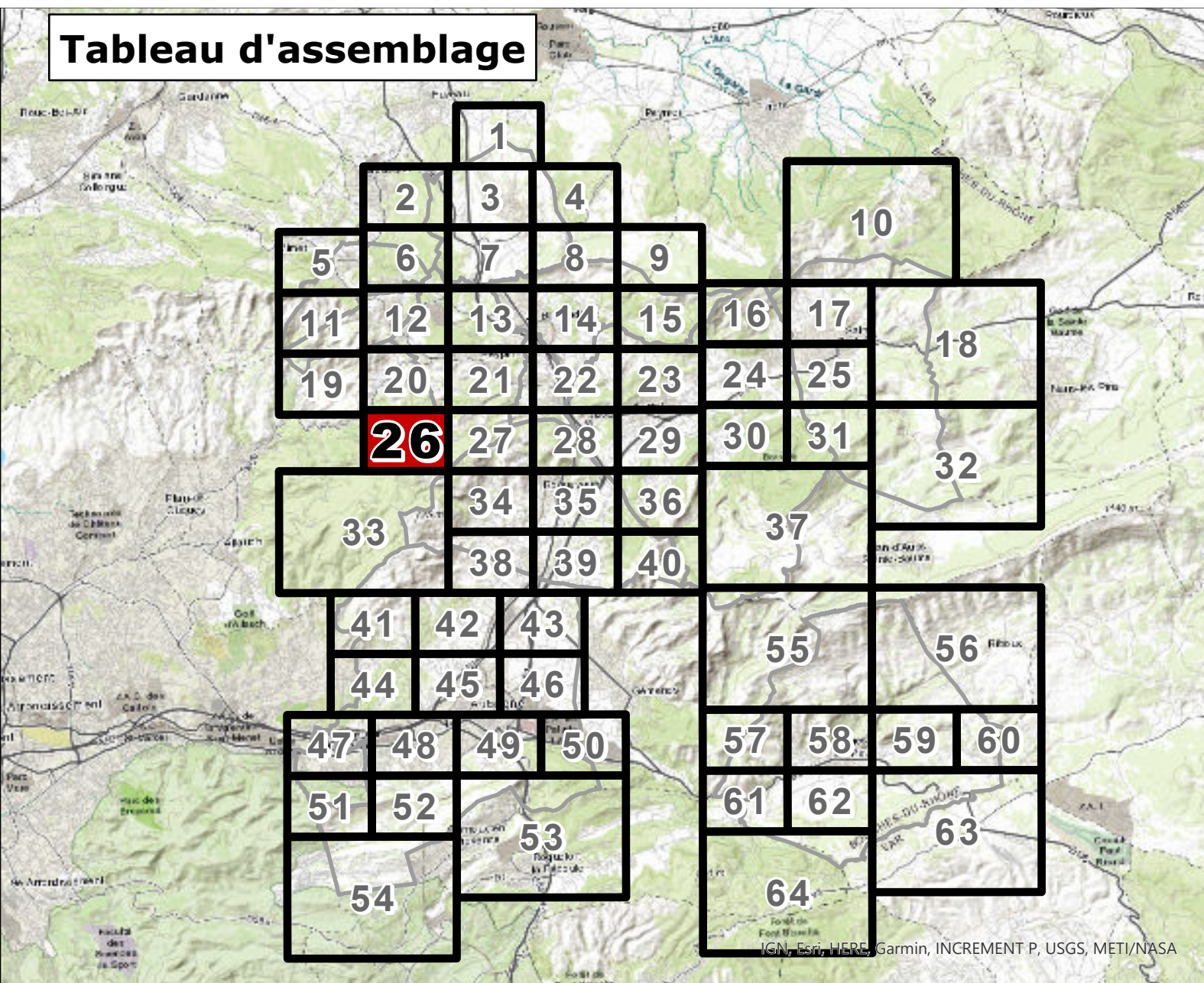
PLANCHE
26

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Tableau d'assemblage



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT



CLASSE RUISSELLEMENT

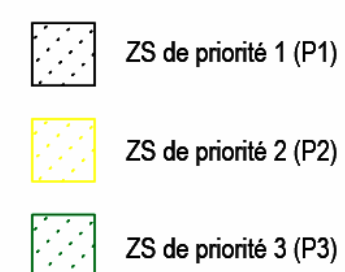
 Classe
R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

 Serres et tunnels agricoles autorisés

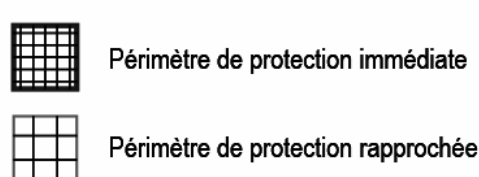


Prescriptions complémentaires

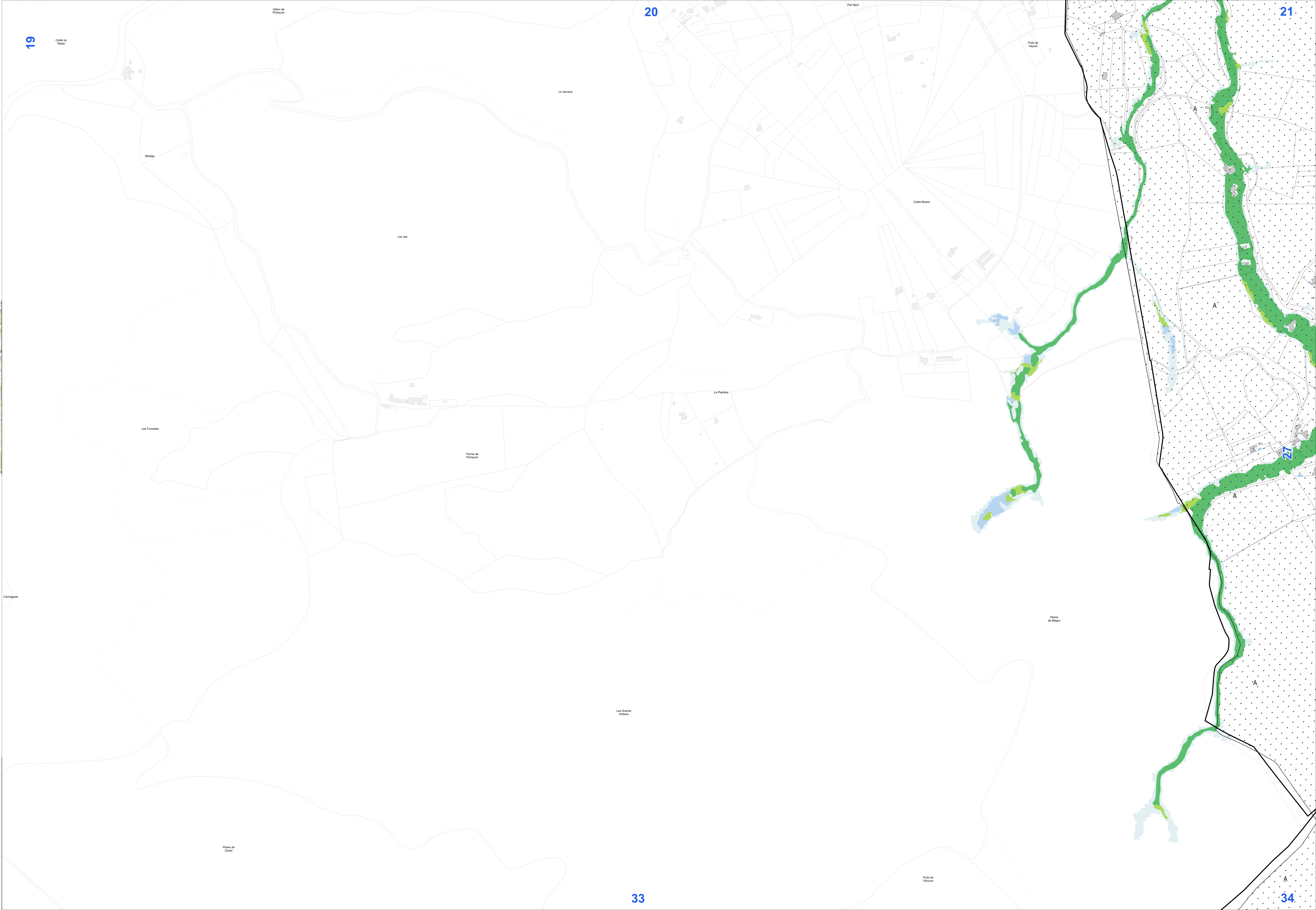
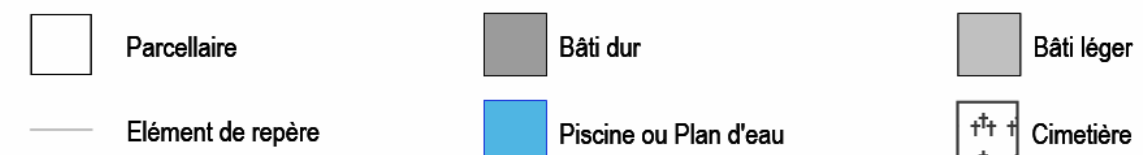
ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSSES D'EAU SOUTERRAINES



PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU



Fond de Plan



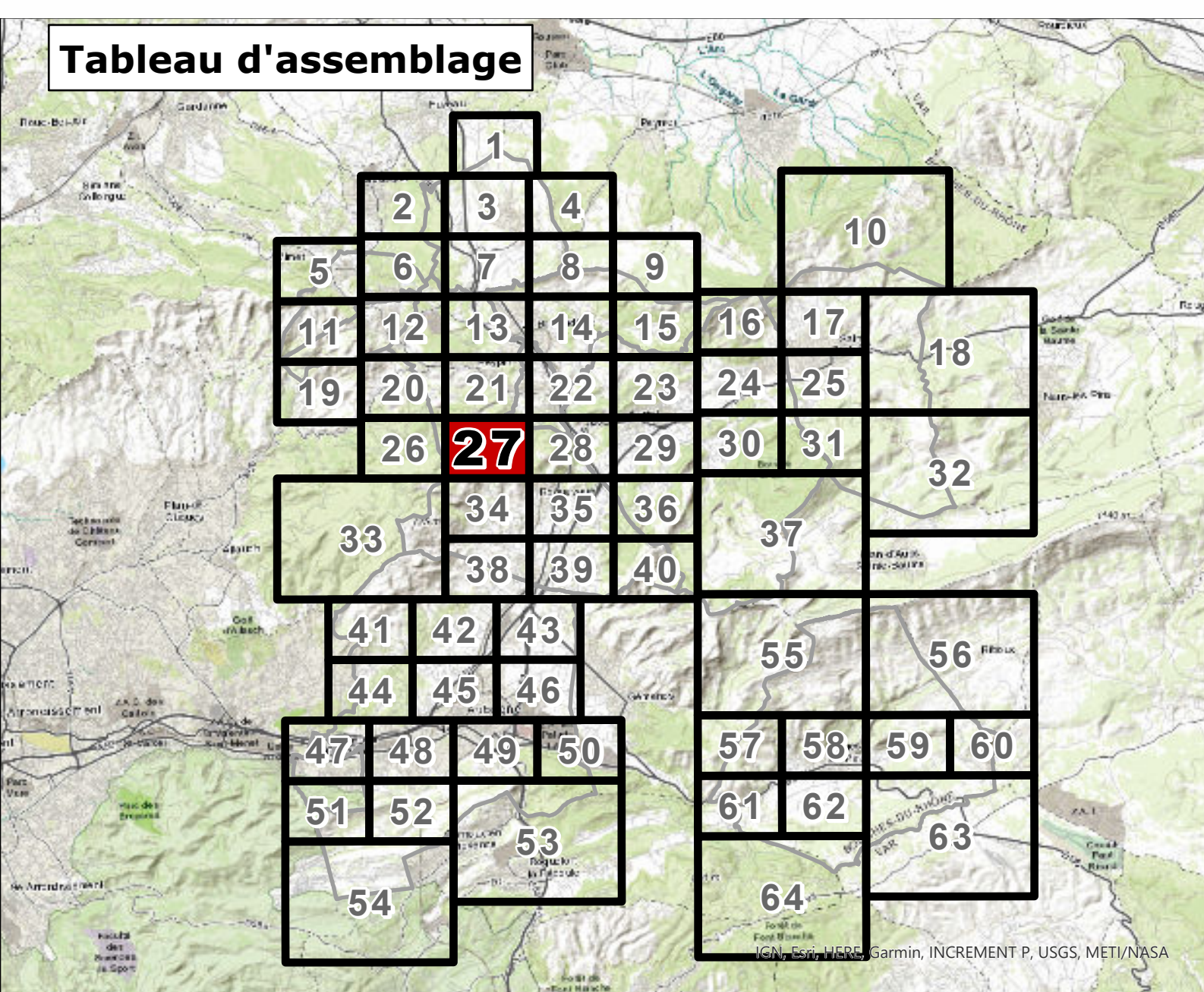
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
27

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe d'écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

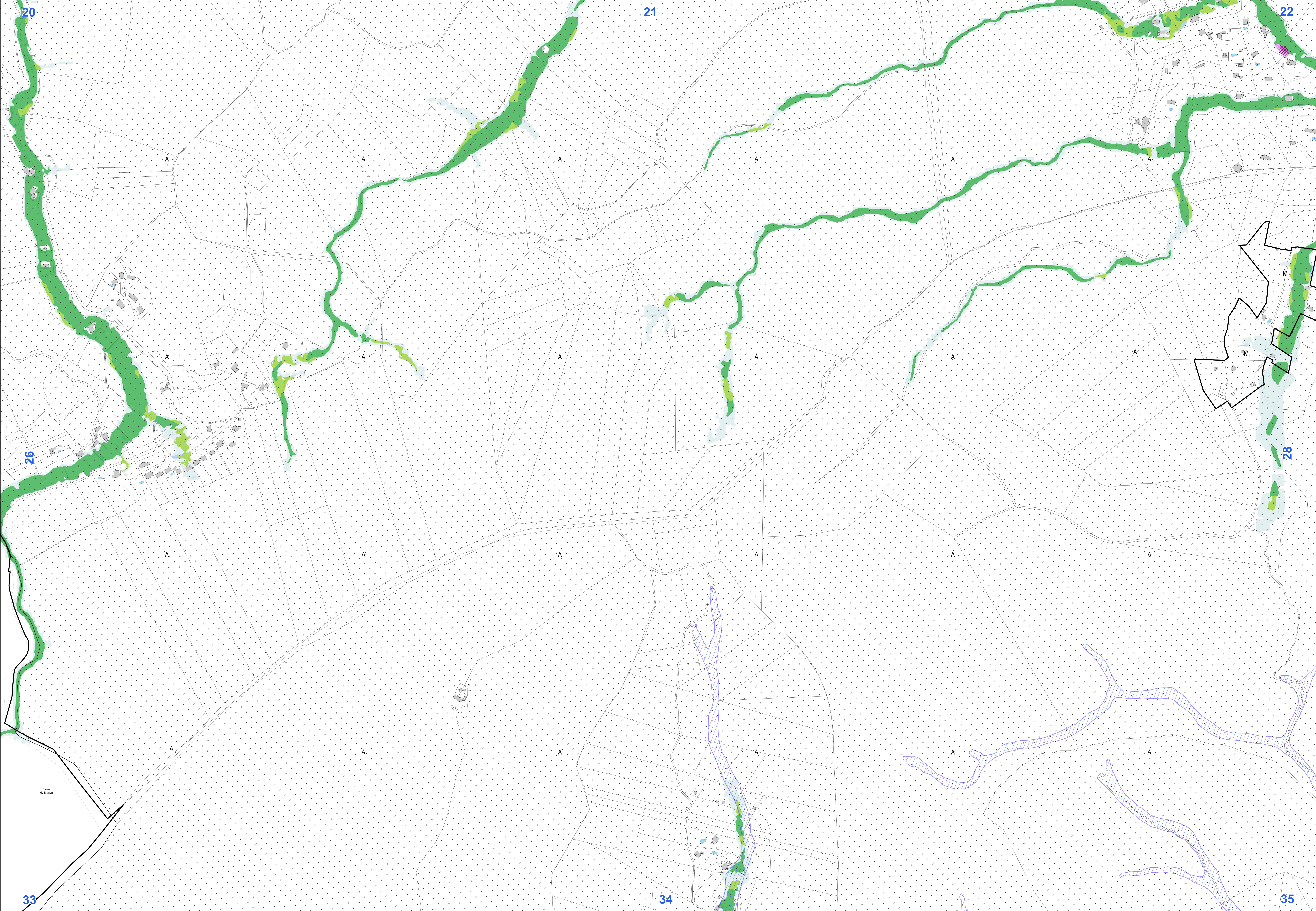
- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Plaque ou Plan d'eau
- Cimetière

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interférer / P = Prolonger
- M = Maintien / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée



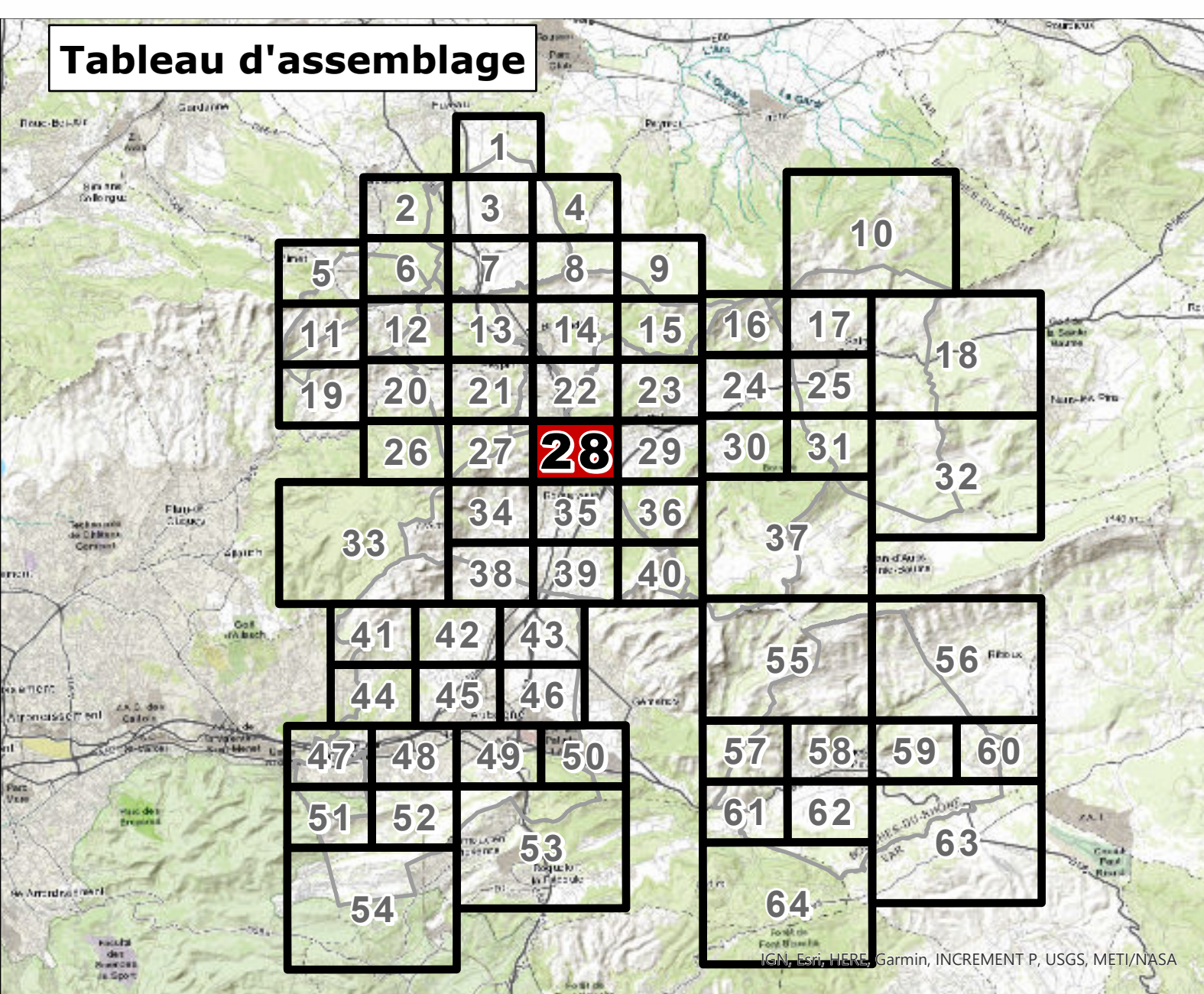
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
28

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huvéane

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSSES D'EAU SOUTERRAINES

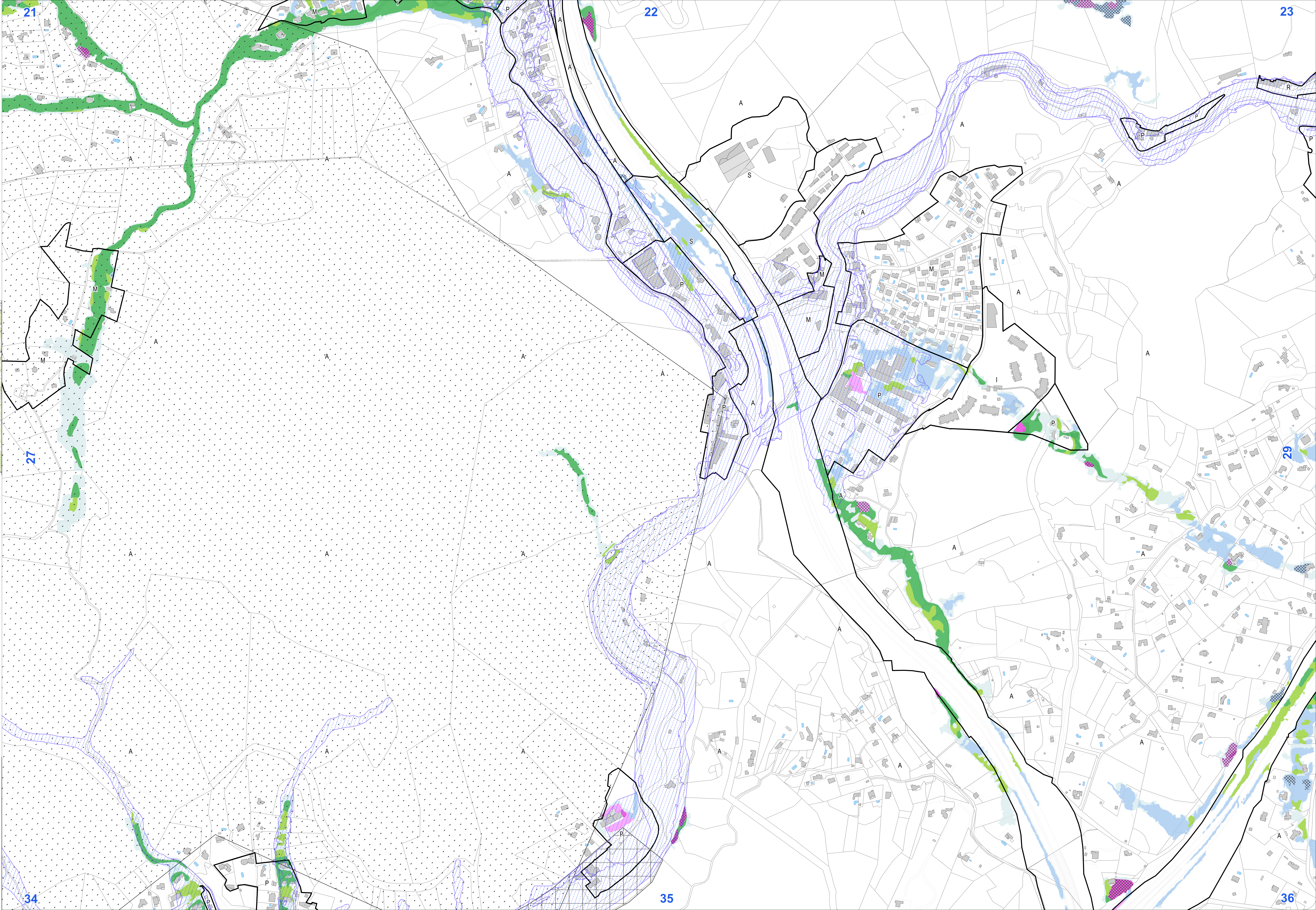
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



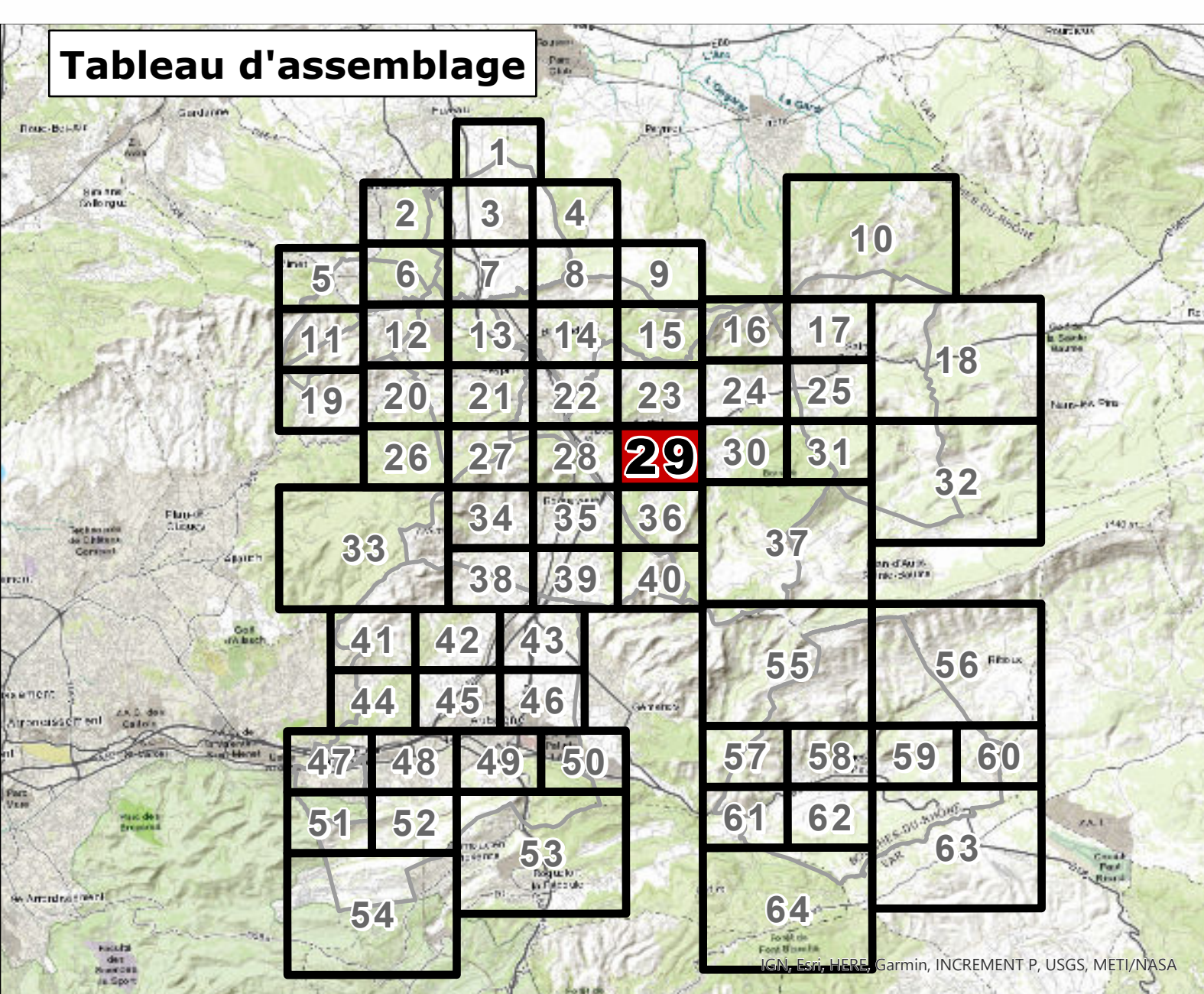
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
29

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tris fort (axe écoulement)
- Tris fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

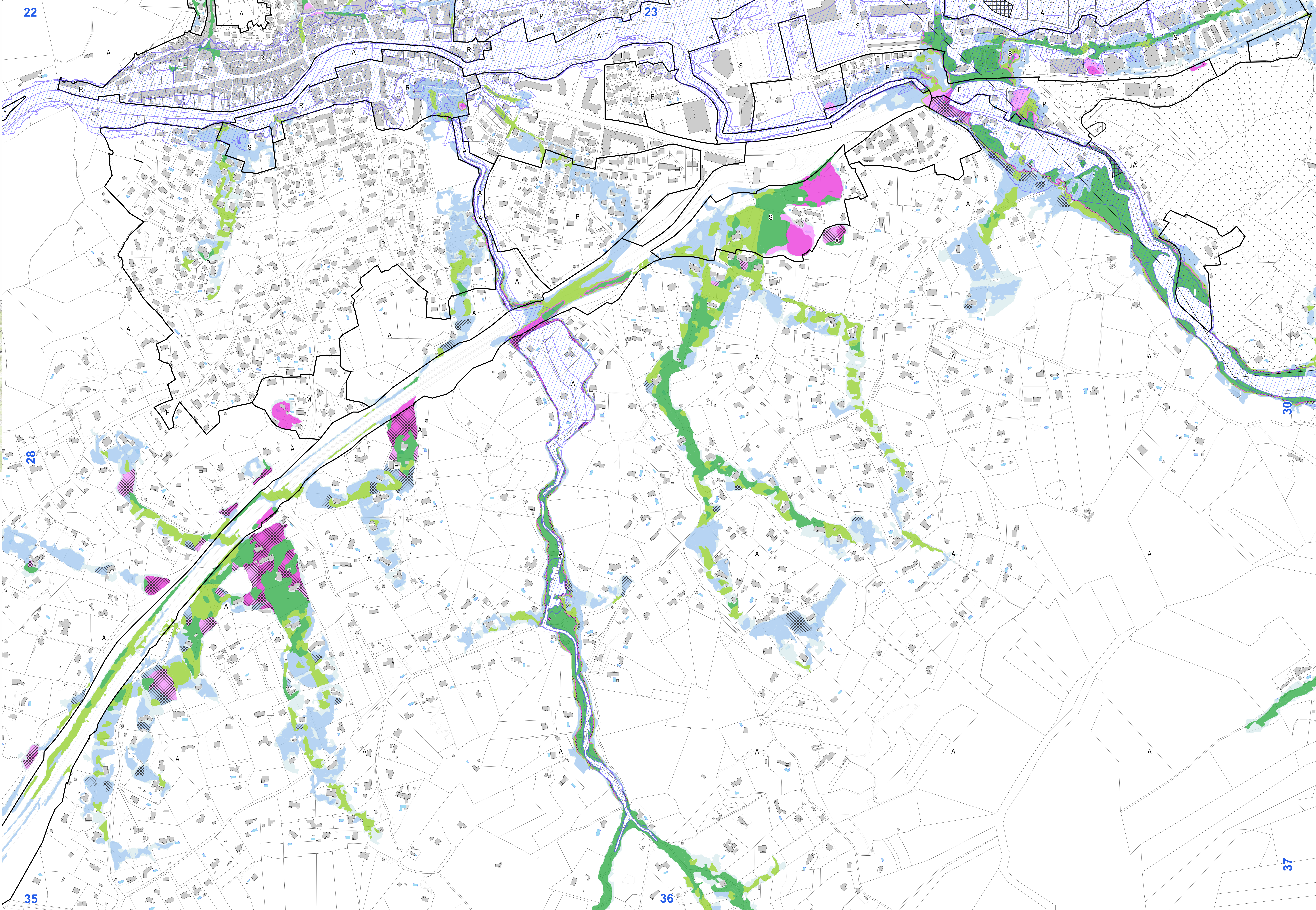
- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



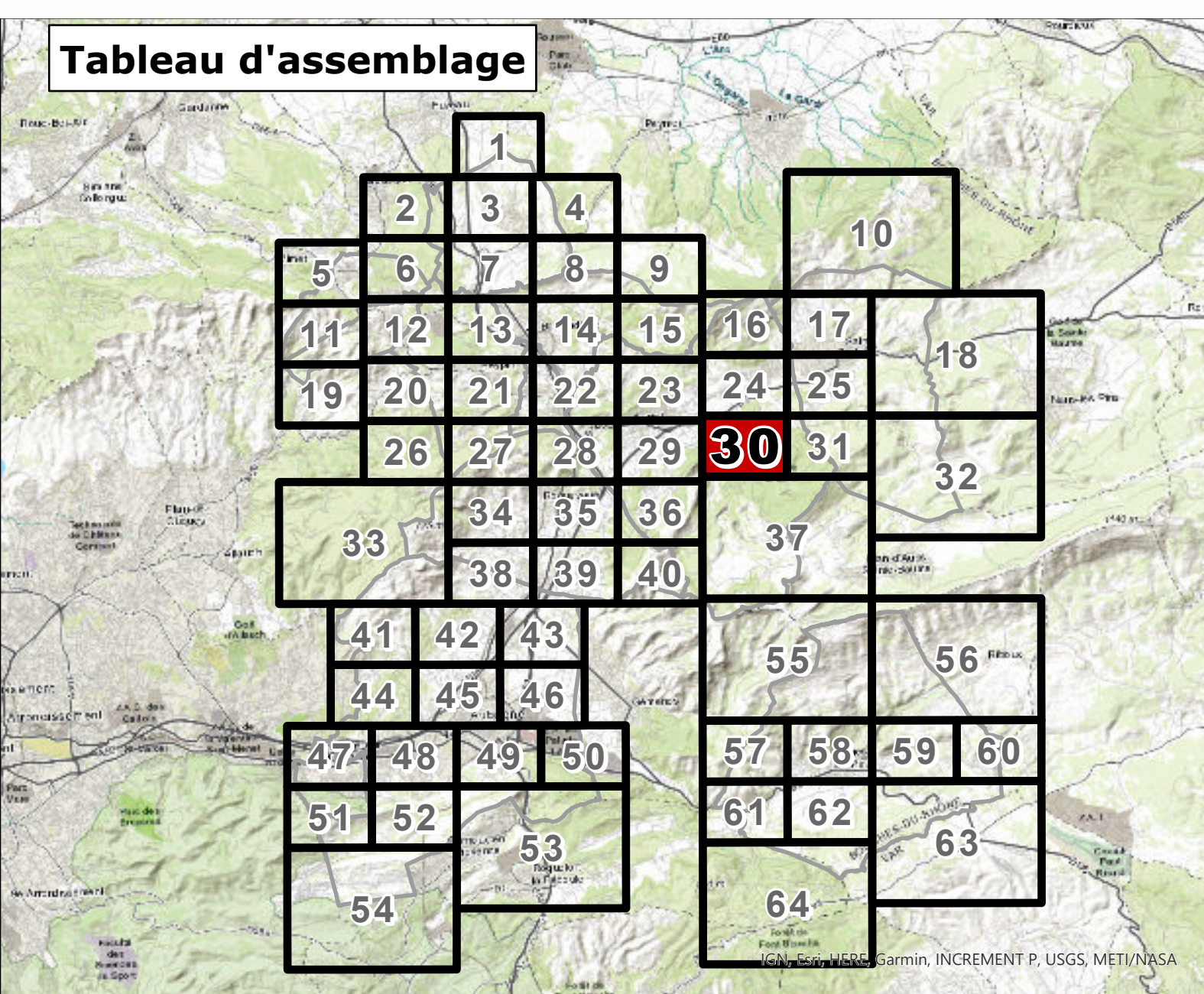
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
30

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traite fort (axe d'écoulement)
- Traite fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

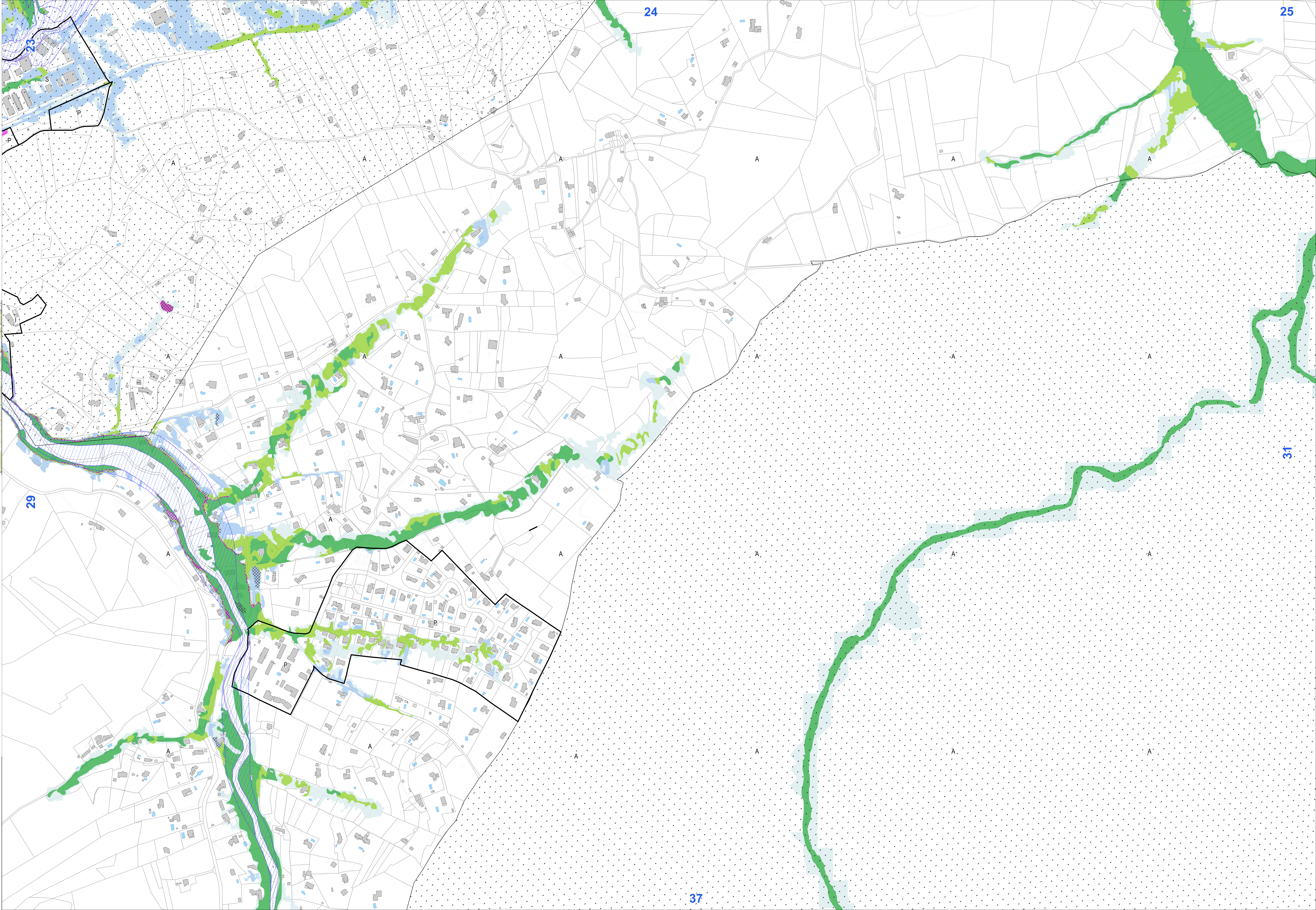
Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Plaque ou Plan d'eau
- Cimetière



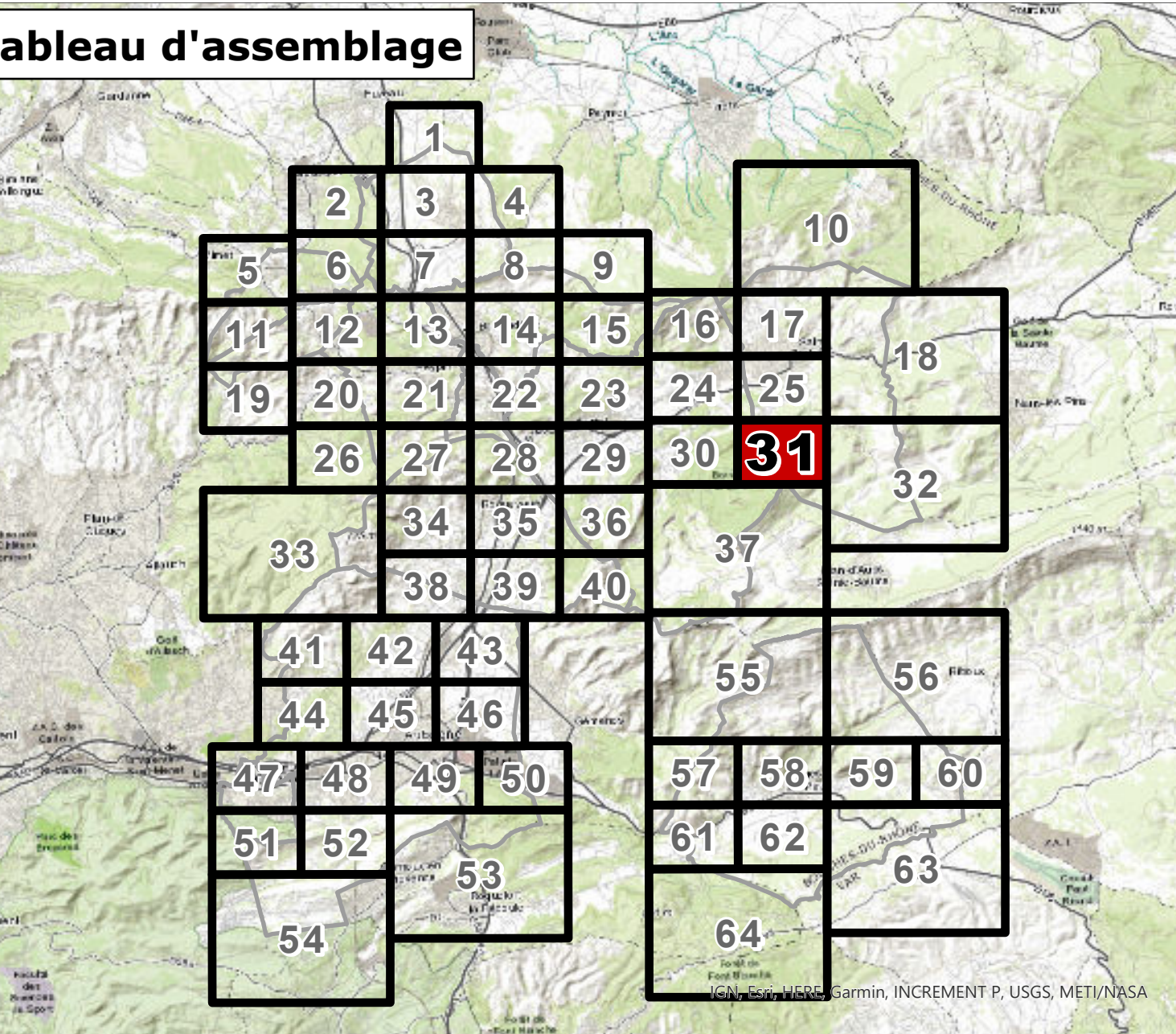
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
31

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

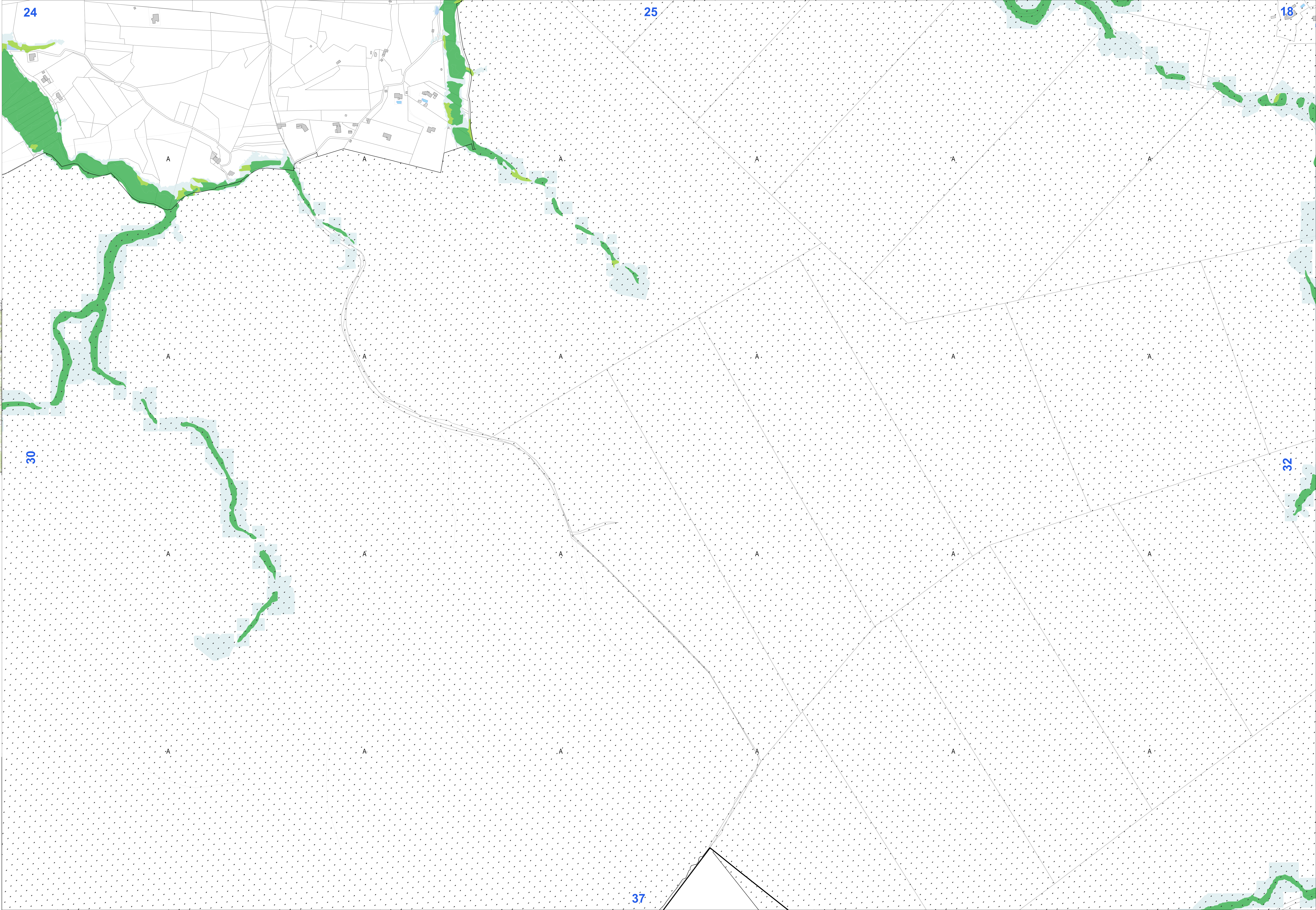
Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Plaque ou Plan d'eau
- Cimetière



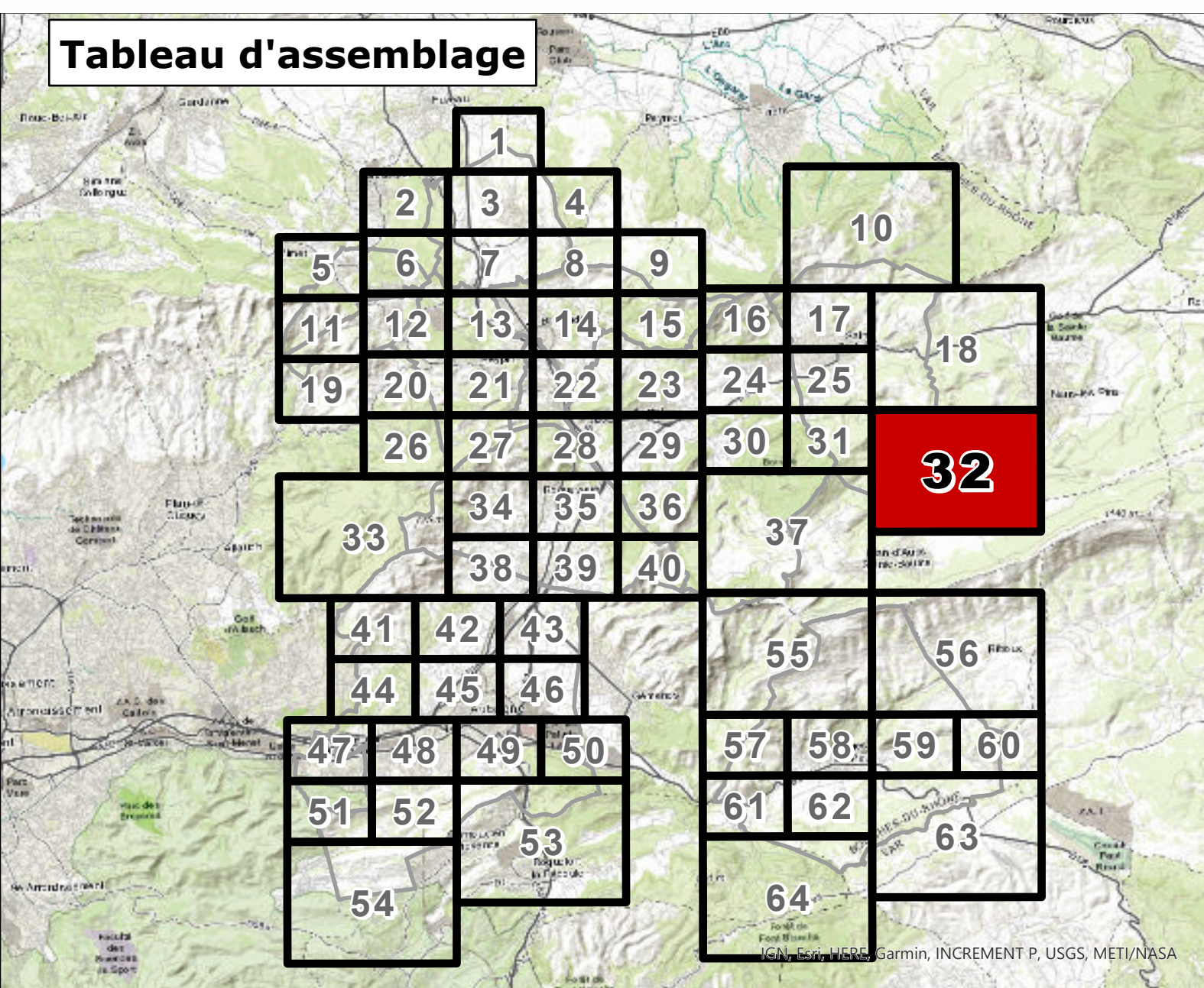
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
32

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tres fort (axe écoulement)
- Tres fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

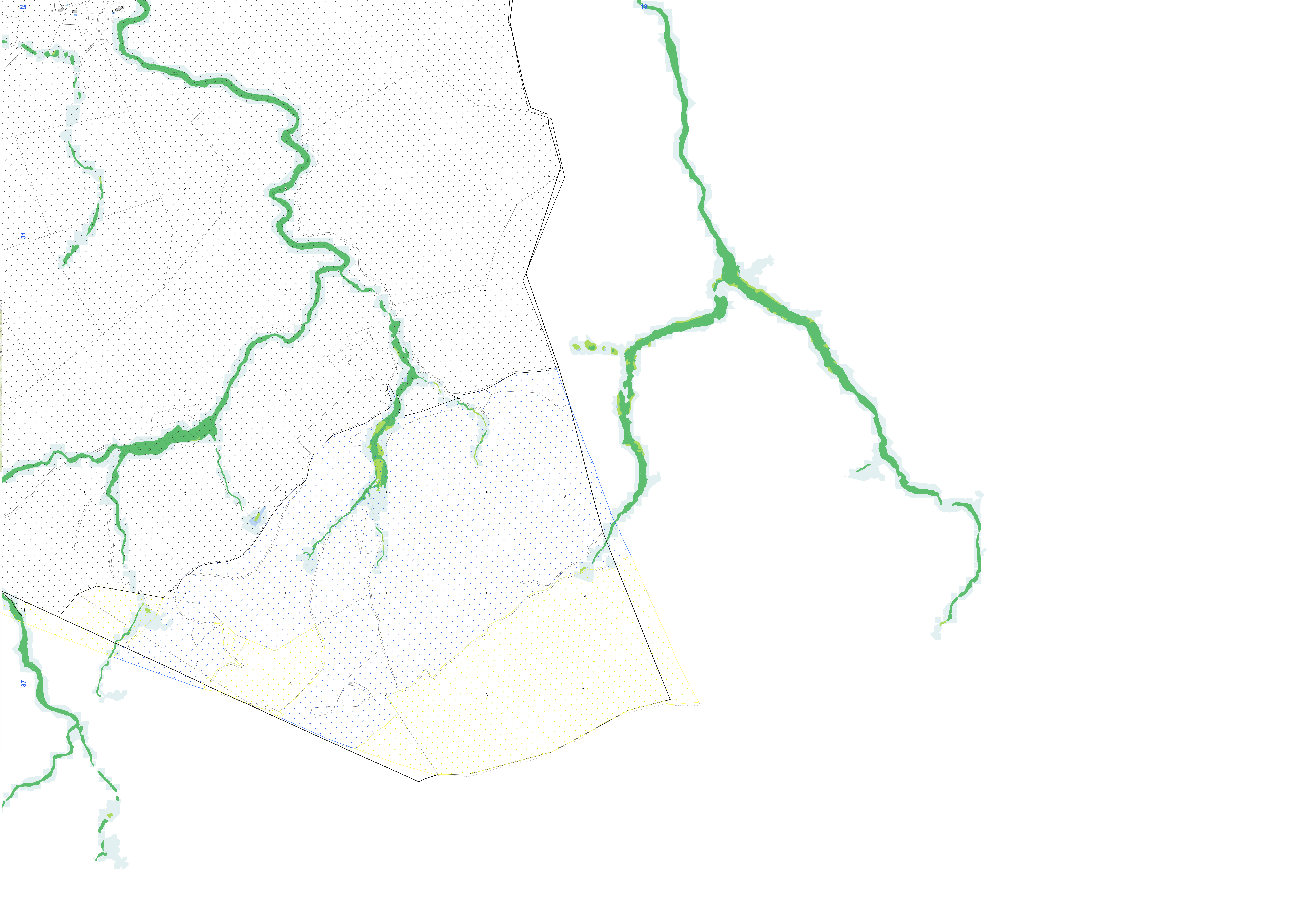
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



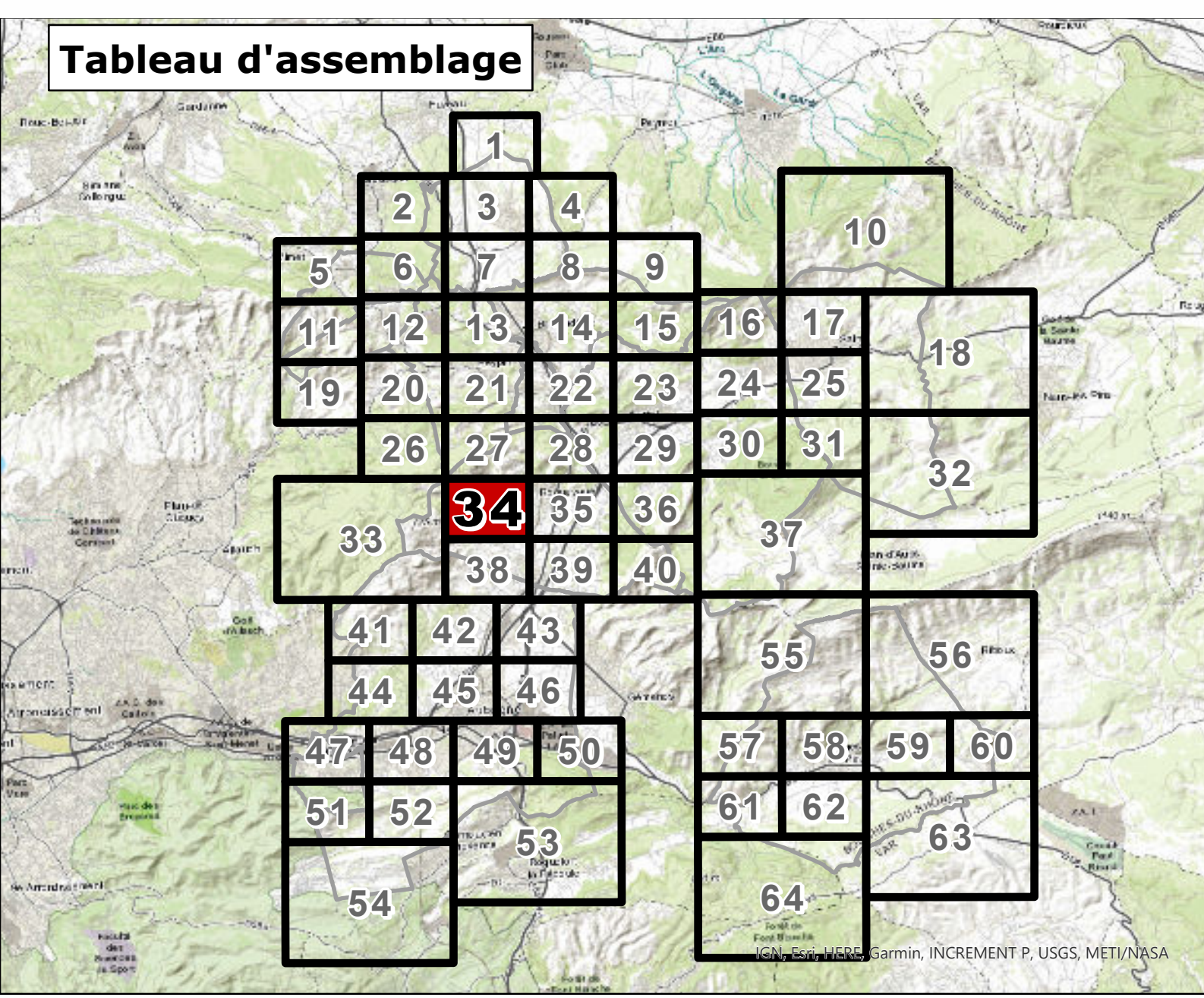
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
34

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



40

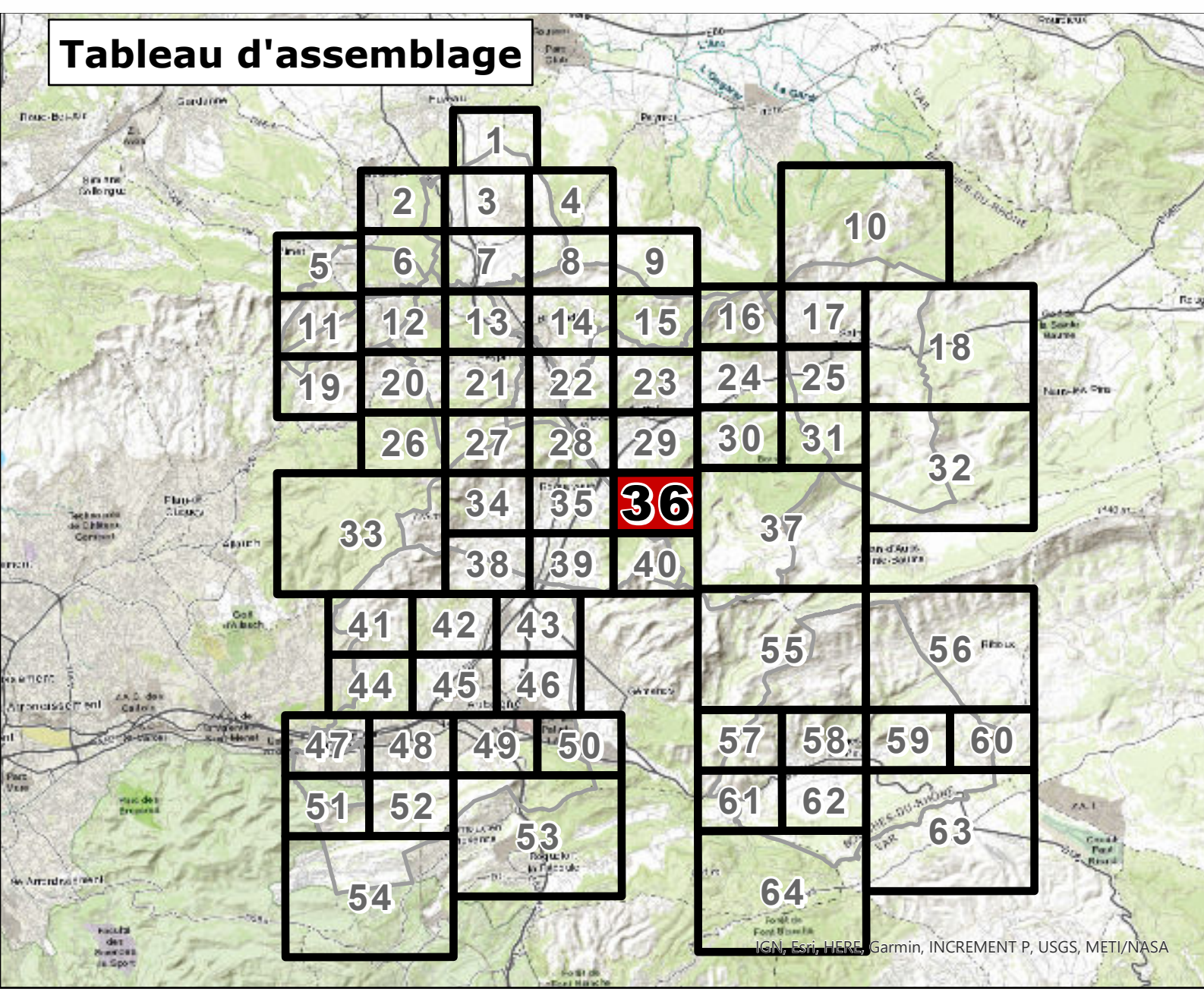
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
36

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traîs fort (axe écoulement)
- Traîs fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



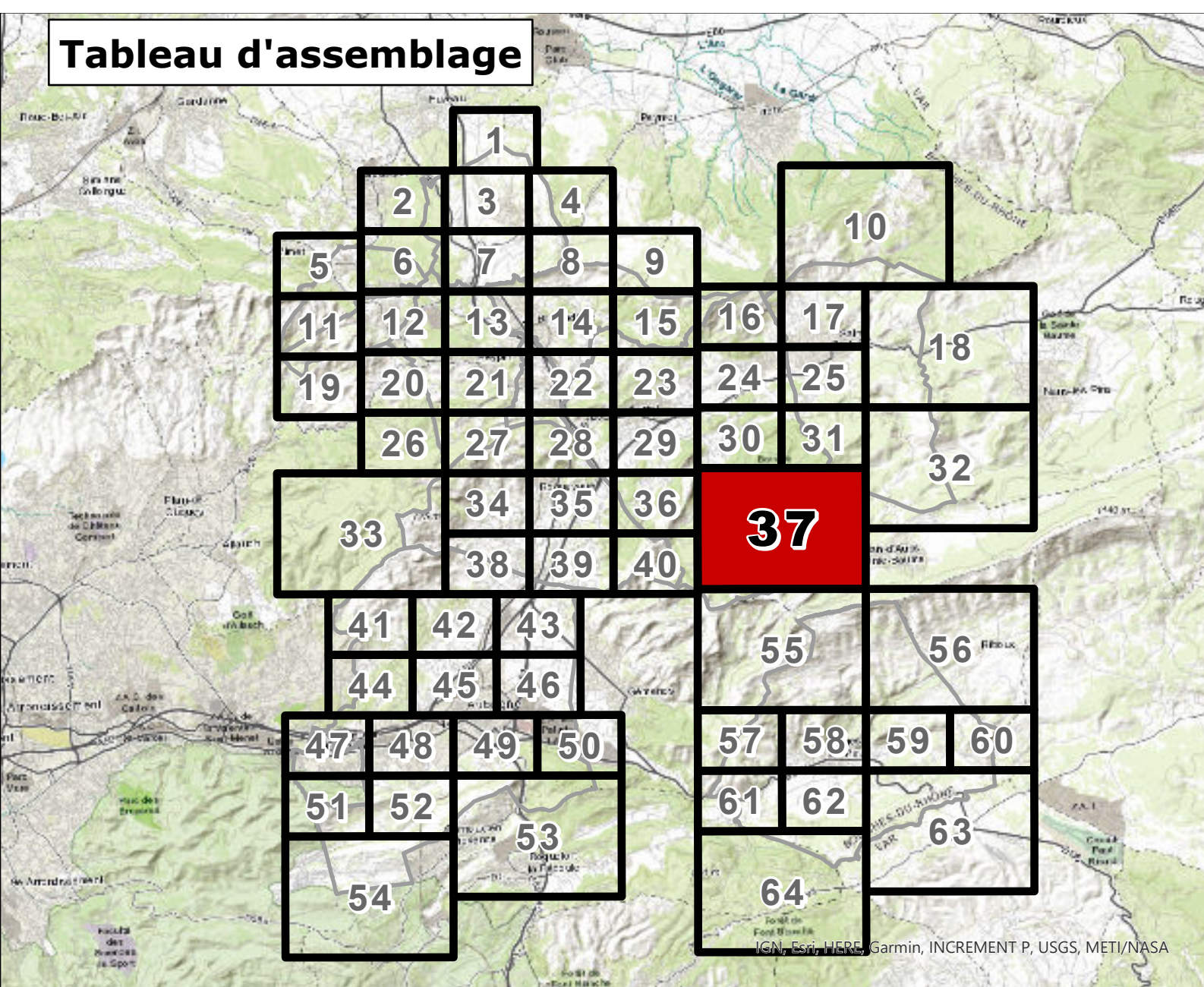
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
37

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Traie fort (axe écoulement)
Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)
Moyen à forte hauteur
Moyen
Faible
Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
Serres et tunnels agricoles autorisés

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

**ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSSES D'EAU SOUTERRAINES**

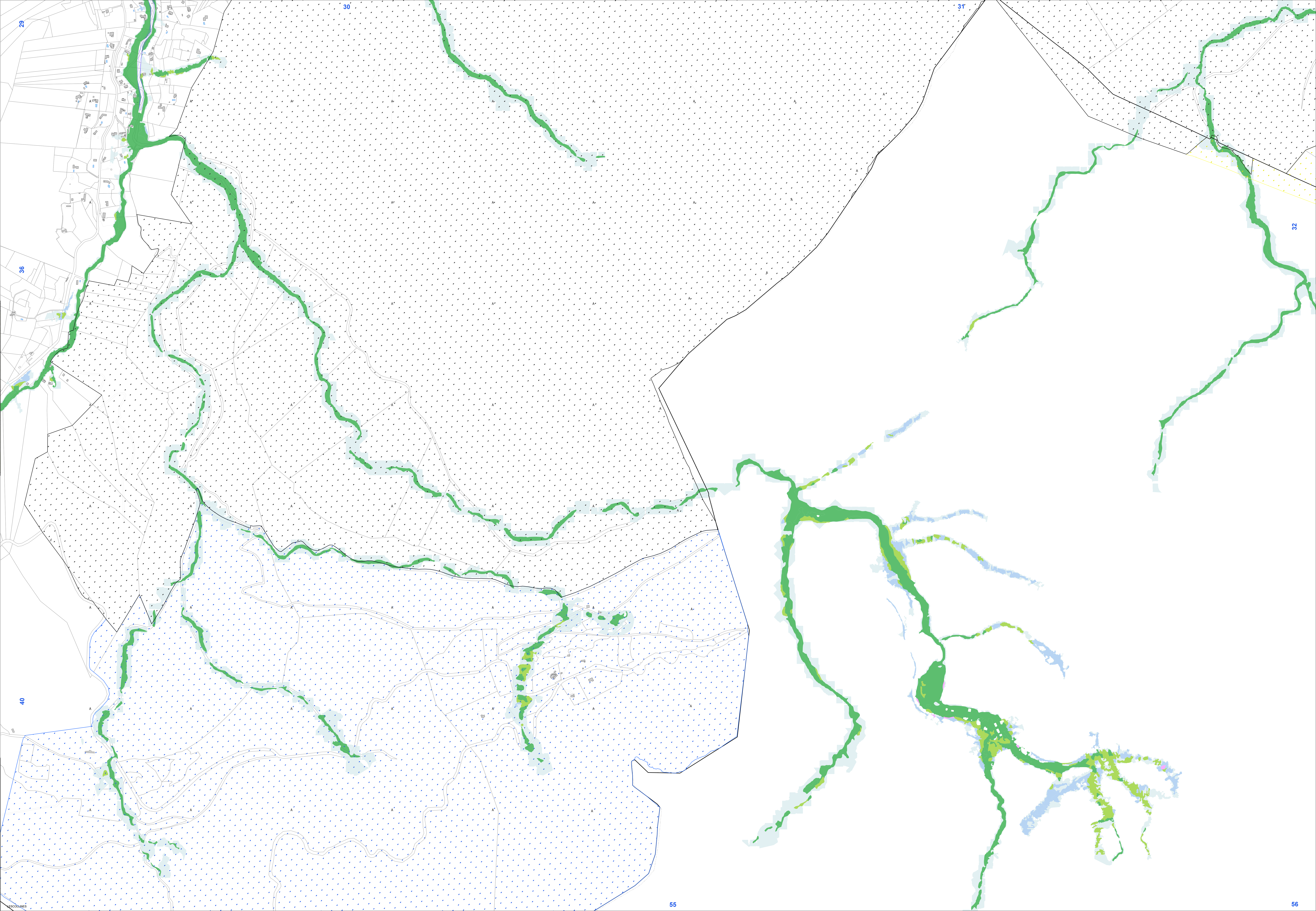
ZS de priorité 1 (P1)
ZS de priorité 2 (P2)
ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU**

Périmètre de protection immédiate
Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelle
Bât dur
Bât léger
Élément de repère
Piscine ou Plan d'eau
Cimetière



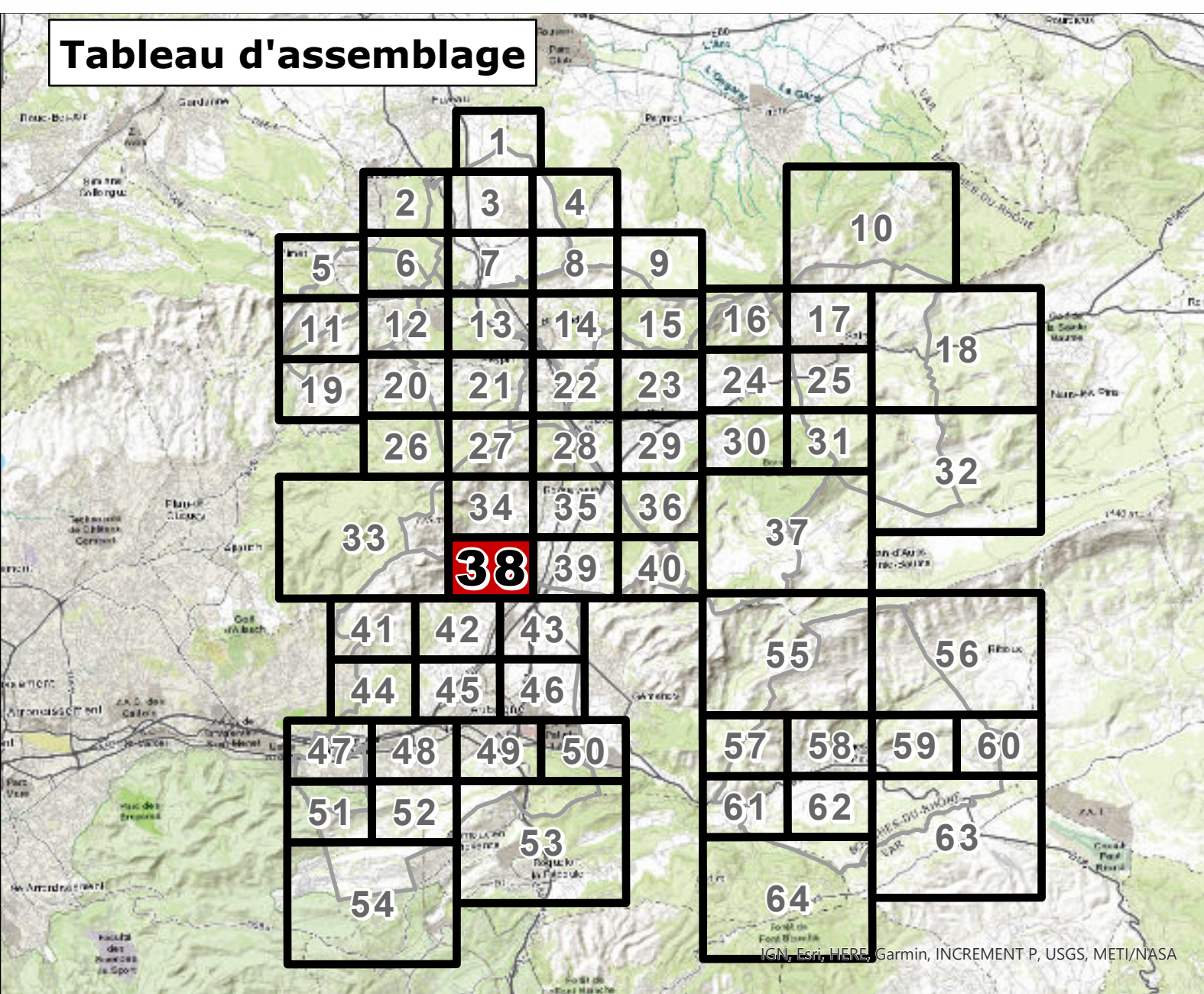
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
38

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

**ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES**

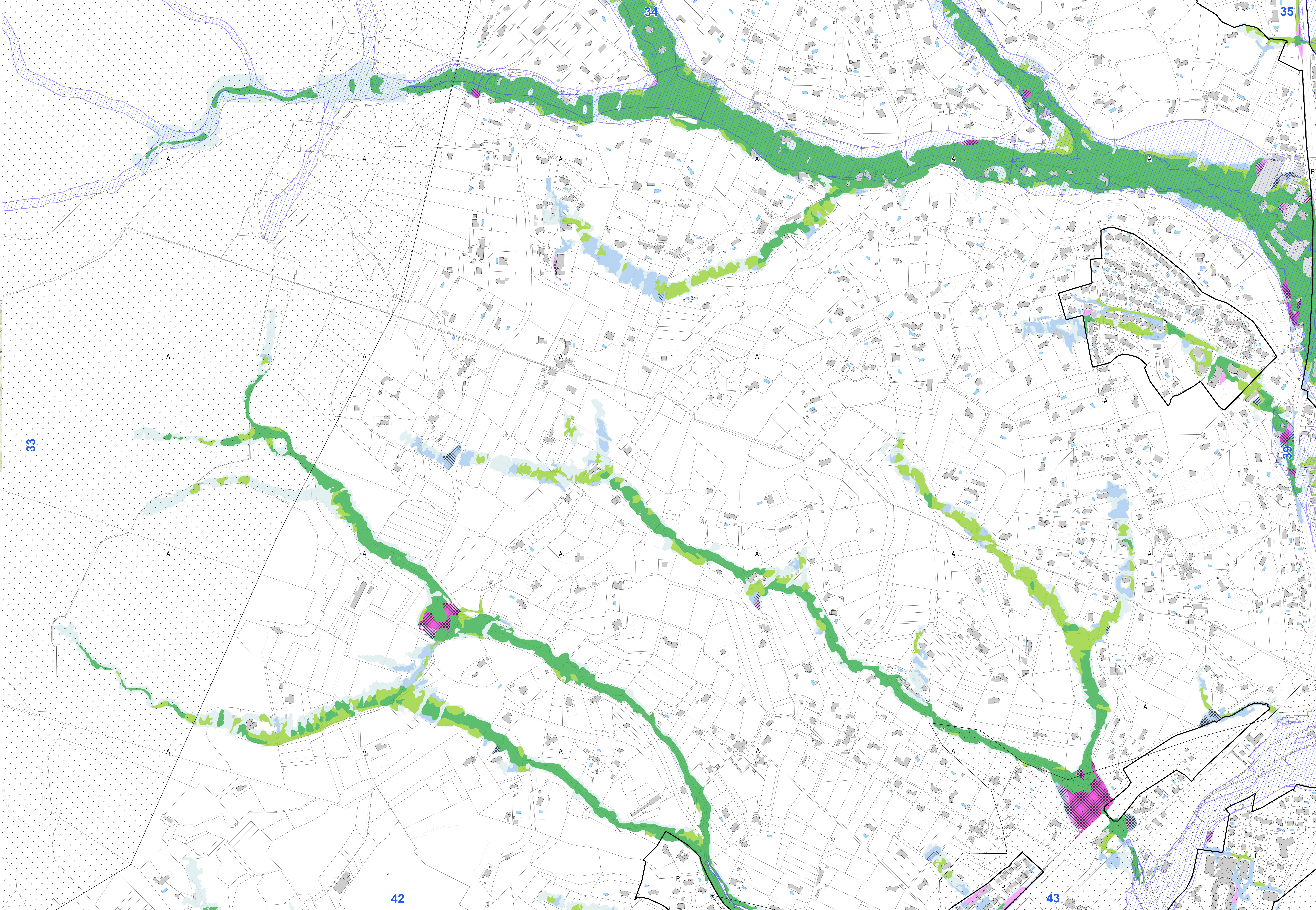
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU**

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



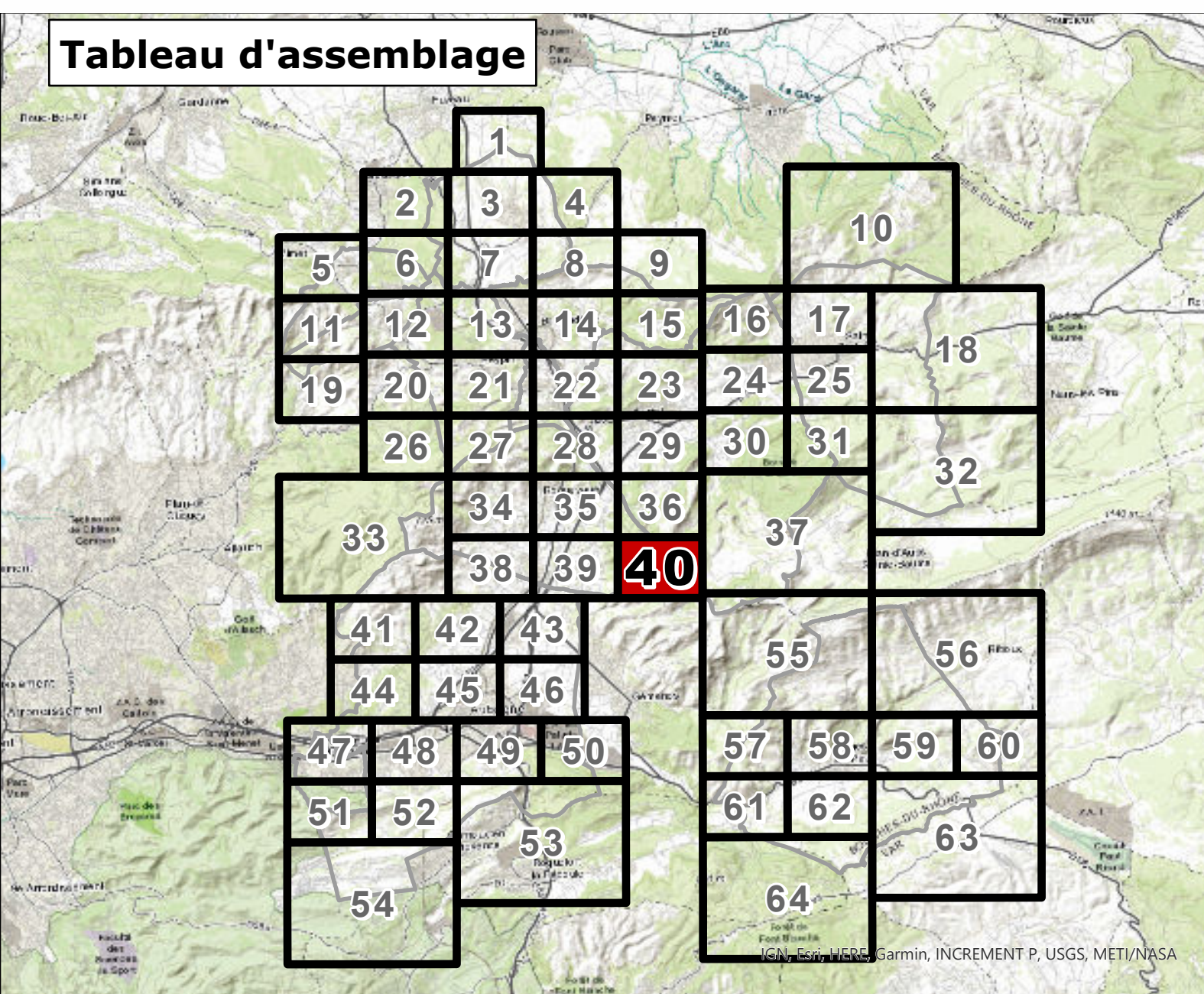
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
40

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe d'écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huvéane

Prescriptions complémentaires

**ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES**

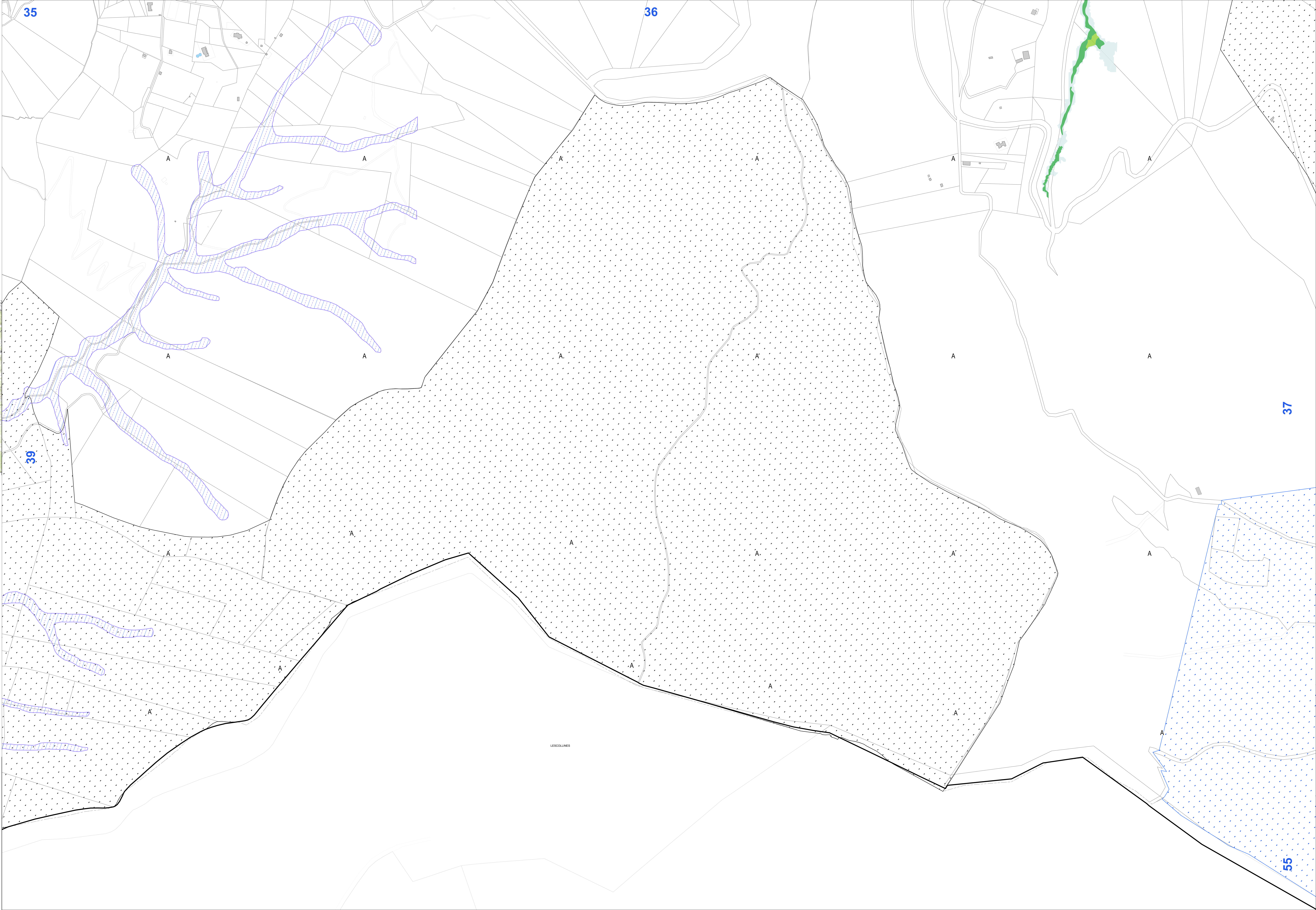
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU**

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



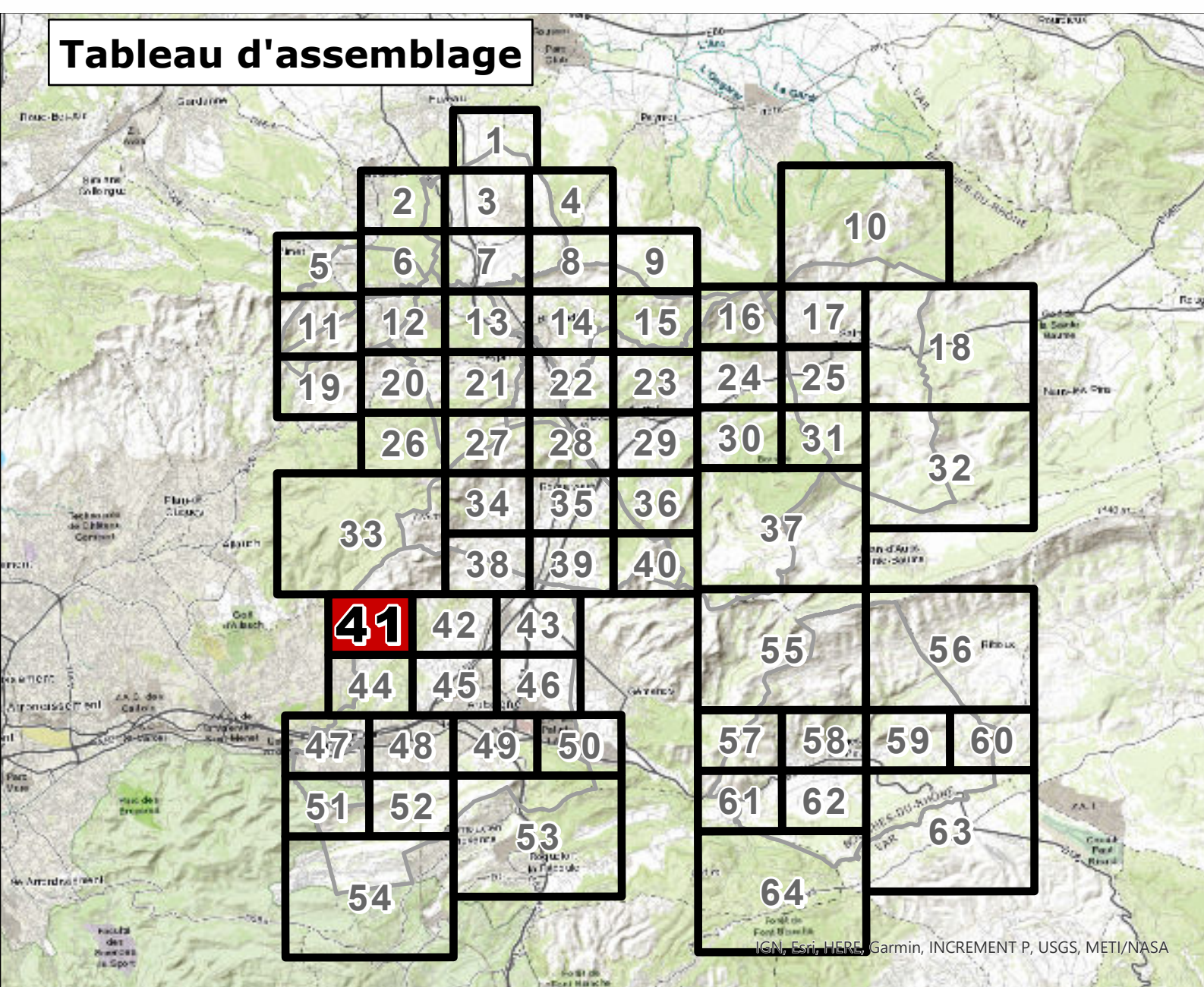
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
41

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traie fort (axe d'écoulement)
- Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

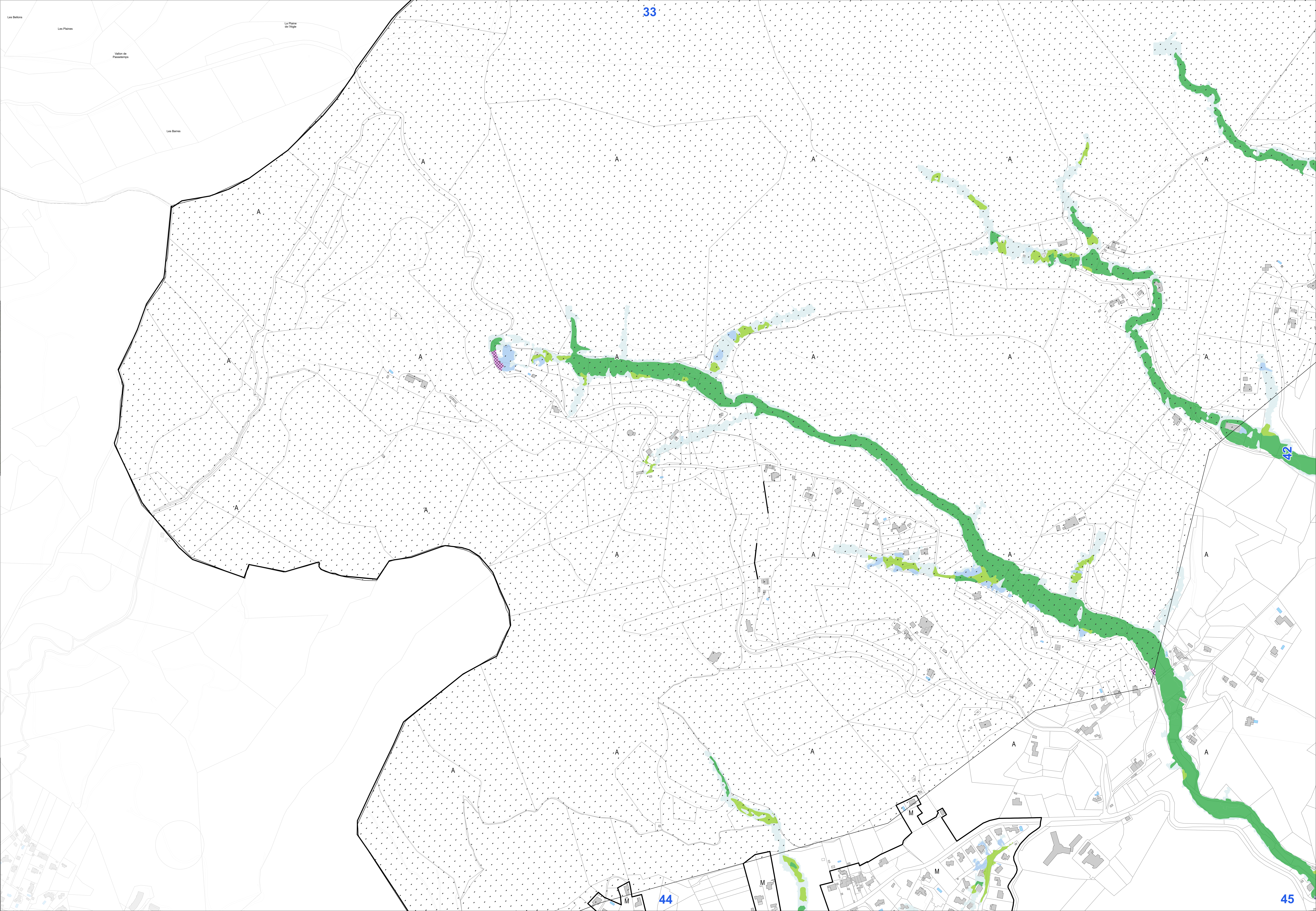
- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



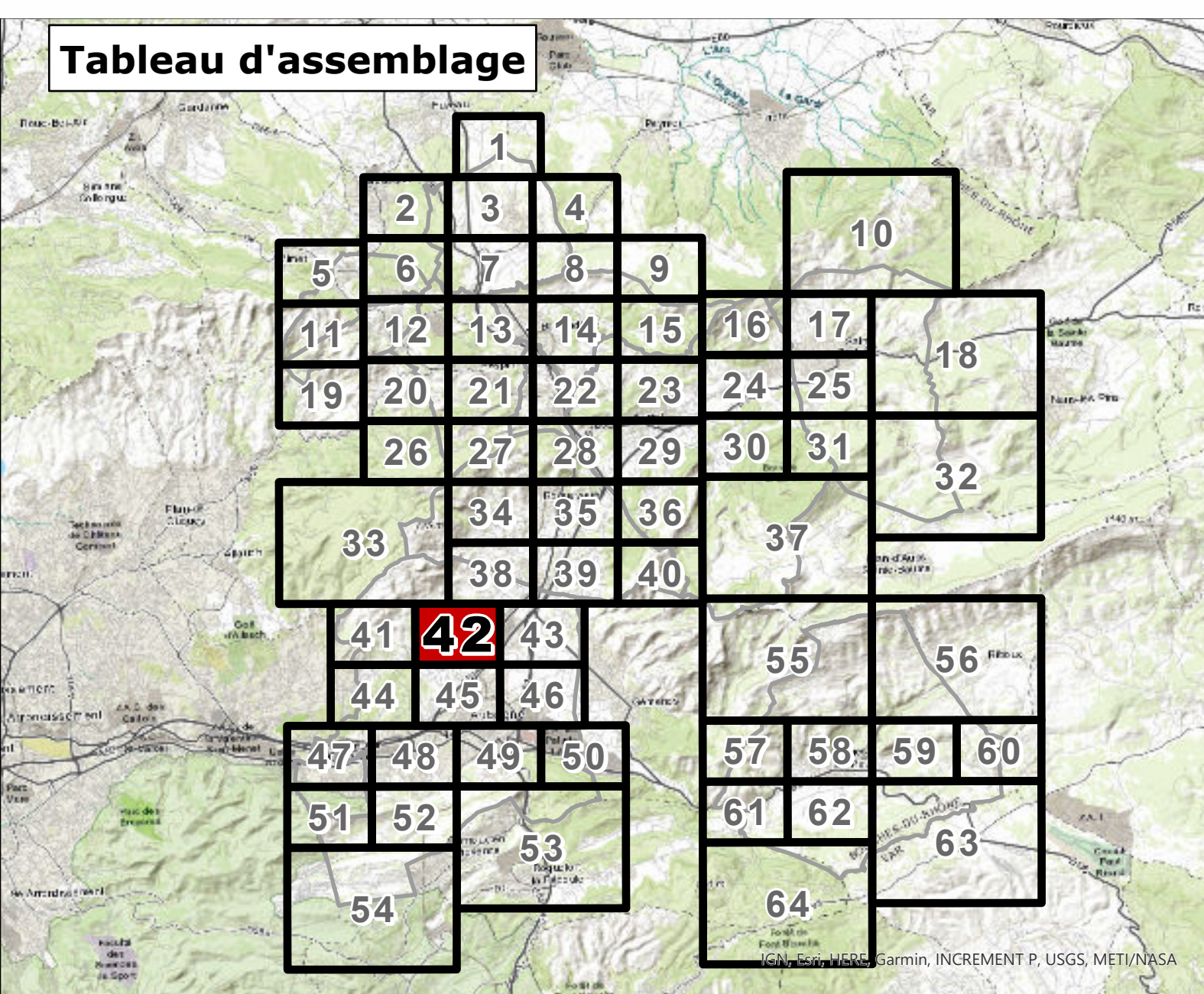
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
42

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

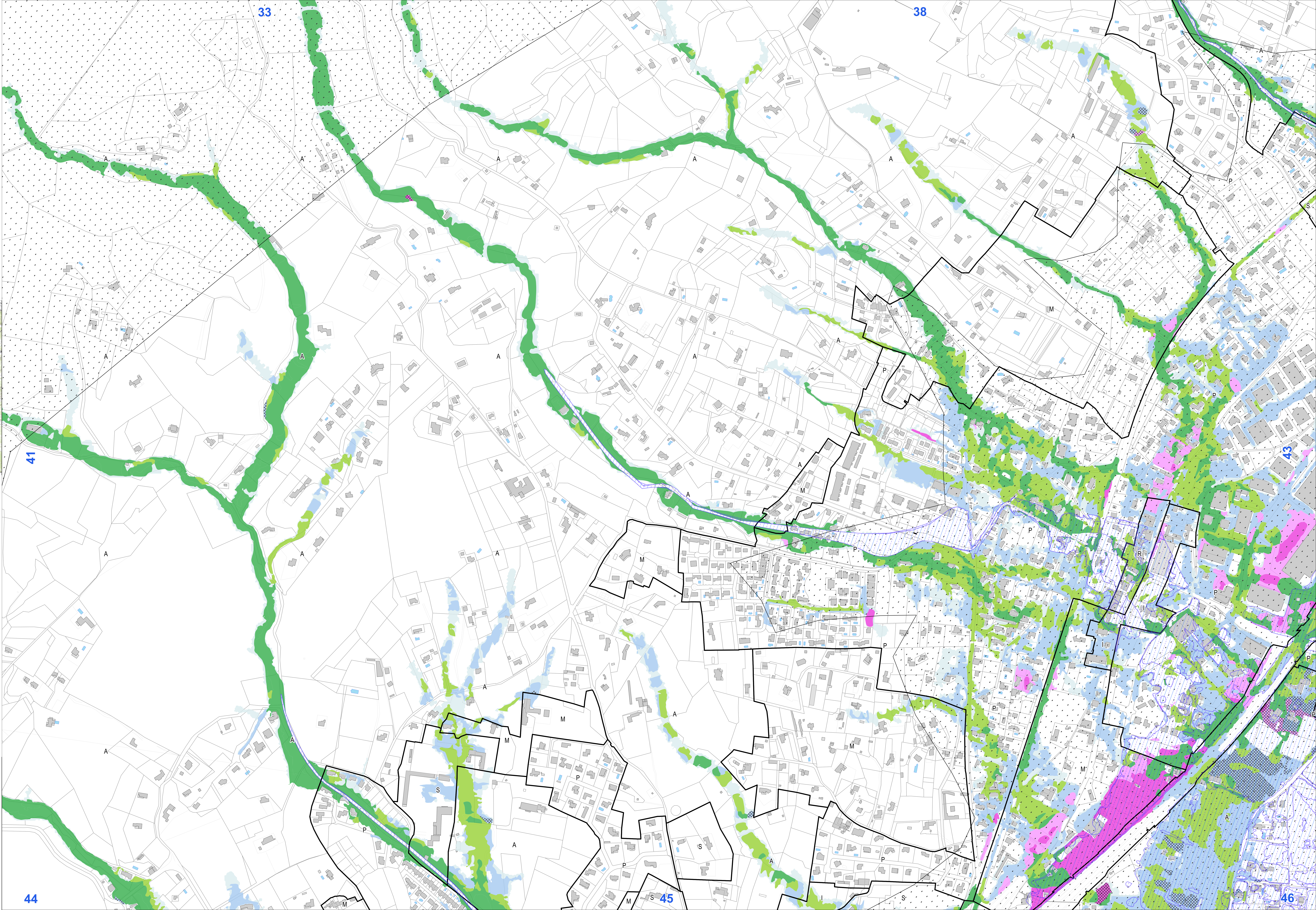
- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



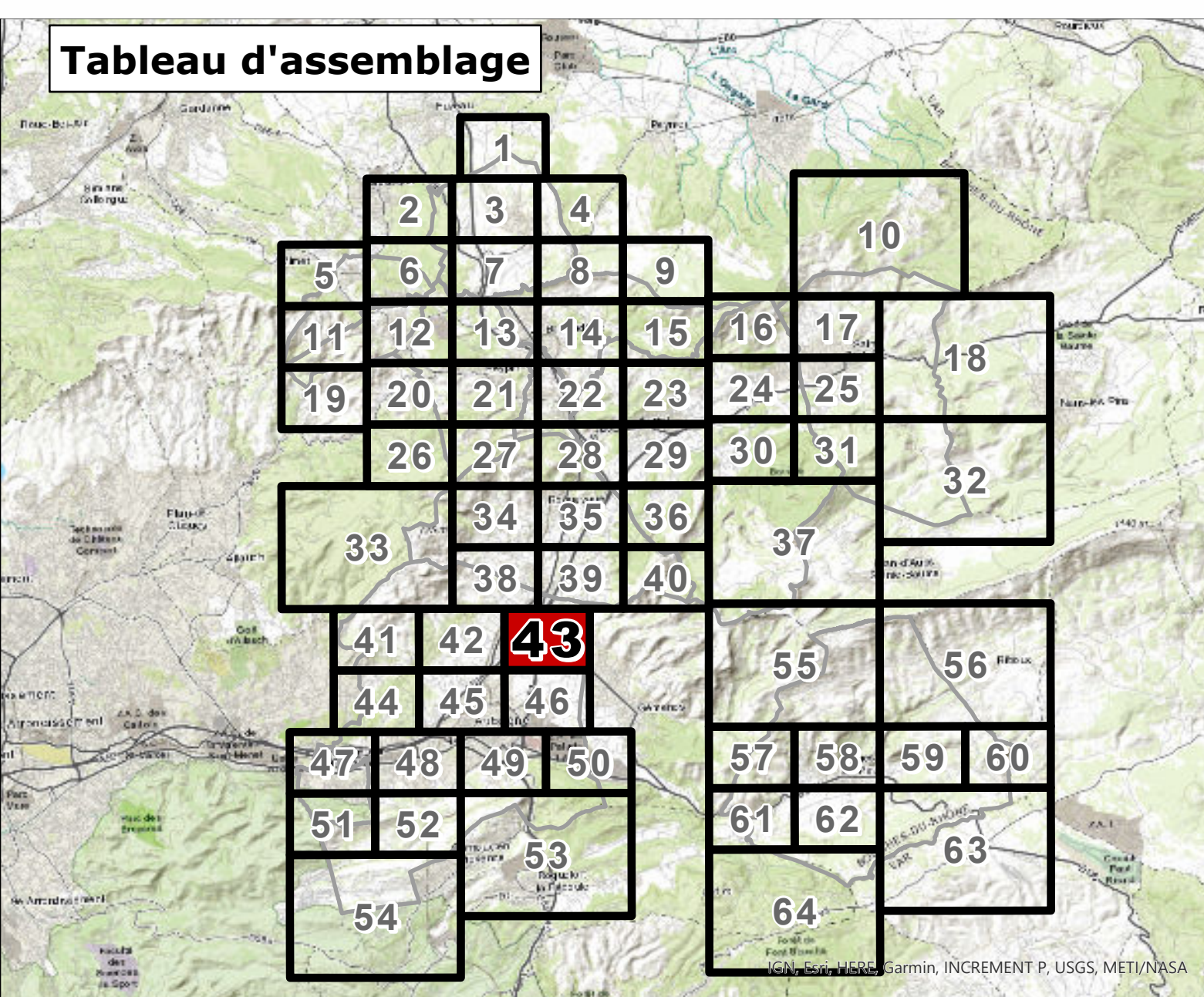
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
43

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

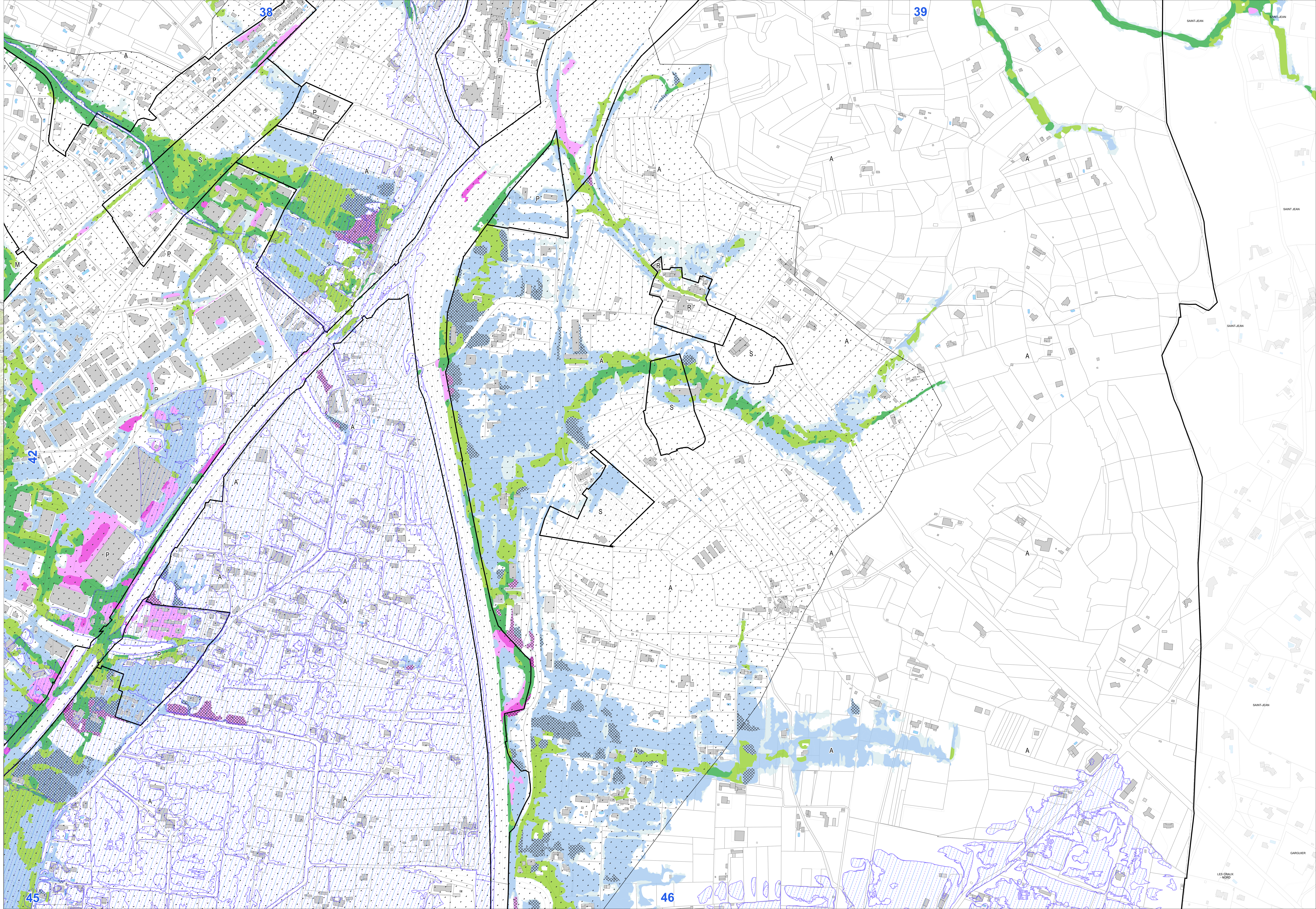
- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



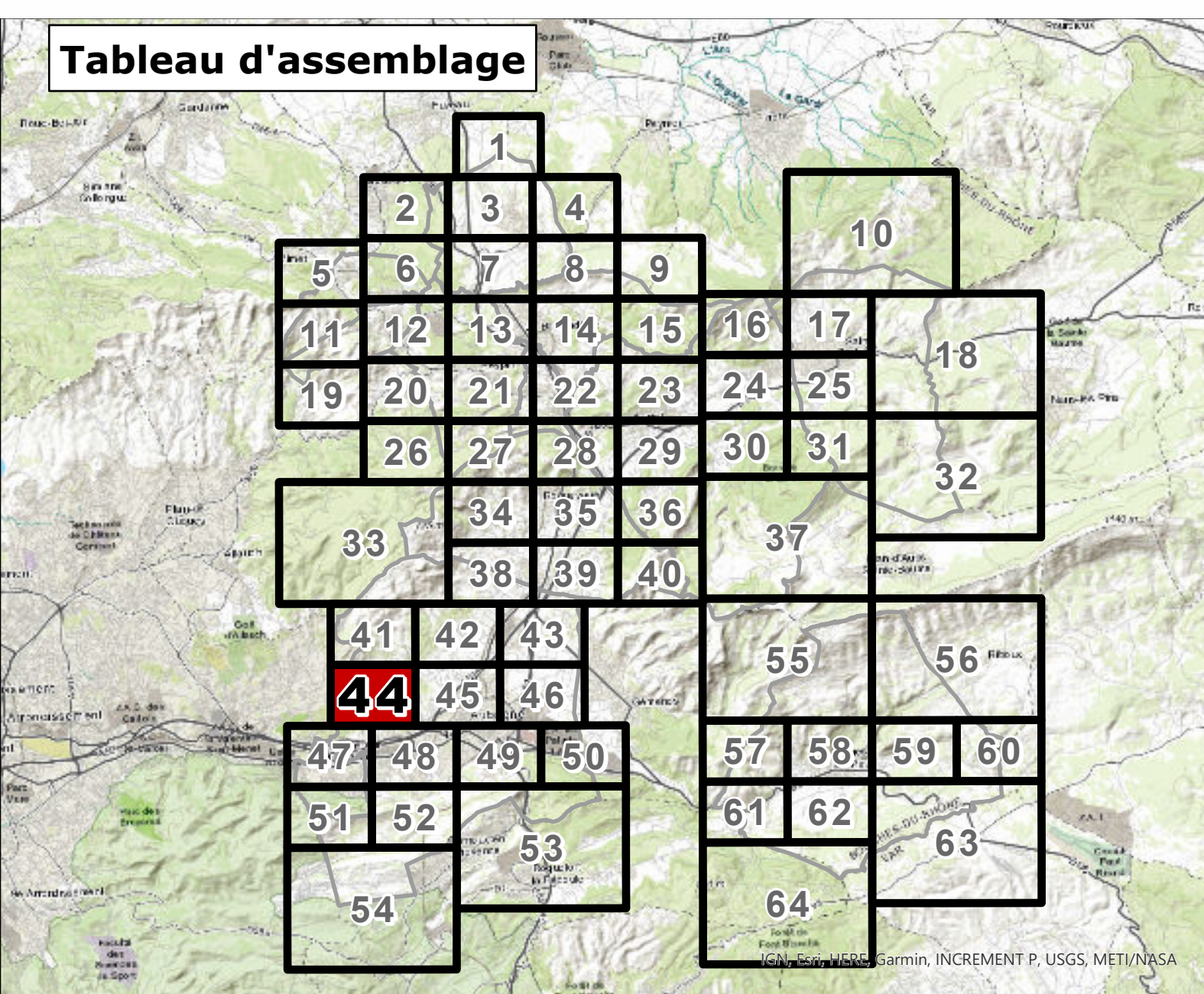
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
44

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tres fort (axe écoulement)
- Tres fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interférer / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSSES D'EAU SOUTERRAINES

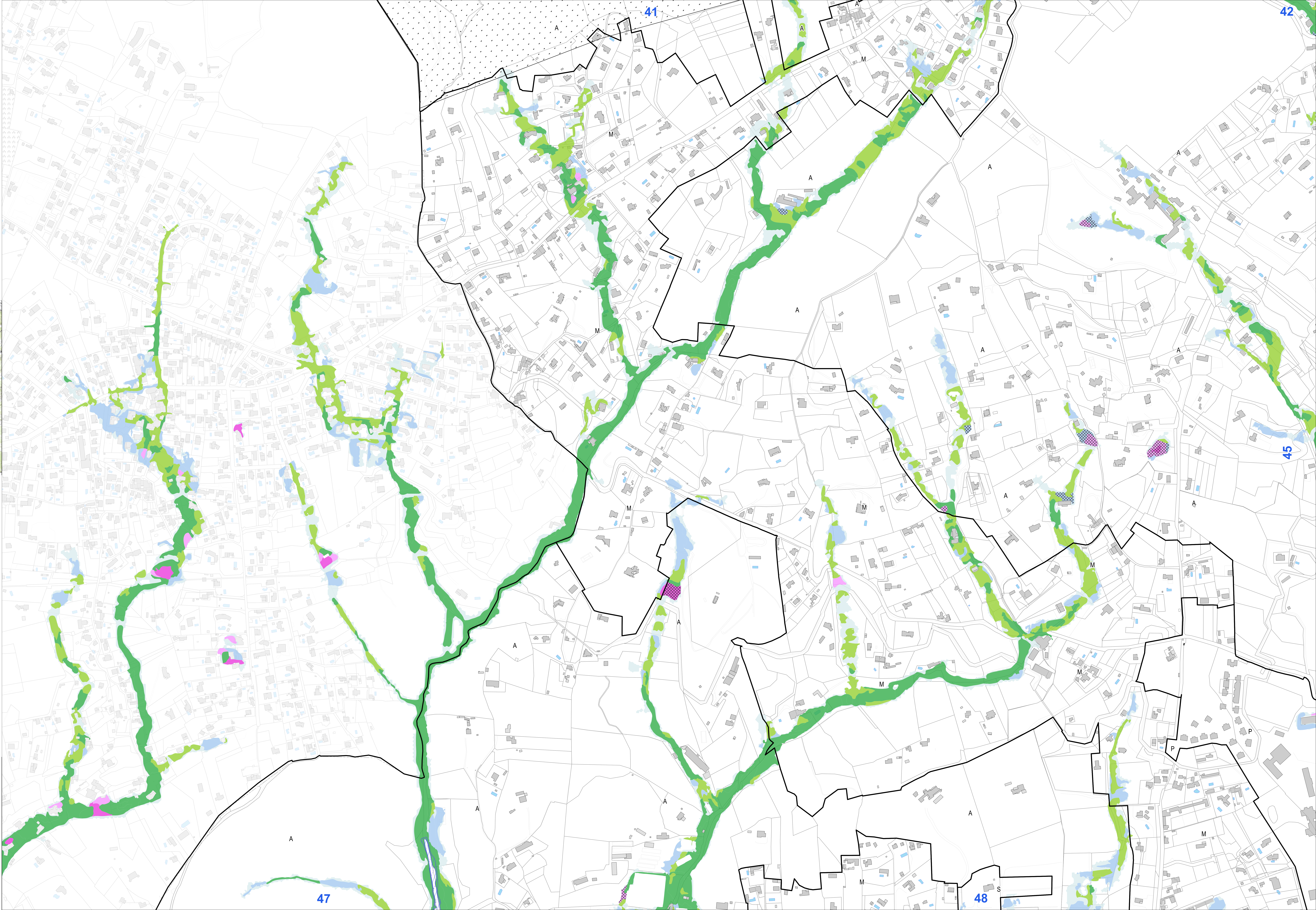
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

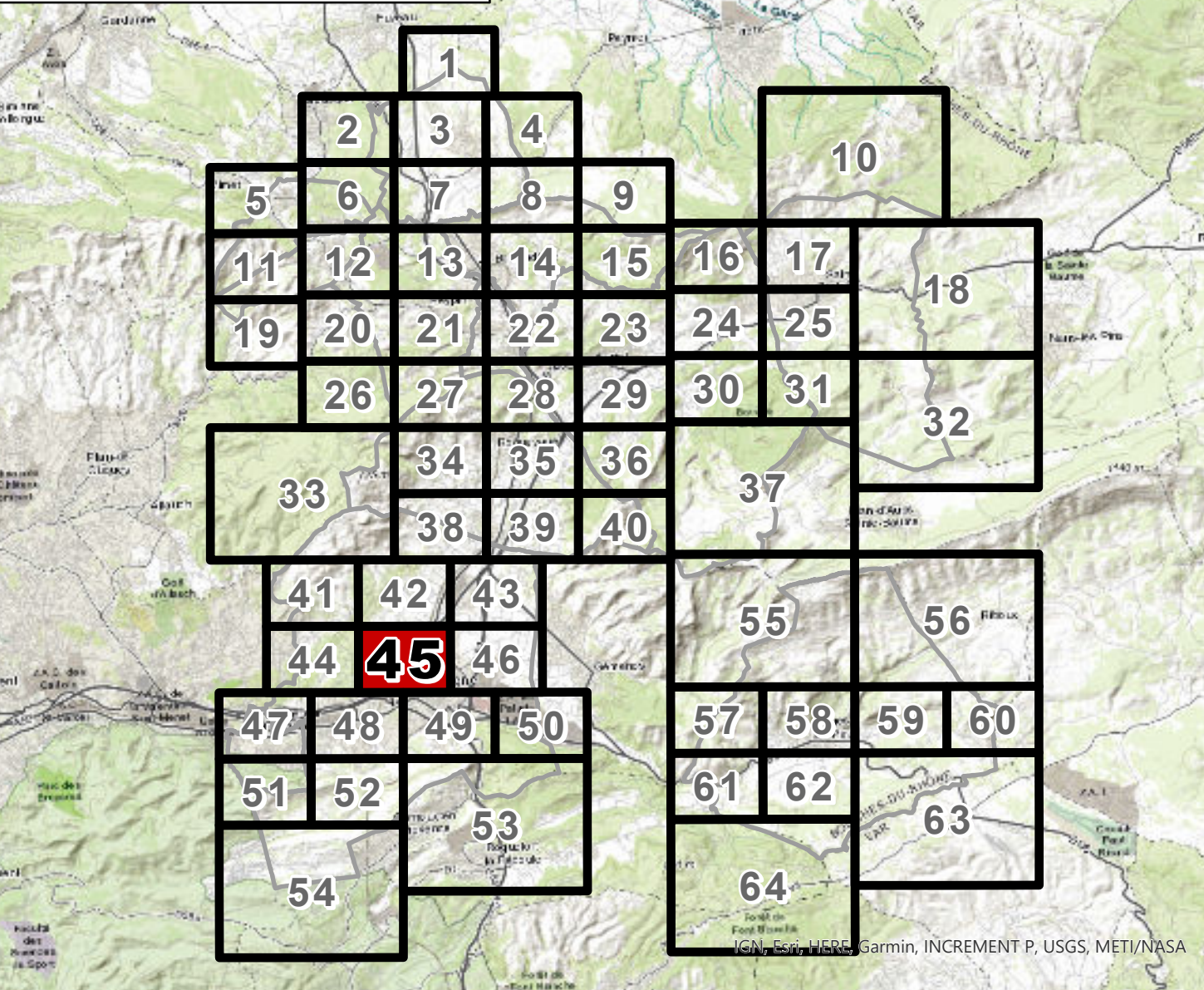
PLANCHE
45

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Tableau d'assemblage



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tres fort (axe écoulement)
- Tres fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

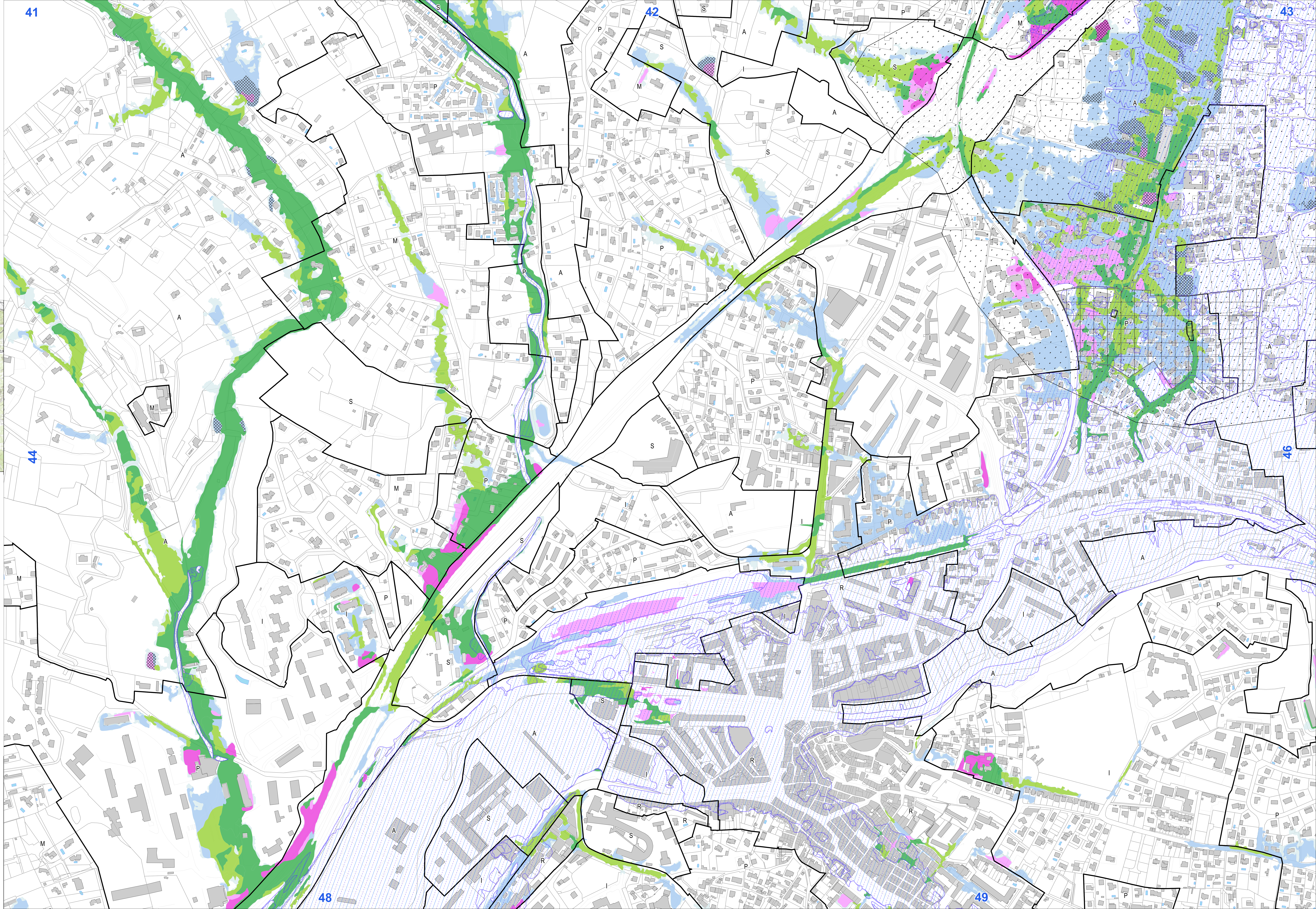
Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



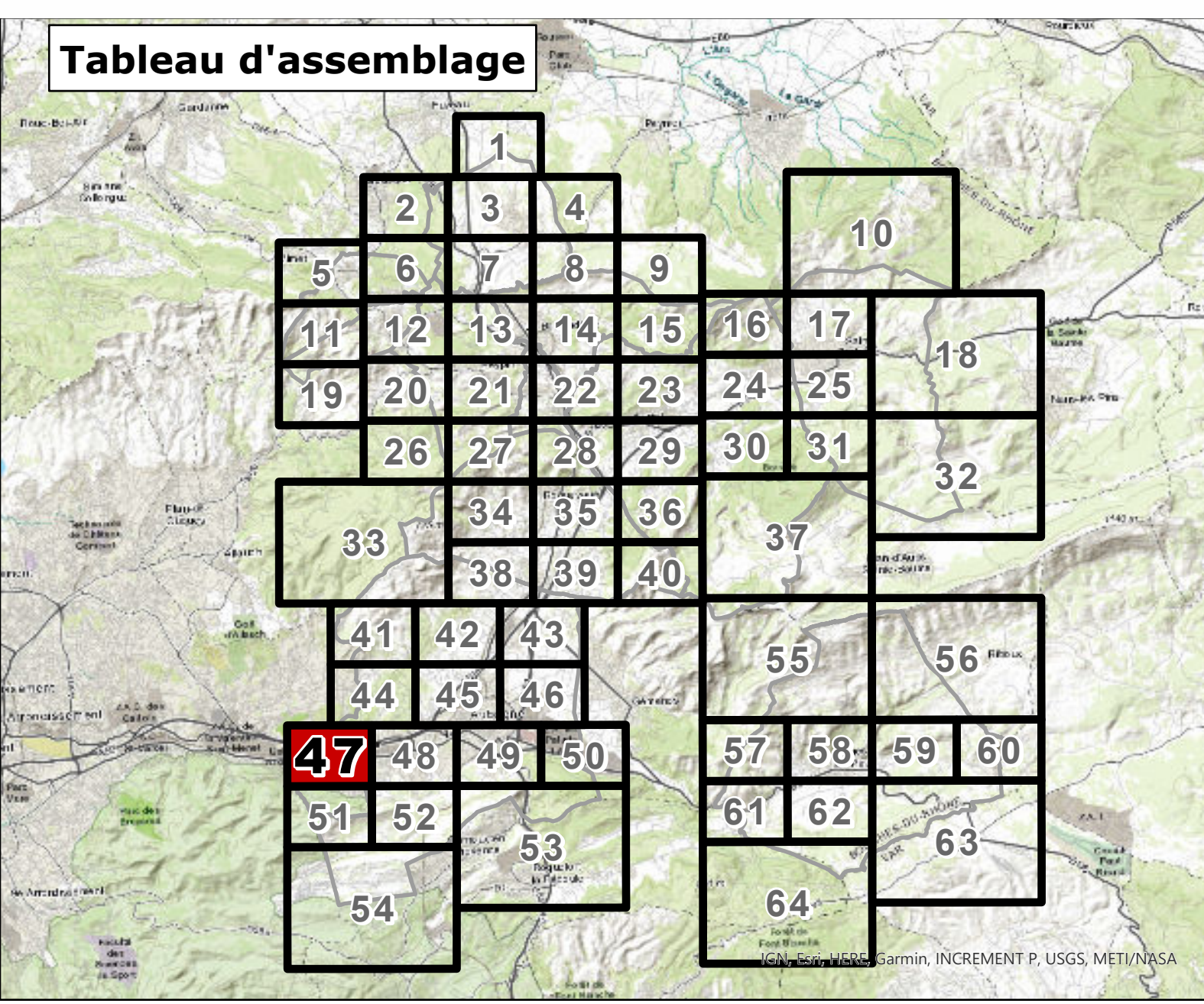
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
47

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSSES D'EAU SOUTERRAINES

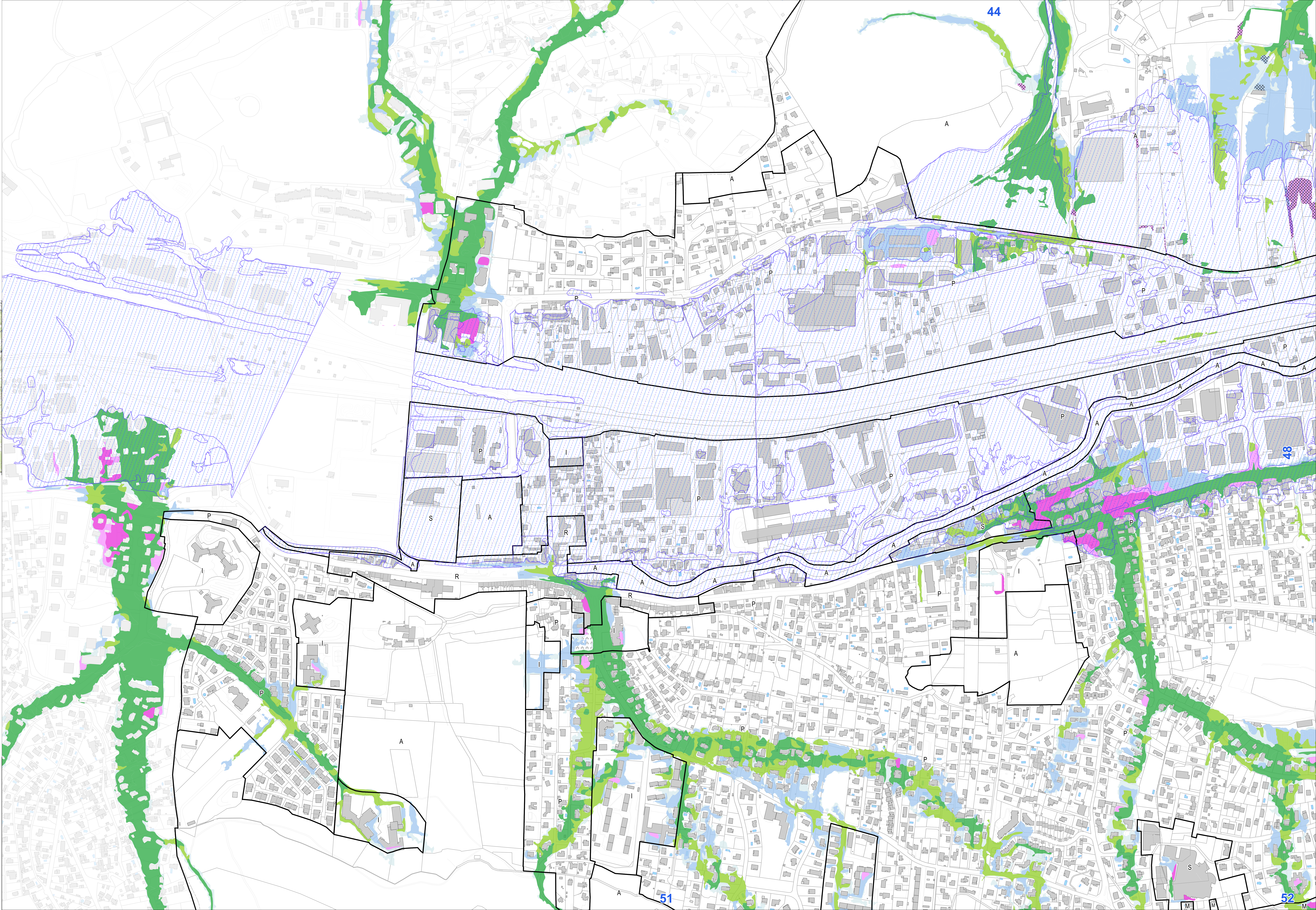
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

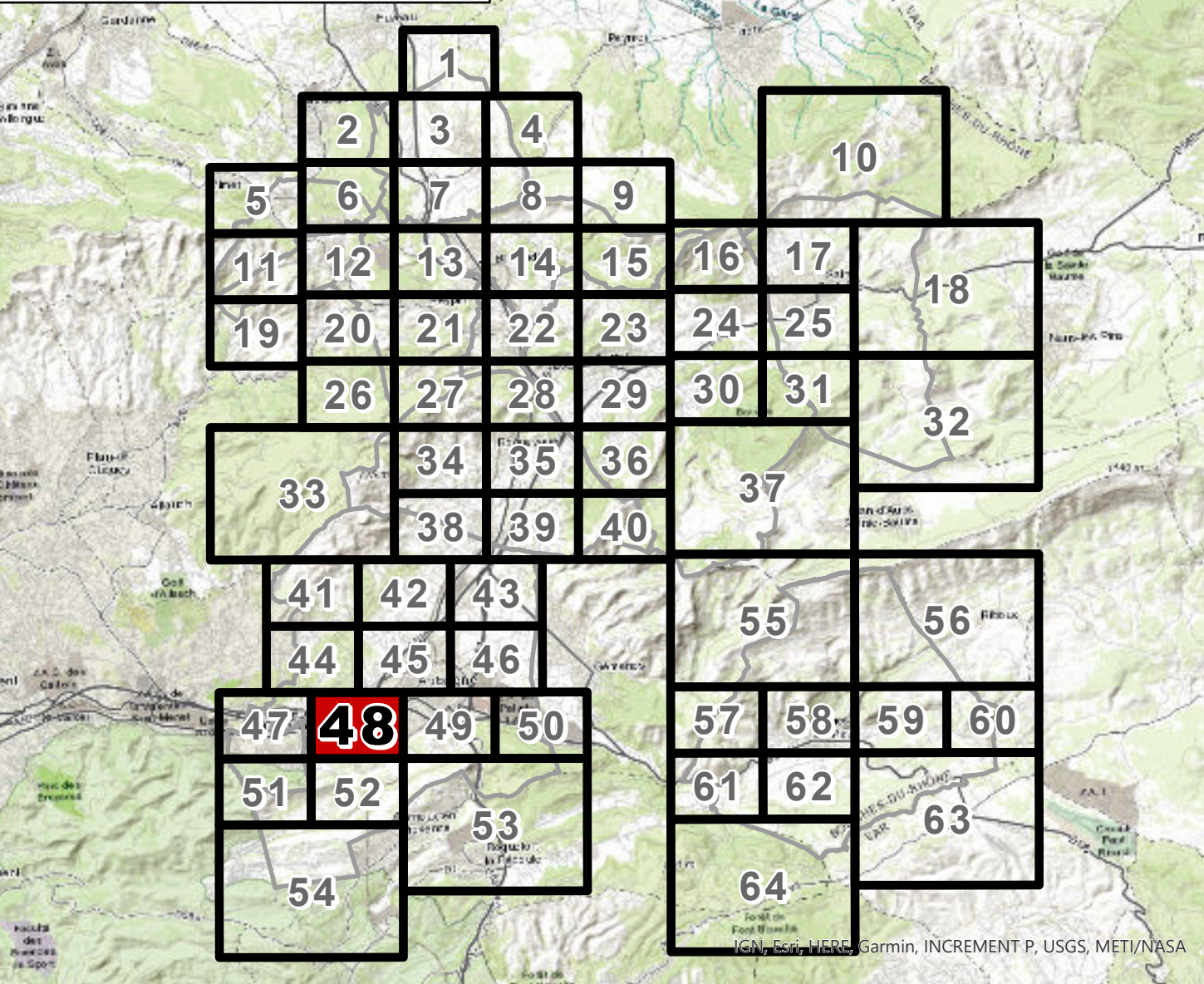
PLANCHE
48

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Tableau d'assemblage



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSSES D'EAU SOUTERRAINES

ZS de priorité 1 (P1)

ZS de priorité 2 (P2)

ZS de priorité 3 (P3)

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelle

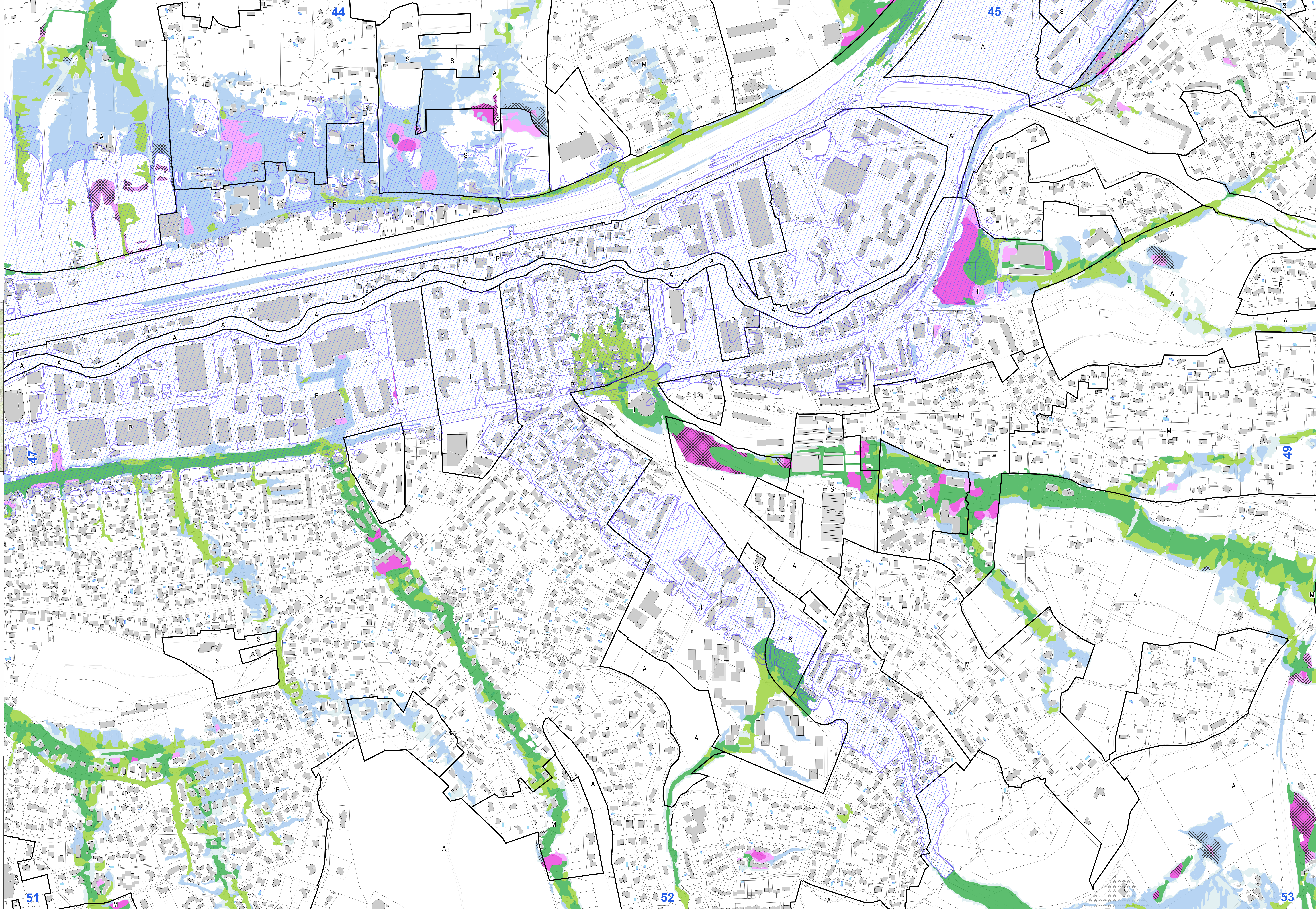
Bât dur

Bât léger

Élément de repère

Piscine ou Plan d'eau

Cimetière



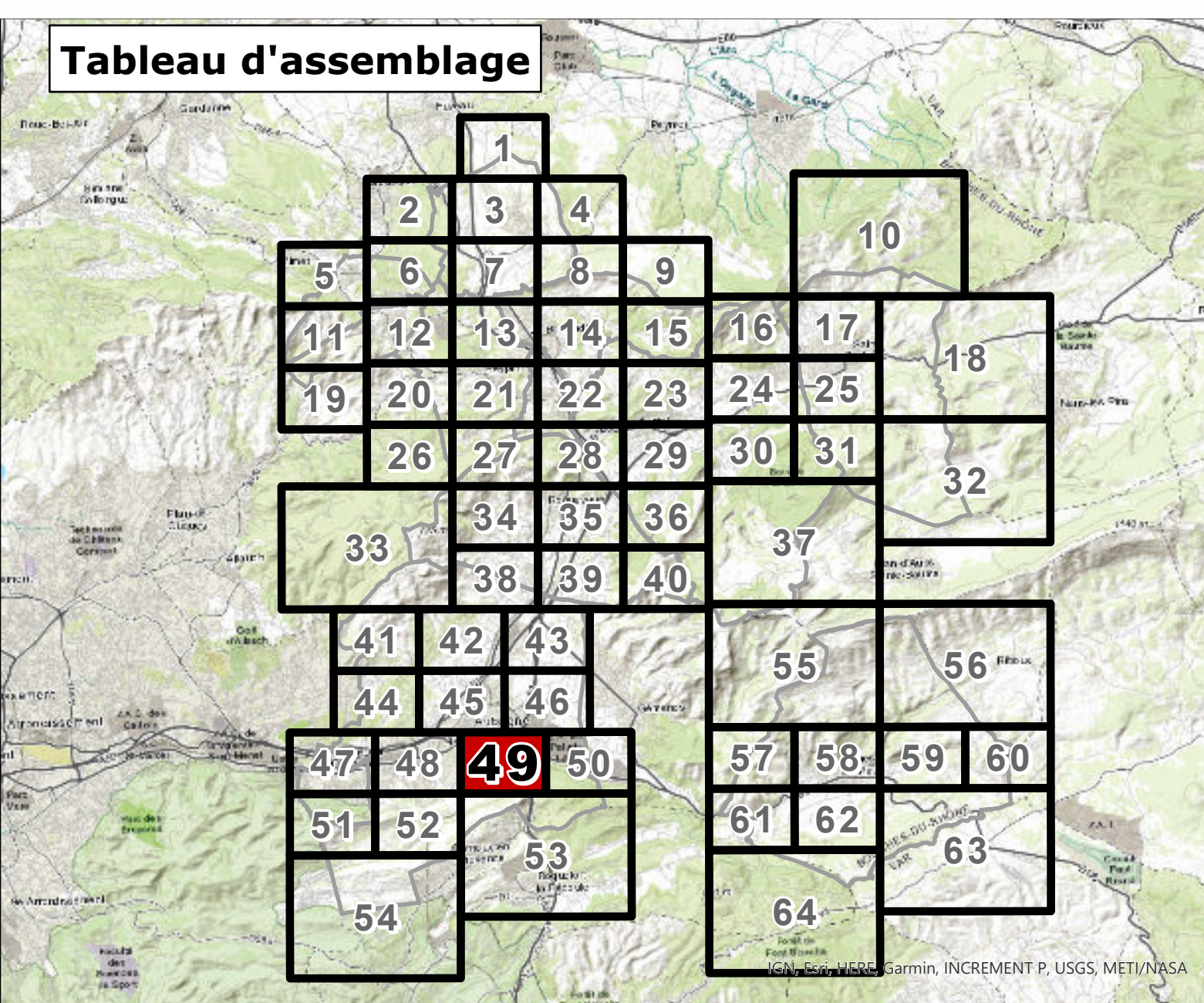
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
49

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

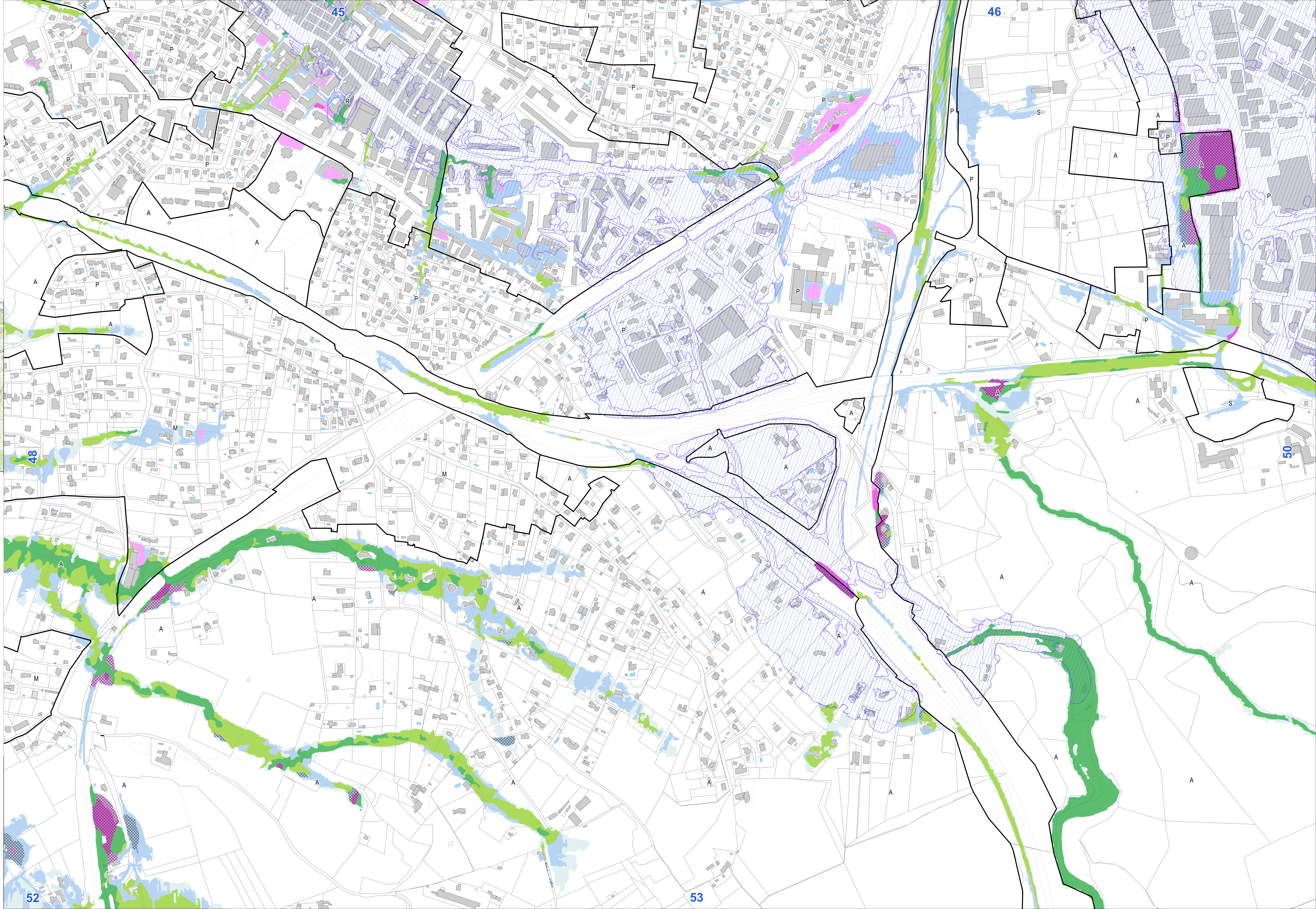
- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Matrice / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

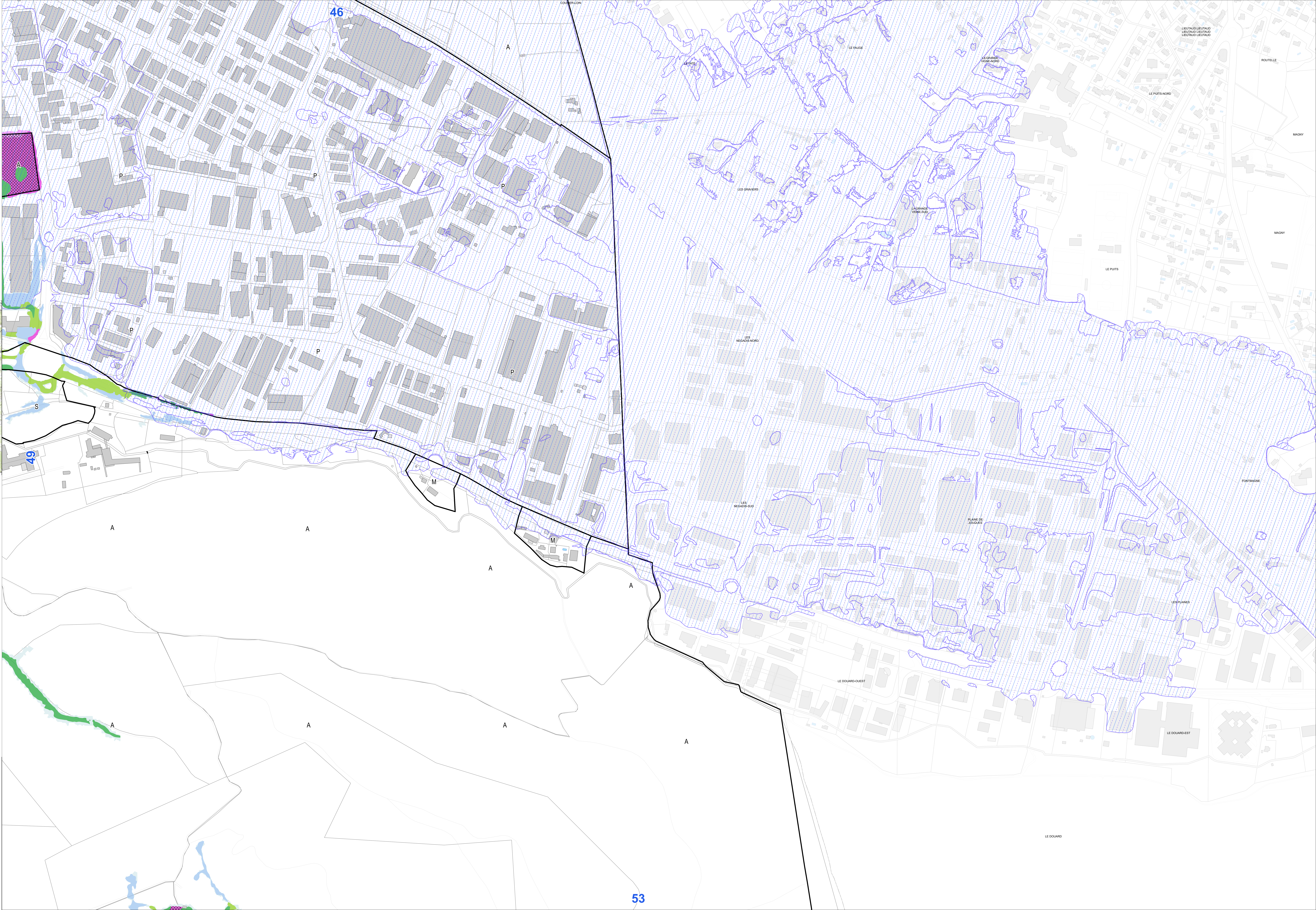
PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière





PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLU*i*

PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE
AUX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
52

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 100

Tableau d'assemblage

		1							
	2	3	4						
5	6	7	8	9				10	
11	12	13	14	15	16	17		18	
19	20	21	22	23	24	25			
	26	27	28	29	30	31		32	
	33	34	35	36		37			
	38	39	40						
41	42	43							
44	45	46			55	56			
47	48	49	50		57	58	59	60	
51	52				61	62		63	
	54					64			

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Traie fort (axe d'écoulement)

Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)

Moyen à forte hauteur

Moyen

Faible

Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe

R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet

Serres et tunnels agricoles autorisés

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

ZS de priorité 1 (P1)

ZS de priorité 2 (P2)

ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelle

Bât dur

Bât léger

Élément de repère

Piscine ou Plan d'eau

Cimetière

 Cimetière

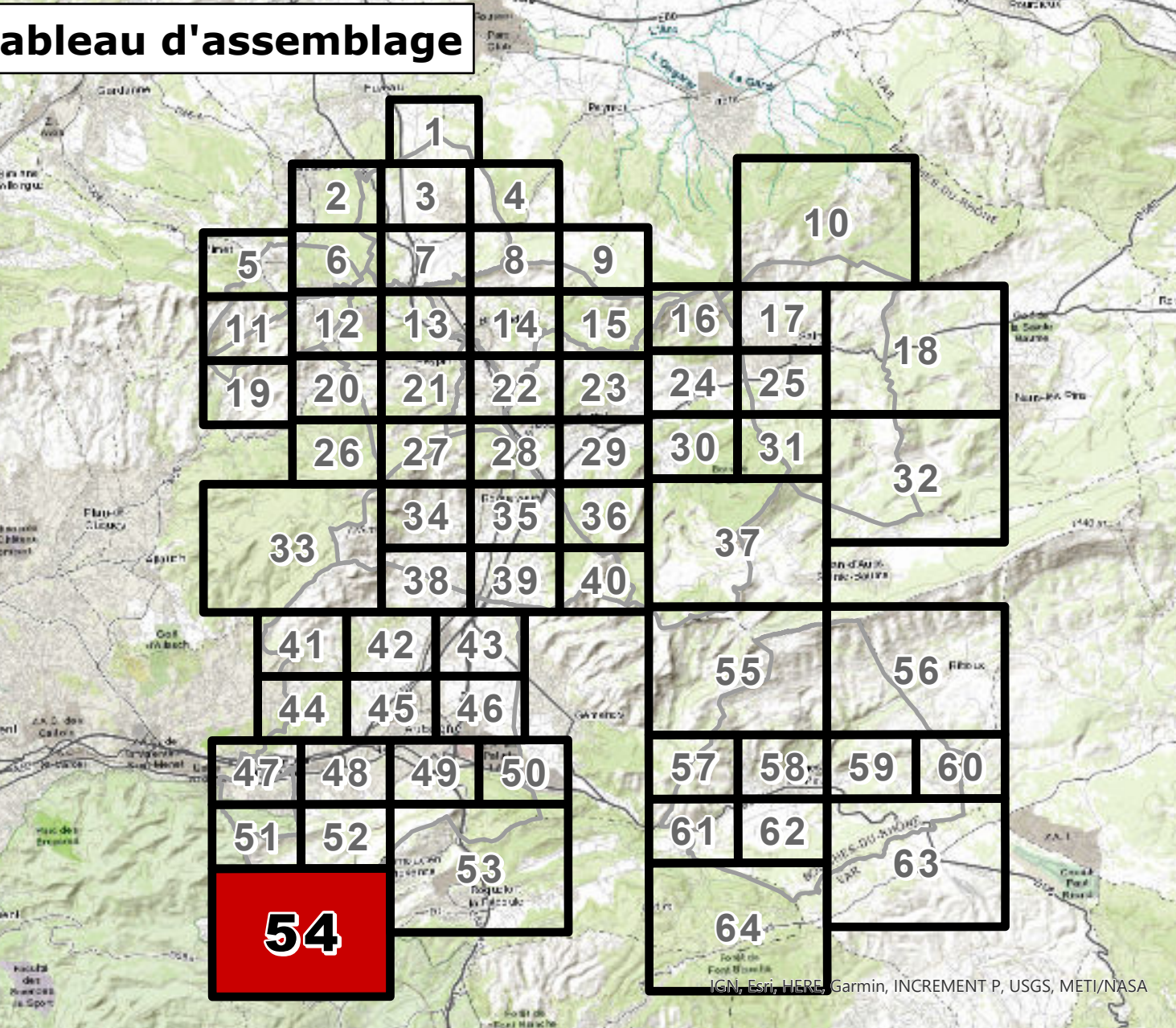
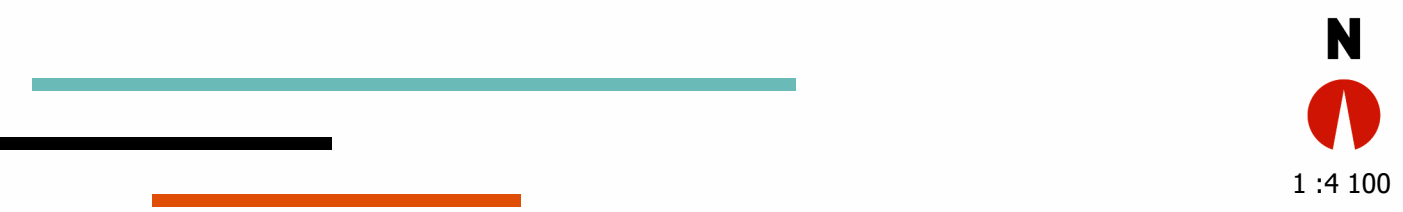
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
54

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

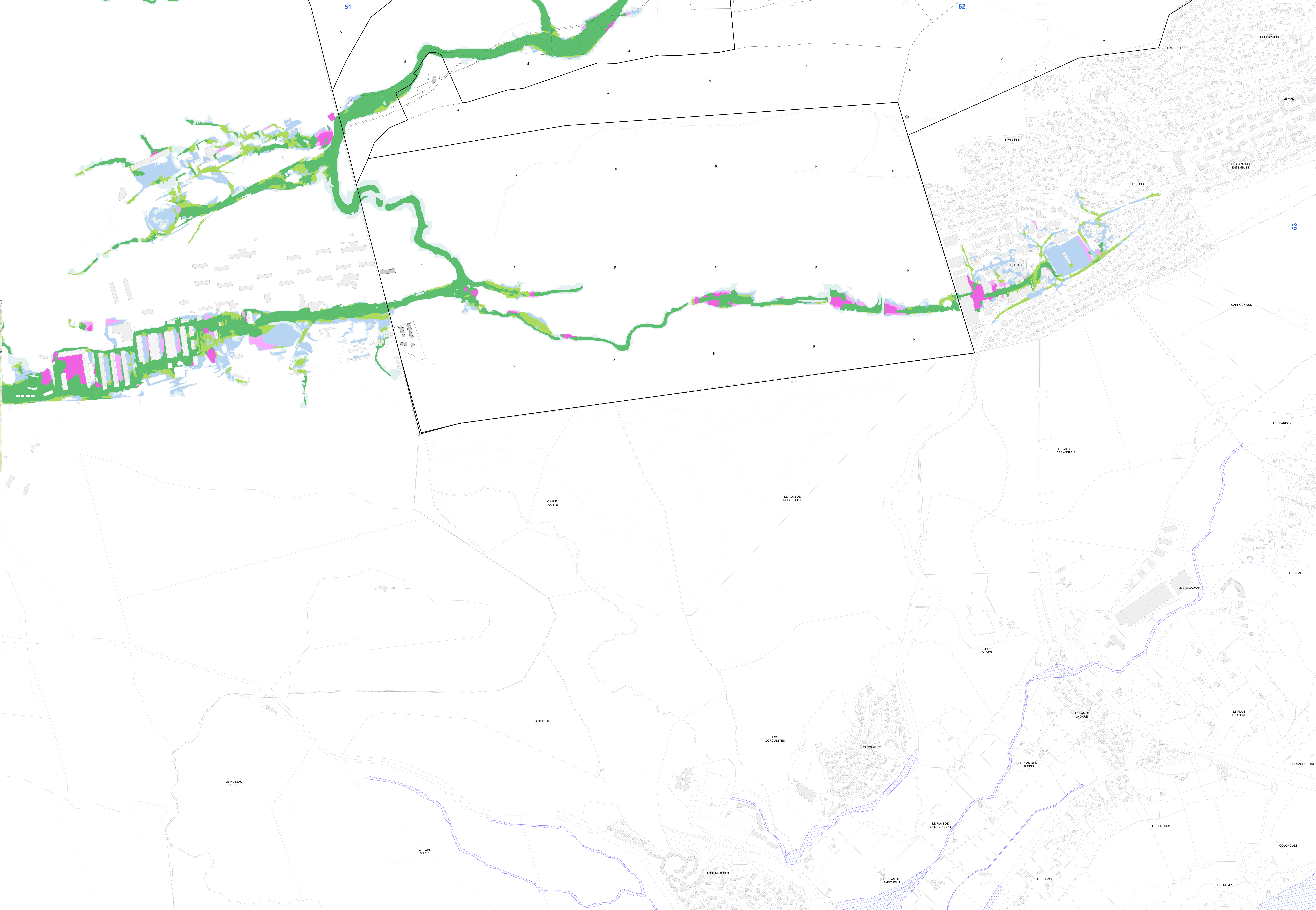
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetières

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée



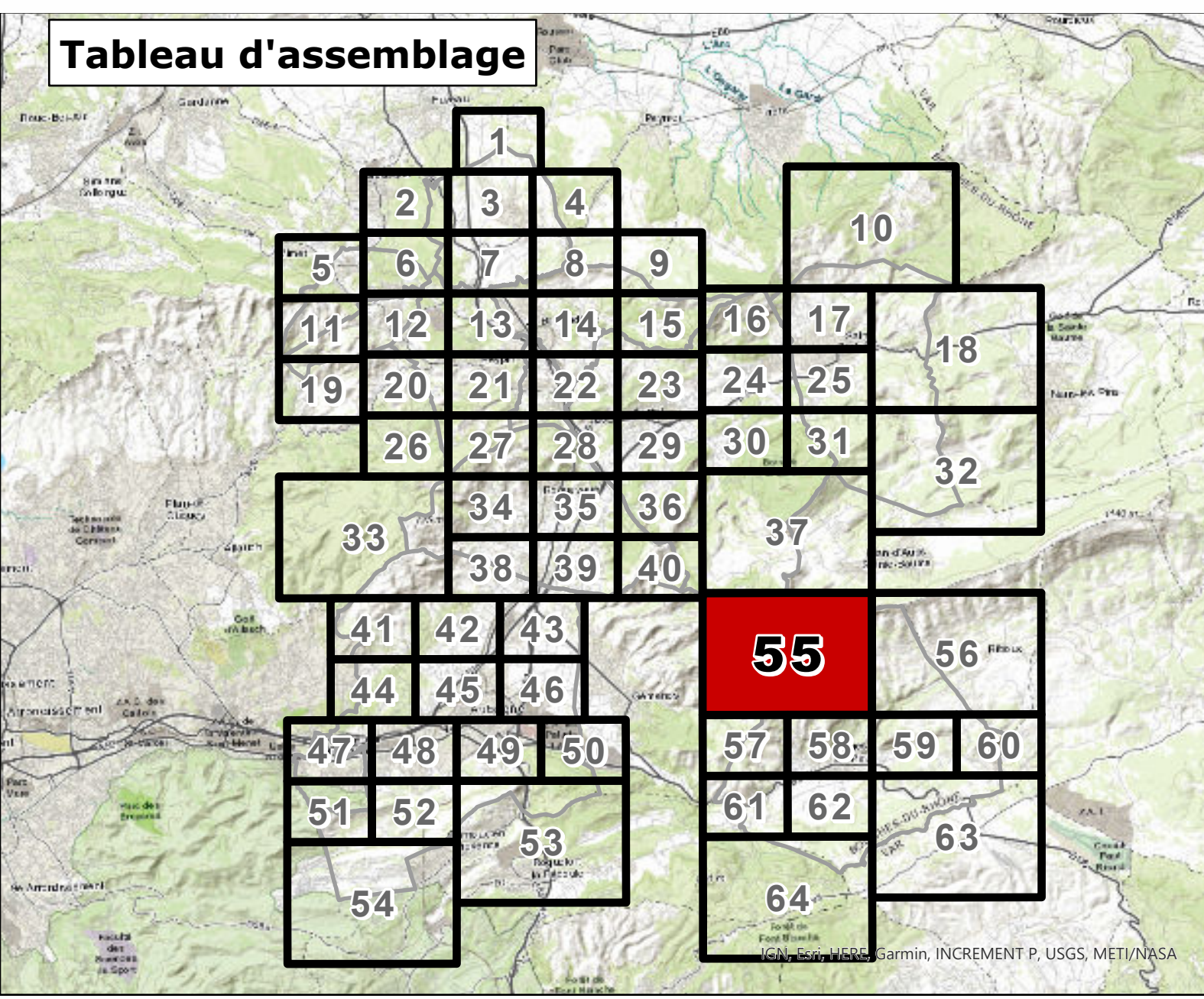
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
55

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Très fort (axe d'écoulement)
Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
Moyen à forte hauteur
Moyen
Faible
Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Housseune

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

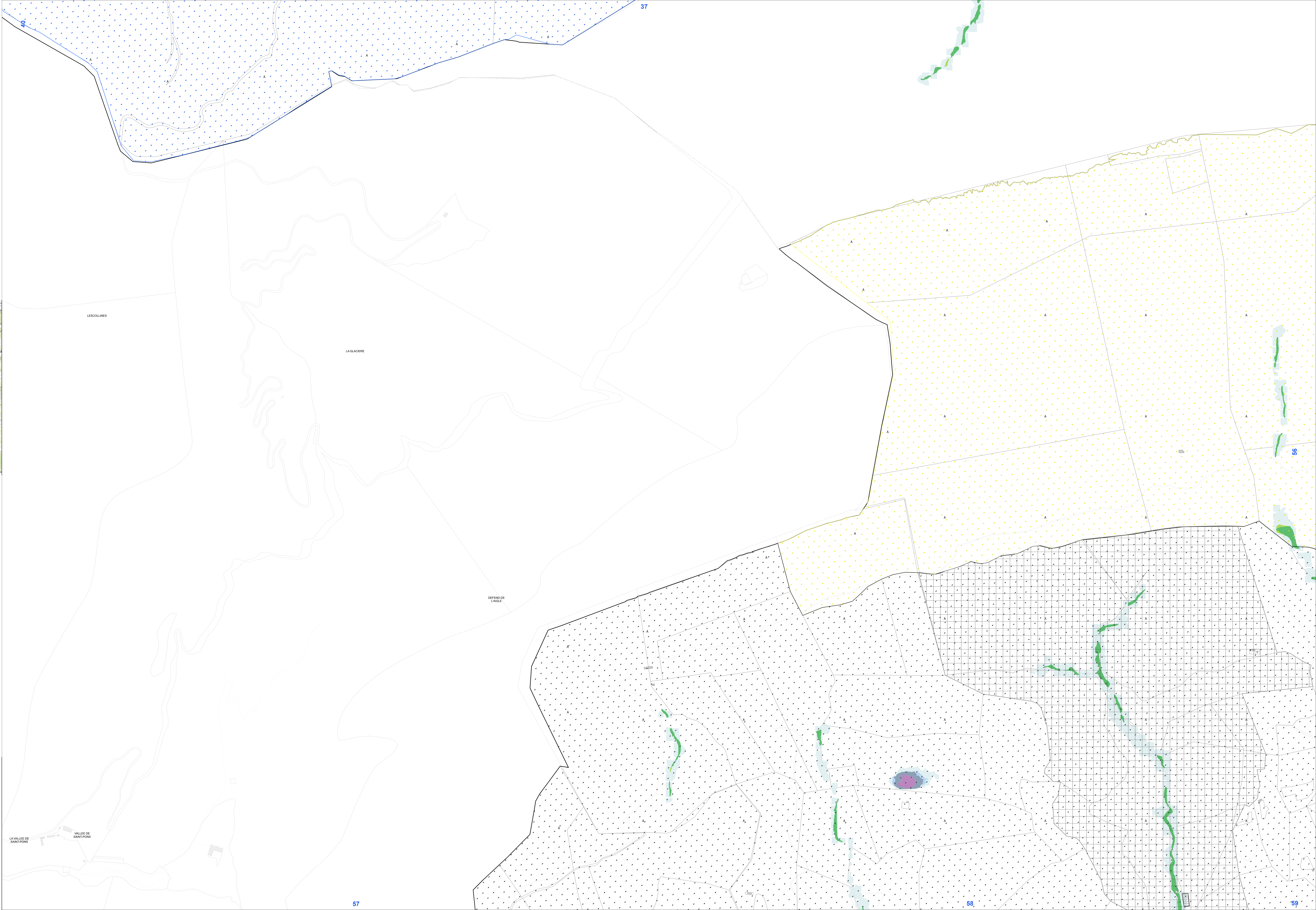
PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

ZS de priorité 1 (P1)
ZS de priorité 2 (P2)
ZS de priorité 3 (P3)

Périmètre de protection immédiate
Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcellaire
Bât dur
Bât léger
Élément de repère
Piscine ou Plan d'eau
Cimetière



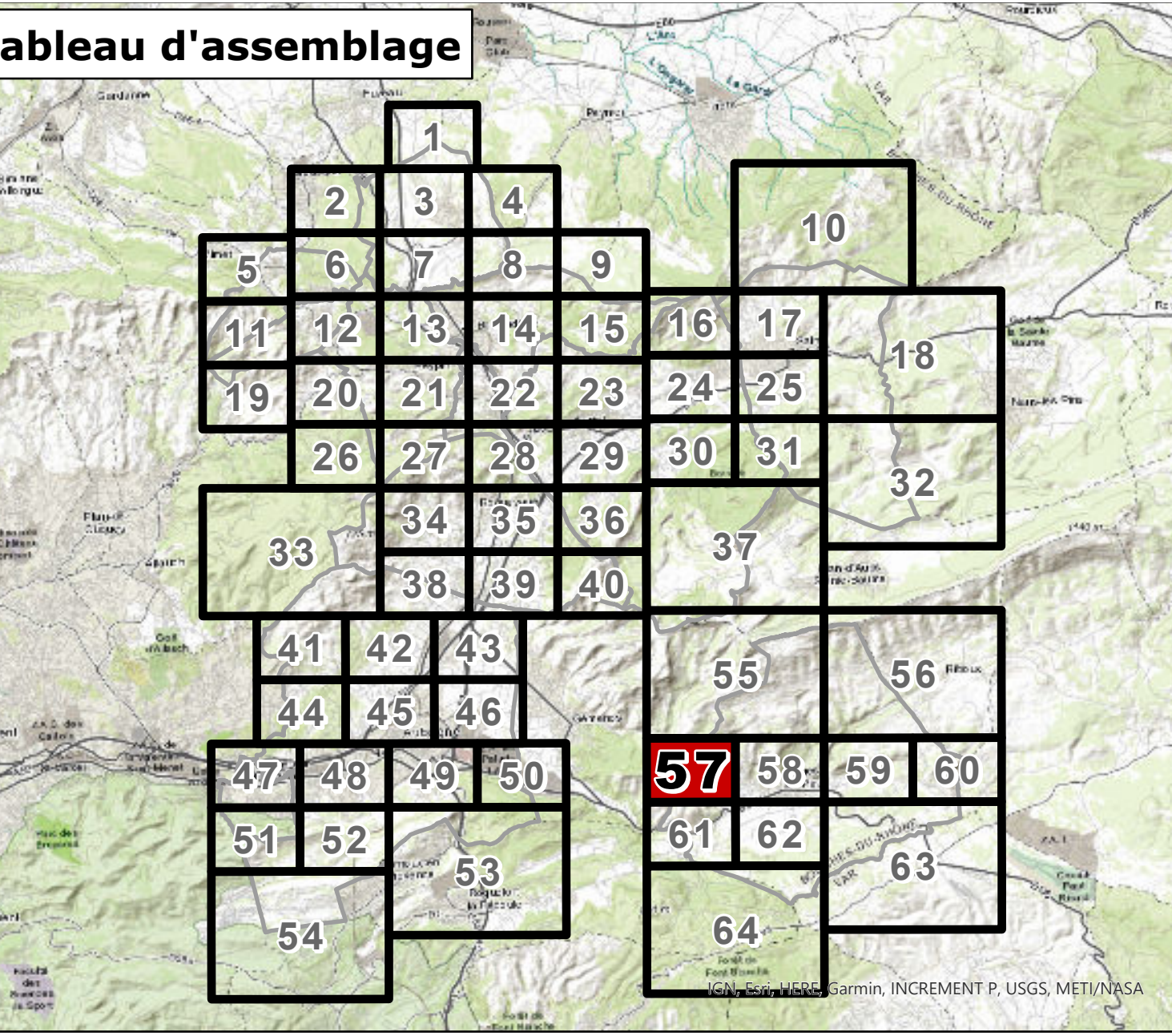
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
57

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Traite fort (axe d'écoulement)
Trais fort (zone accumulation à faible vitesse)
Moyen à forte hauteur
Moyen
Faible
Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

**ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

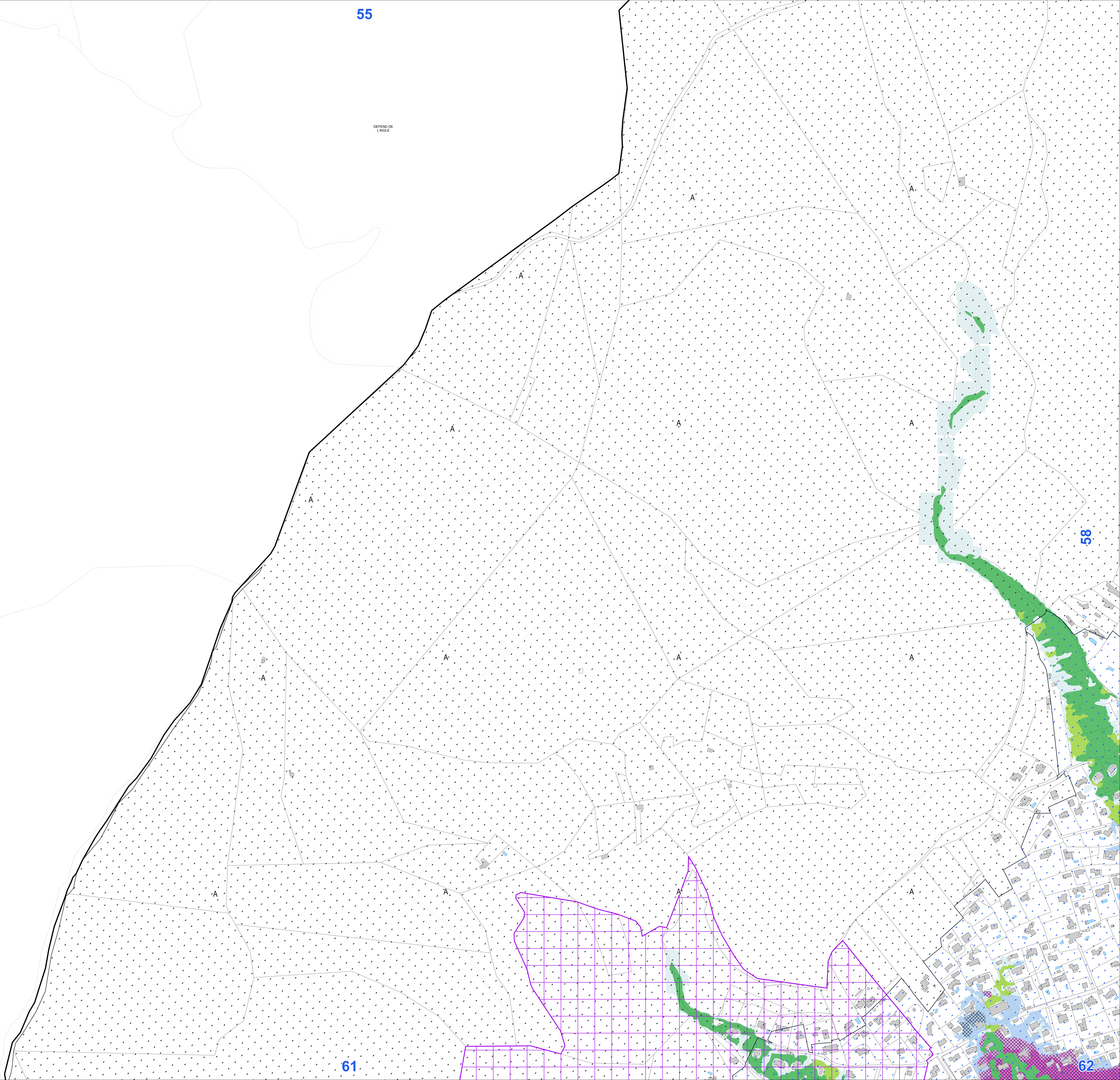
ZS de priorité 1 (P1)
ZS de priorité 2 (P2)
ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU**

Périmètre de protection immédiate
Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelle
Bât dur
Bât léger
Élément de repère
Piscine ou Plan d'eau
Cimetière



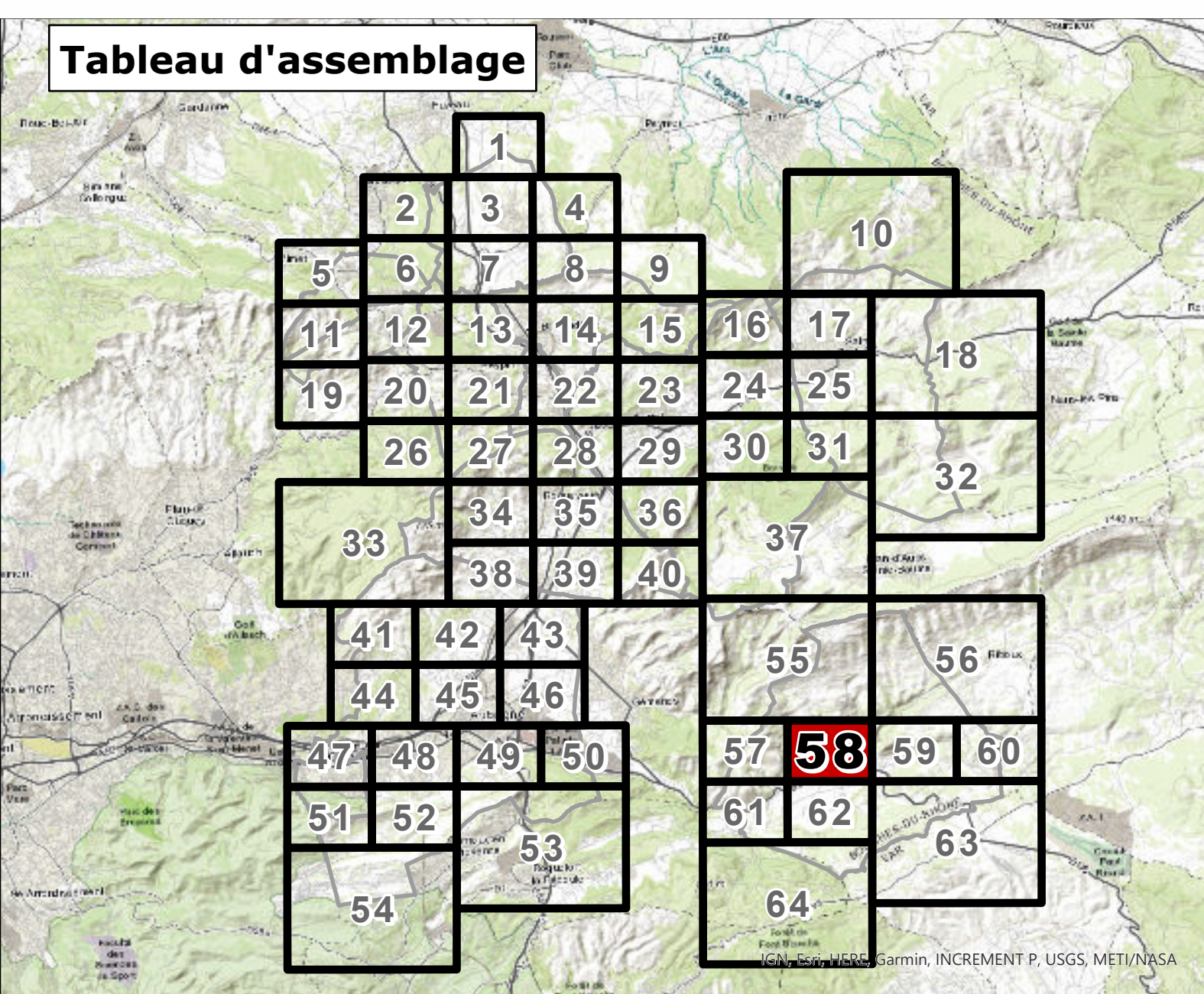
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
58

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulément)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet

Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

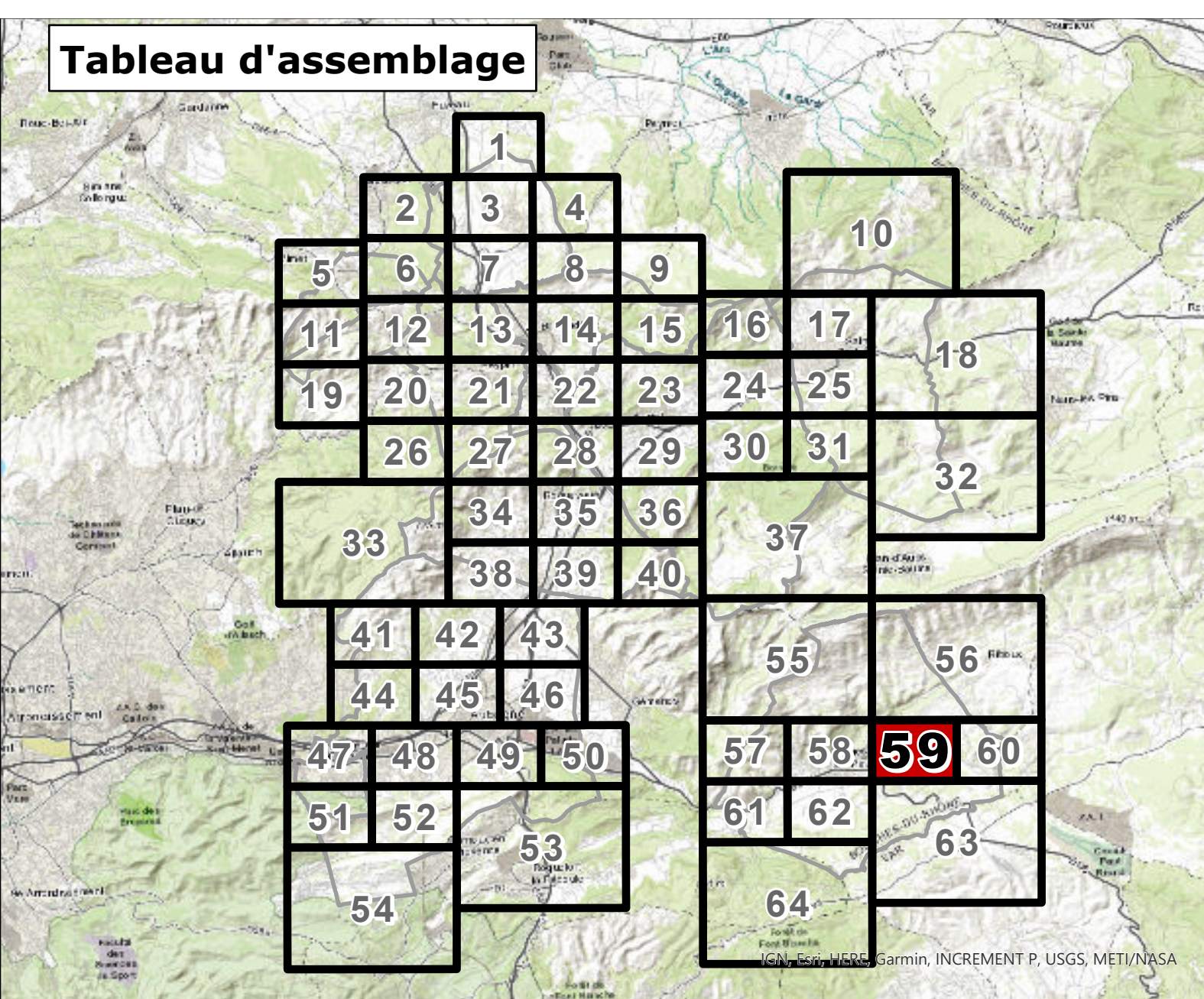
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
59

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Tres fort (axe écoulément)
- Tres fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interférer / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

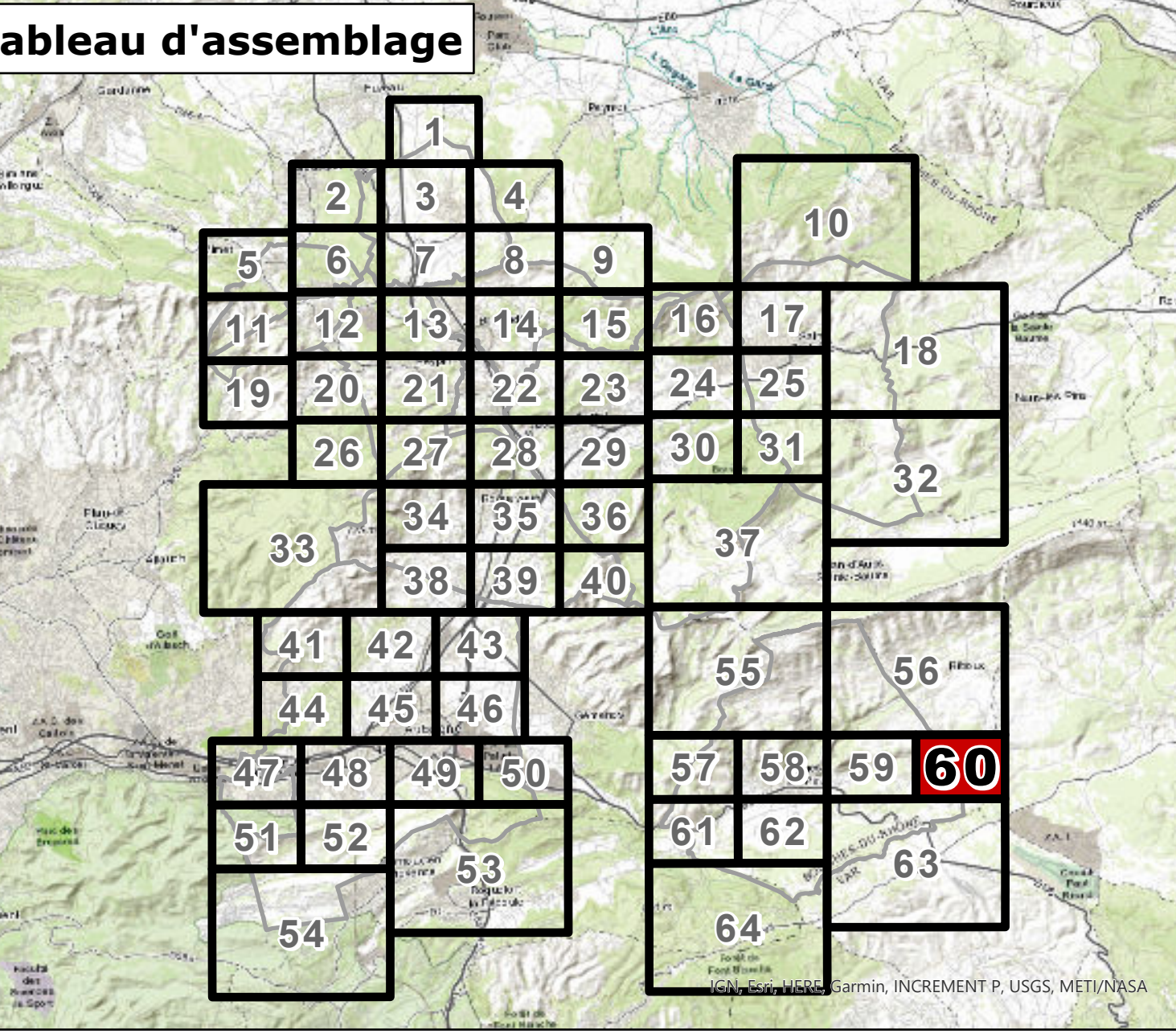
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
60

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traie fort (axe écoulement)
- Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Placine ou Plan d'eau
- Cimetière

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

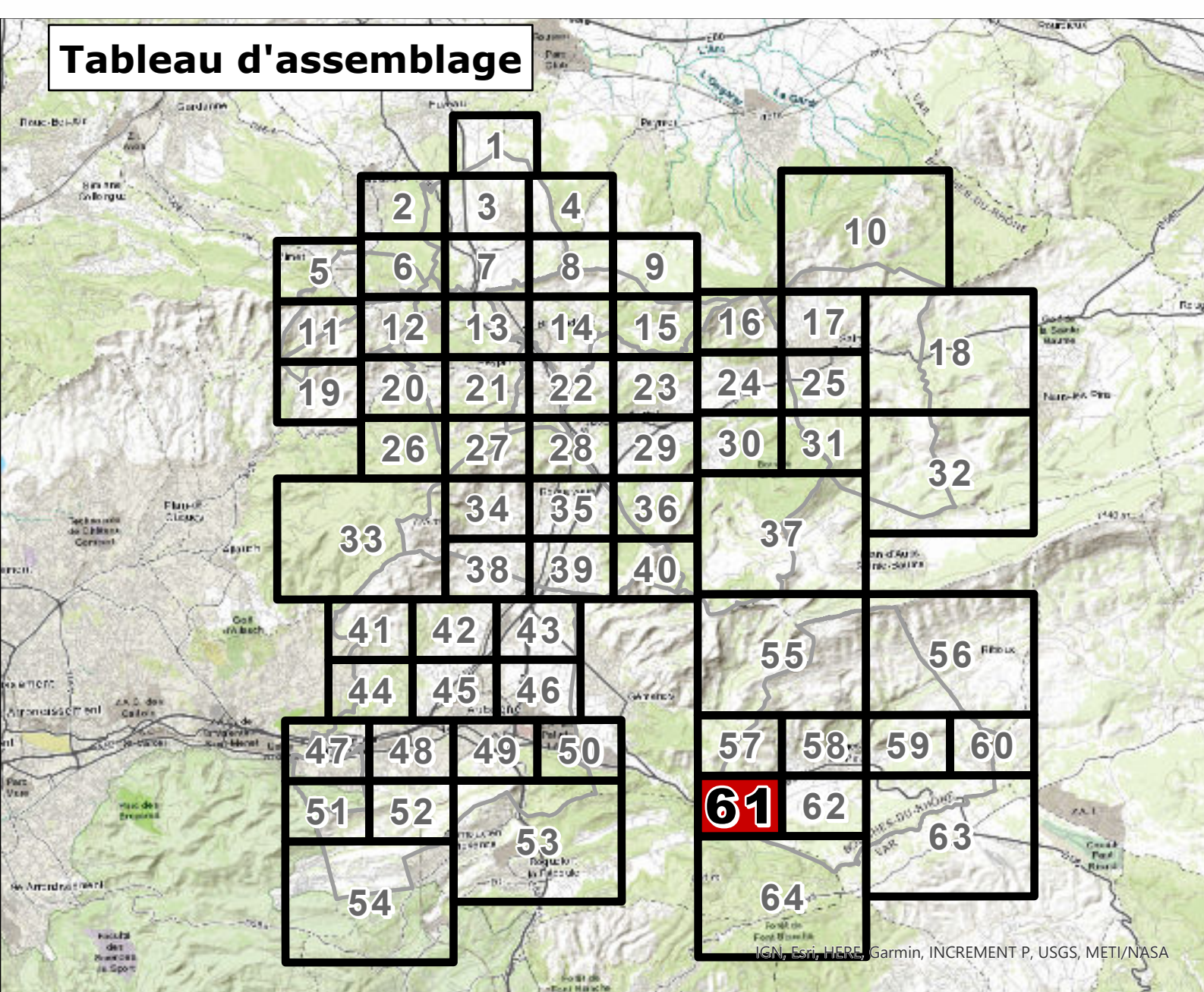
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
61

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Traite fort (axe d'écoulement)
- Traite fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

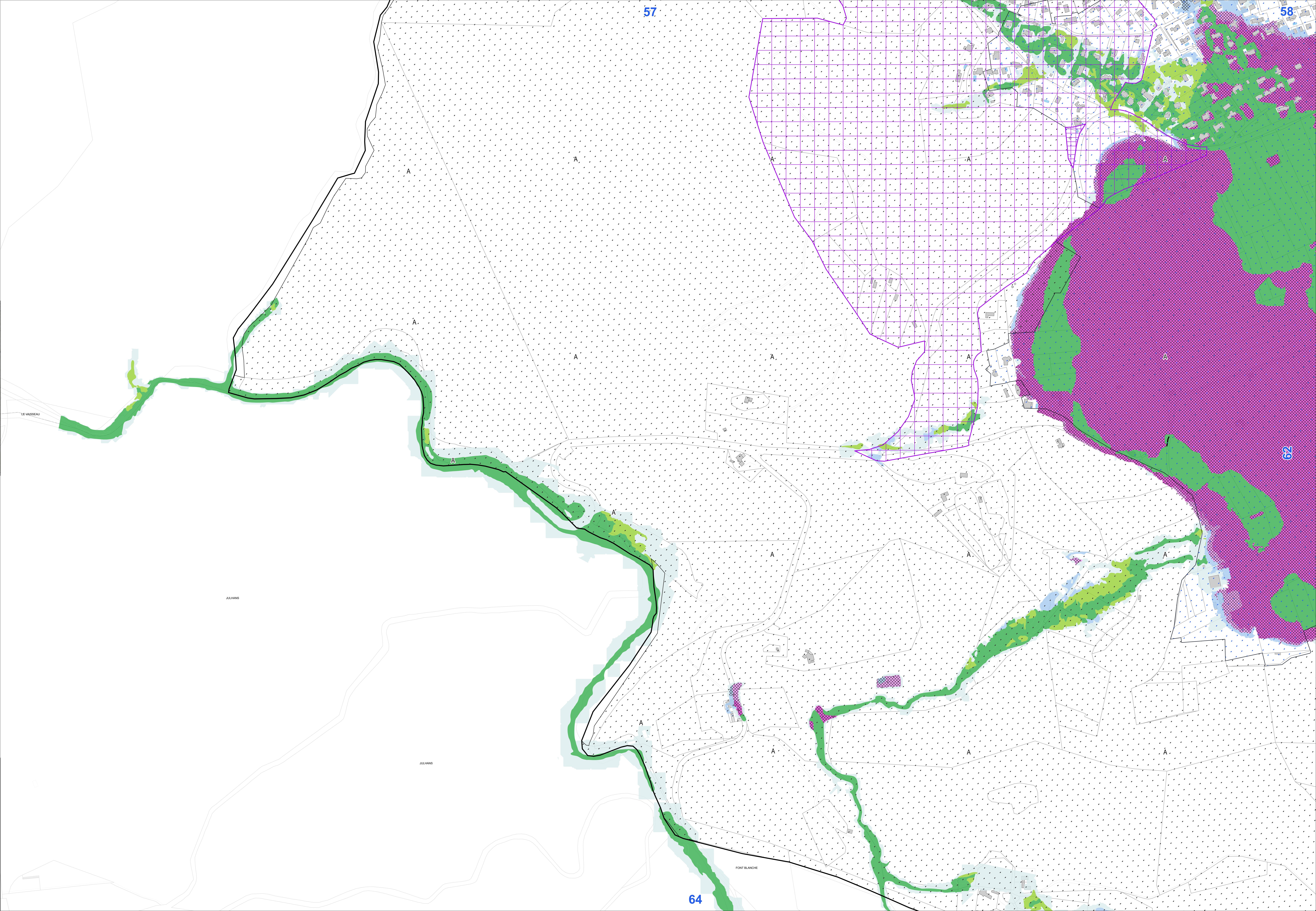
- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

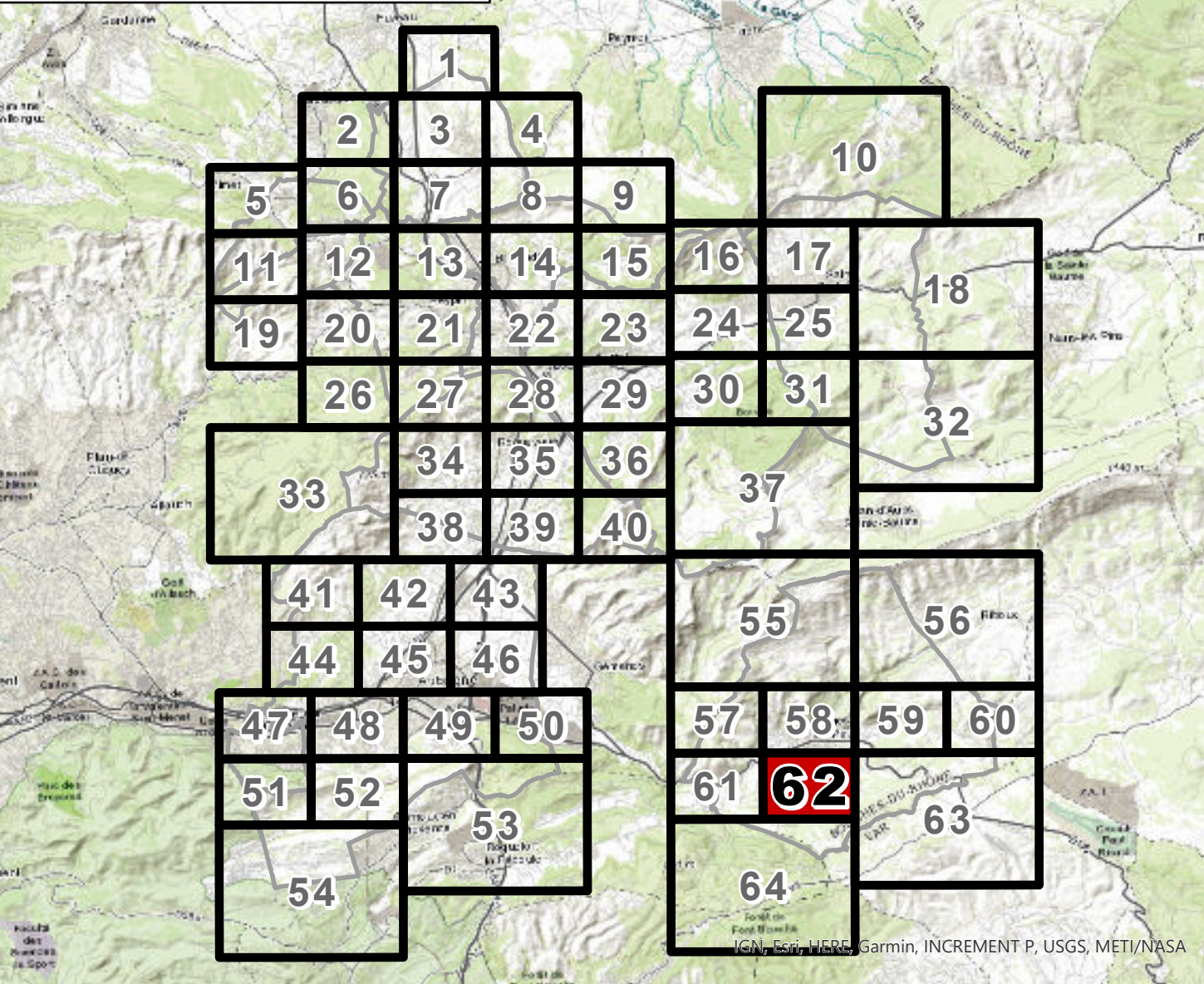
PLANCHE
62

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Tableau d'assemblage



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulément)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

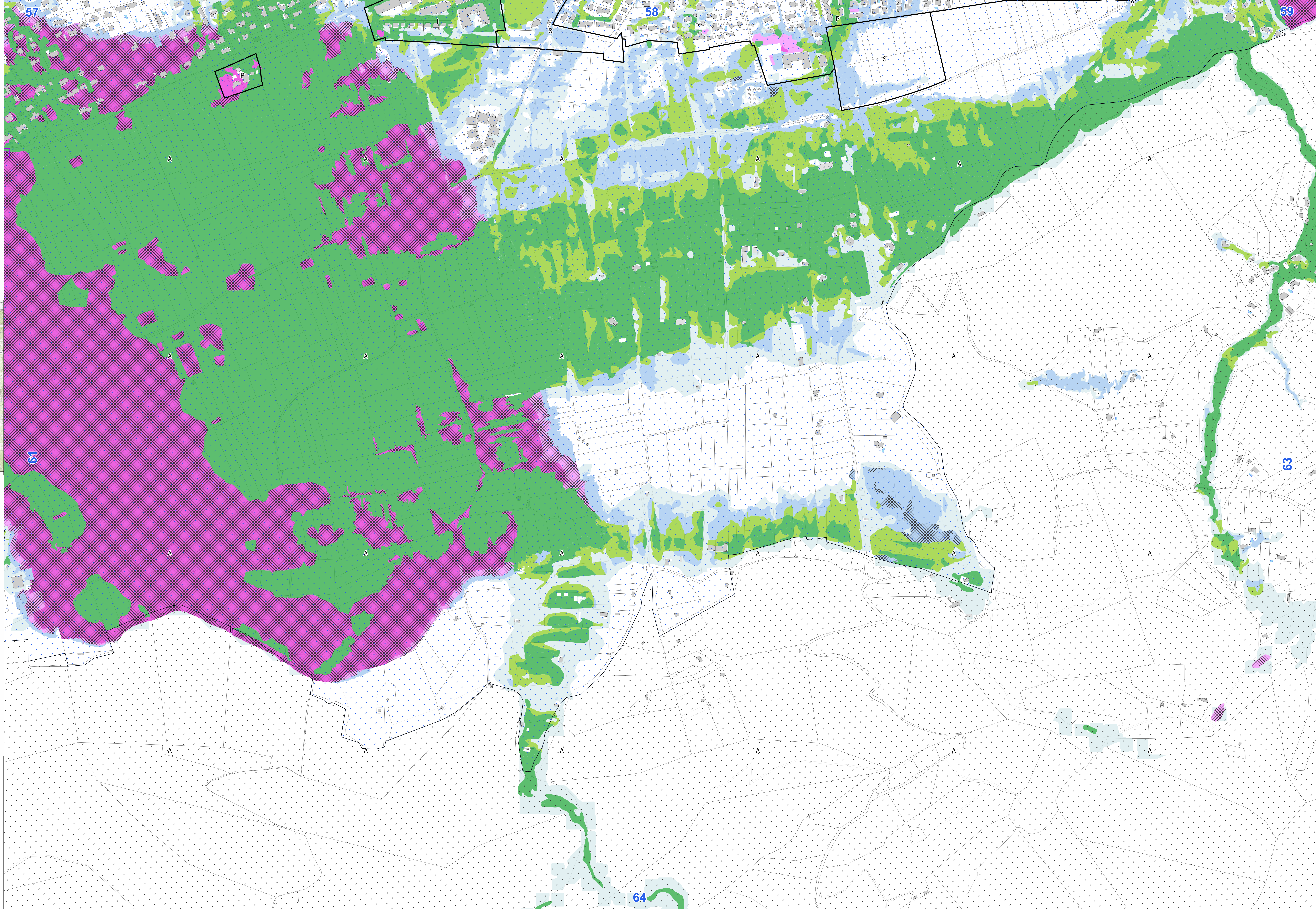
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Fond de Plan

- Parcelle
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



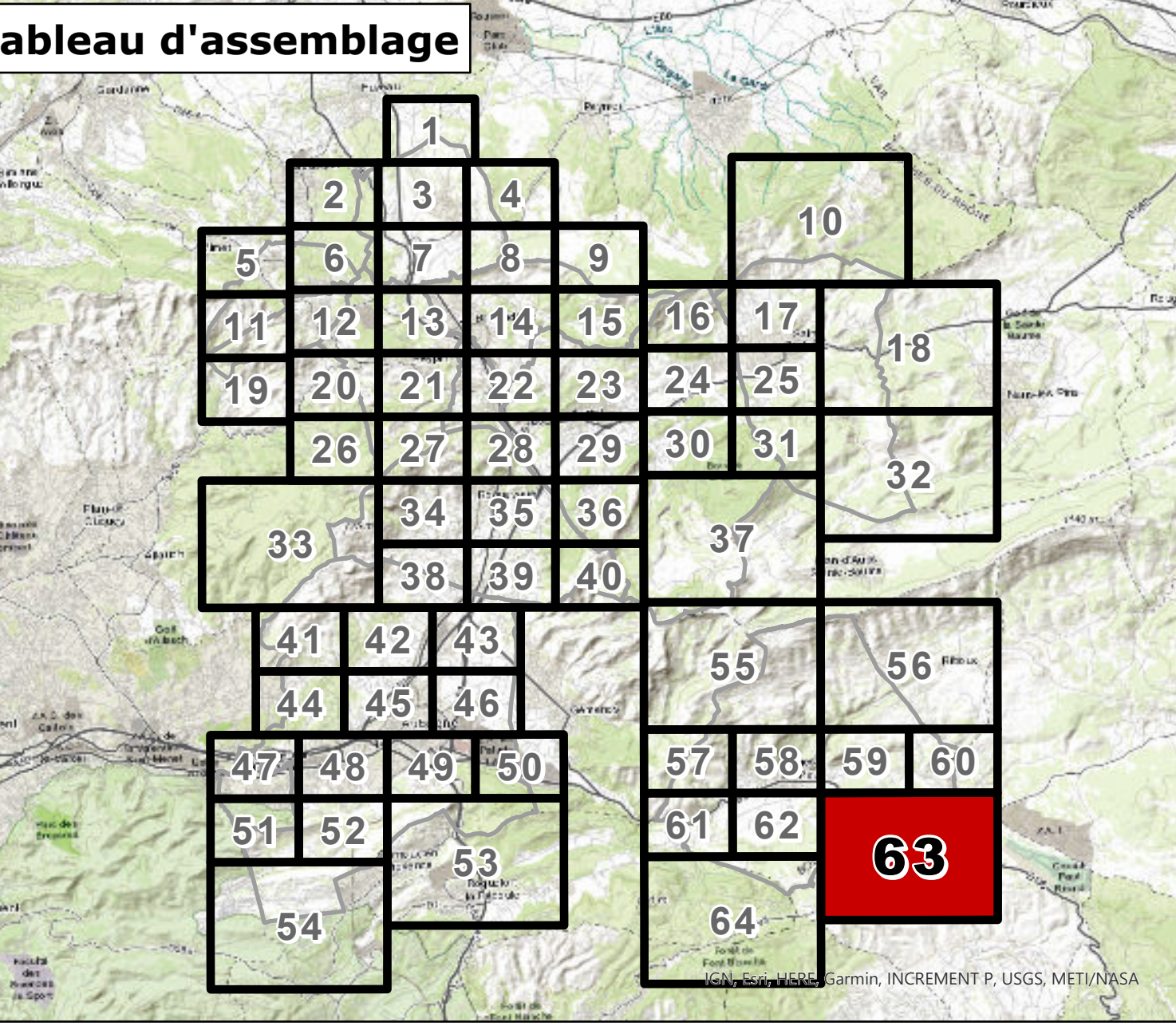
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
63

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

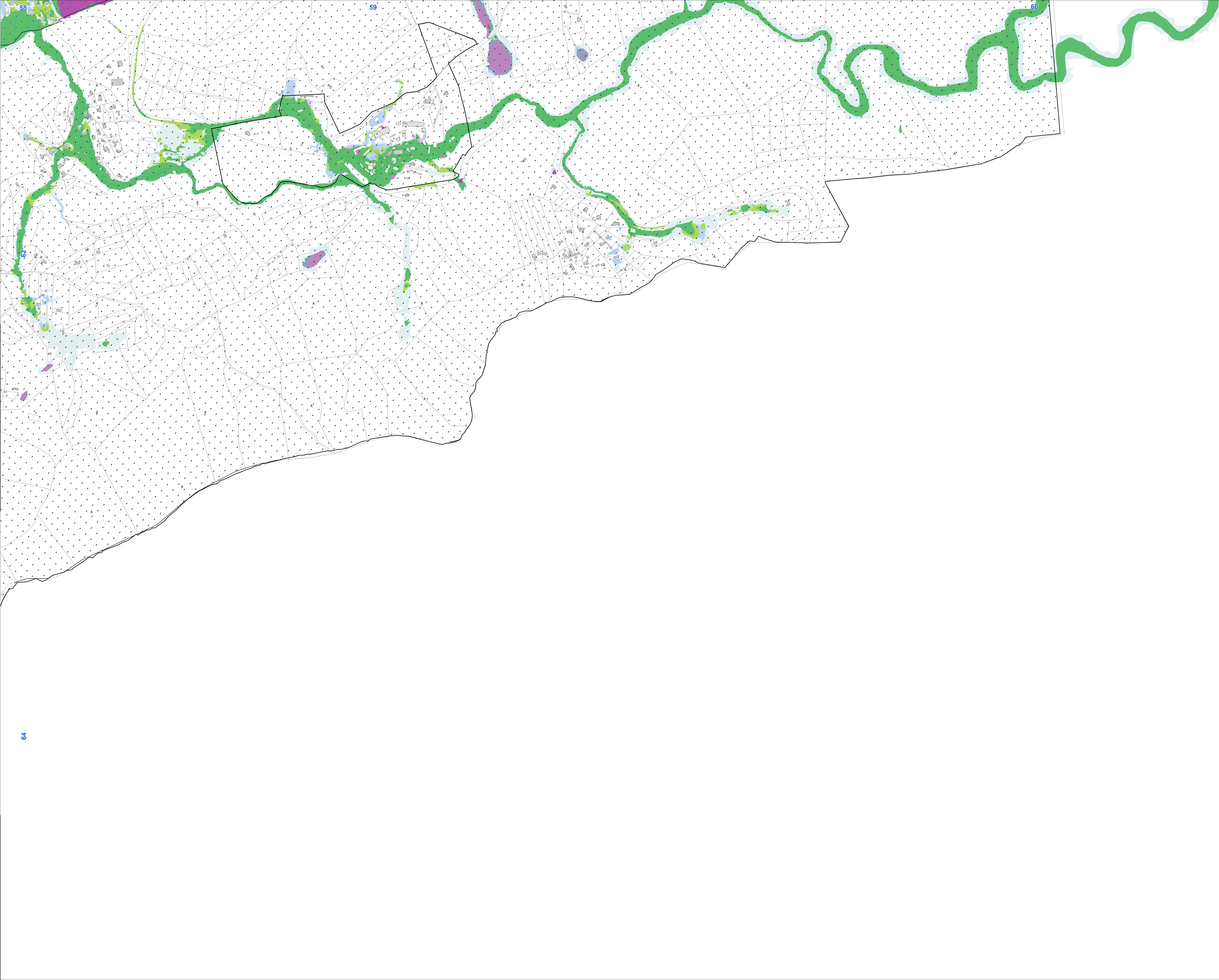
- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

- Périètre de protection immédiate
- Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière



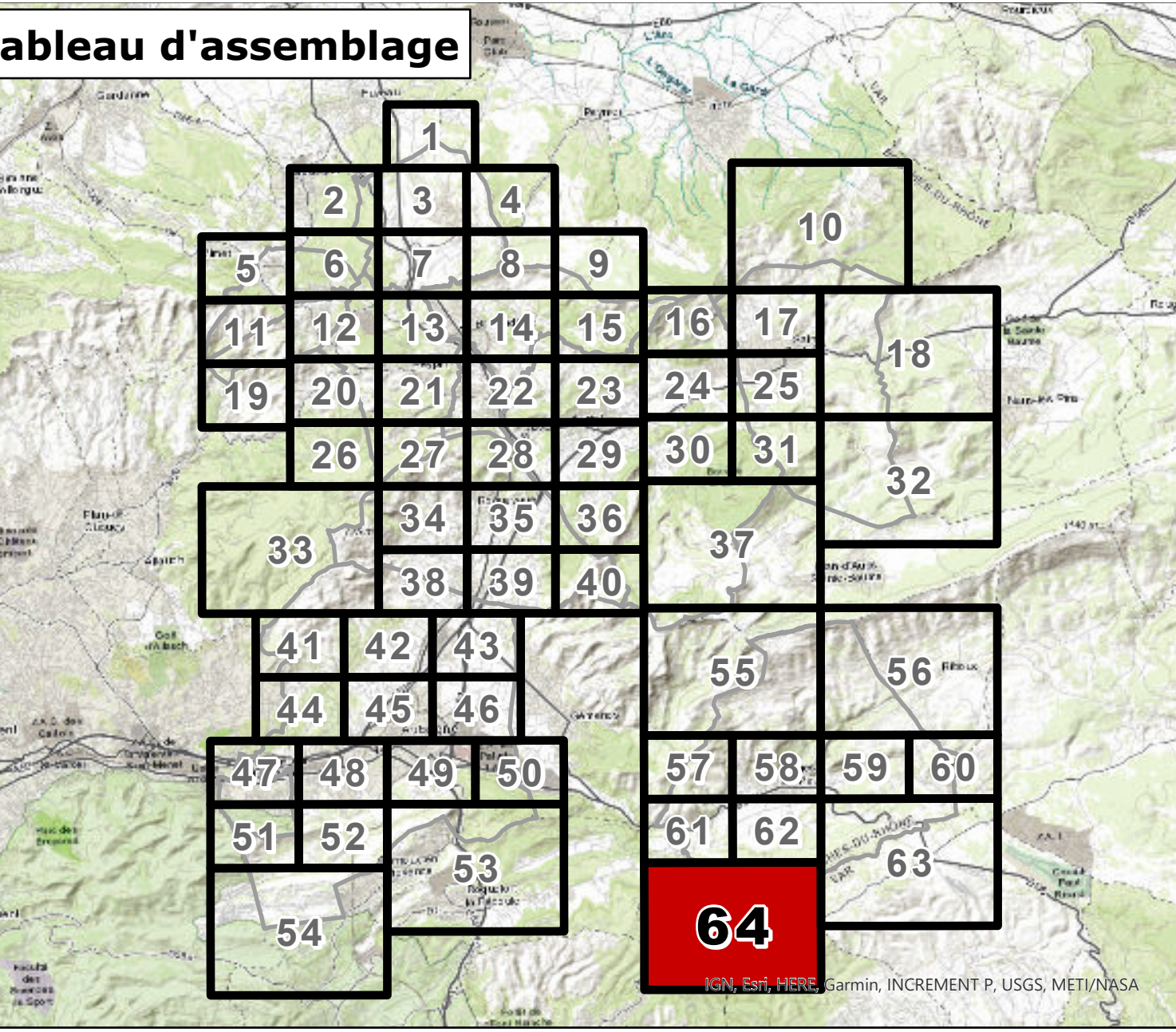
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
64

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Traie fort (axe écoulement)
Traie fort (zone accumulation à faible vitesse)
Moyen à forte hauteur
Moyen
Faible
Résiduel

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

**ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

ZS de priorité 1 (P1)
ZS de priorité 2 (P2)
ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU**

Périètre de protection immédiate
Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcellaire
Bât dur
Bât léger
Élément de repère
Piscine ou Plan d'eau
Cimetière

